

DOUMENC (Général JOSEPH. EDOUARD, AIMÉ), né le 16 novembre 1880 à Grenoble (Isère), mort le 21 juillet 1948 à Pelvoux (Hautes-Alpes).

*Commissaire général
de la Reconstitution nationale
du 26 juin au 12 juillet 1940.*

Fils d'Ovide Doumenc, officier, lui-même originaire d'une famille de cultivateurs des Issards, dans l'Ariège, Joseph Doumenc fut, dès son enfance, attiré par le métier des armes. Ses dons intellectuels lui firent choisir l'Ecole Polytechnique où il entra en 1898.

Sorti 57^e sur 192, il accéda ensuite, le plus jeune de sa promotion, à l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie, puis, en 1907, à l'Ecole supérieure de guerre où il se distingua rapidement par ses qualités d'intelligence et son ardeur au travail. « Remarquablement doué — Esprit original et fin ». « Marqué pour le plus brillant avenir », telles sont les appréciations qui lui seront décernées.

Foch l'a noté en ces termes : « Officier de très grande valeur ».

Le jeune officier Doumenc élargit ses connaissances et passe sa licence en droit. Le voici au seuil de son « brillant avenir ». Il « s'annonce comme un officier d'Etat-major de tout premier ordre ».

C'est en effet la carrière qu'il fera.

Nommé au 4^e bureau de l'Etat-major de l'armée au début de l'année 1914, il a dans ses attributions l'organisation du service automobile, dont il deviendra directeur en 1917. « Aussi remarquable comme officier d'Etat-major que comme organisateur, le commandant Doumenc accomplit les fonctions de directeur du service auto avec une véritable maîtrise ».

On sait en effet, après le concours décisifs des « taxis de la Marne » de Gallieni, l'importance que devaient prendre les transports automobiles au cours du premier conflit mondial. Les qualités d'organisateur et de courage dont fait preuve le commandant Doumenc dans l'exercice de ses attributions lui valent plusieurs citations.

« A pris une part très active à la mobilisation et à l'organisation du service automobile des armées et contribué d'une façon constante, au cours de la campagne, à perfectionner et à développer ce service — En dernier lieu a préparé et dirigé les premières opérations de ravitaillement et des transports par auto dans la région de Verdun ».

« Après avoir organisé les transports les plus audacieux, allait toujours dans les circonstances difficiles en assurer l'exécution en les dirigeant en personne aux points les plus dangereux ».

Le 29 janvier 1916, il est cité à l'ordre de la Direction de l'arrière : « A dirigé à proximité immédiate de l'ennemi avec un succès complet de nombreux et importants transports par automobiles... puis des transports d'artillerie lourde

jusque sur les positions les plus avancées... »

La guerre terminée, le commandant Doumenc semble envisager de quitter l'armée pour l'industrie. Il demande un congé afin « de se consacrer au règlement de questions d'affaires industrielles ». Mais trois ans plus tard, il donne sa démission d'administrateur délégué de la société des Forges et Aciéries de Paris et de la Seine afin de pouvoir reprendre du service.

En 1924 il est à l'Etat-major particulier du Ministre de la Guerre, dont il devient sous-chef de Cabinet le 31 octobre 1925, après avoir été promu lieutenant-colonel.

Il est général de brigade en 1932, général de division commandant la 1^{re} Région (Lille) en 1935 et membre du Conseil supérieur de la guerre. Sa quatrième étoile lui est décernée au début du deuxième conflit mondial, le 9 septembre 1939. Chargé de coordonner la défense active et la défense passive contre le danger aérien, il est nommé major général des armées le 15 janvier 1940.

Weygand, revenu de Syrie pour prendre le commandement en chef, écrit à son sujet : « Je le connaissais depuis longtemps et savais son imagination prompt à voir les choses comme il désirait qu'elles fussent. Cette réserve faite, je tiens à rendre hommage à ses qualités d'intelligence, de puissance de travail, de dévouement, d'énergie et par dessus tout à sa vaillance morale... »

Le maréchal Pétain le nomme, le 26 juin 1940, commissaire général à la Reconstitution nationale, puis inspecteur général des 9^e, 12^e et 13^e Régions, à la disposition directe du Ministre Secrétaire d'Etat à la guerre. Il est également nommé président de la Commission d'enquête sur les repliements suspects (Lettre de service du général Huntziger, du 6 novembre 1940).

Placé sur sa demande, en congé d'activité le 1^{er} janvier 1942, il se retire à Tullins. Le 12 mai 1942, Darlan, « en raison de la personnalité du général d'Armée Doumenc accepte à titre exceptionnel de le faire passer de la situation d'activité à celle de disponibilité ». Darlan ajoute : « Il sera inutile à l'avenir de me proposer toute modification de situation des officiers généraux en congé d'activité ».

Placé dans la section de réserve le 1^{er} novembre 1942, il devait mourir tragiquement, six ans plus tard, au cours d'un accident de montagne, le 21 juillet 1948, à Pelvoux, âgé de 67 ans.

Grand Officier de la Légion d'honneur, Croix de guerre et deux étoiles de bronze, Croix de guerre des T.O.E., il était titulaire de nombreuses décorations étrangères (D.S.O. anglaise, l'Aigle blanc de Serbie, Chevalier de Sainte-Anne de Russie, Chevalier Léopold belge, Officier du Soleil Levant, Officier de l'ordre du service distingué, Grand Officier de l'Ordre de l'Etoile de Roumanie).

DOUMER (JOSEPH, ATHANASE, Paul), né le 22 mars 1857 à Aurillac (Cantal), mort le 7 mai 1932 à Paris.

Député de l'Aisne de 1888 à 1889.

Député de l'Yonne de 1891 à 1896.

Député de l'Aisne de 1902 à 1910.

Sénateur de la Corse de 1912 à 1931.

Ministre des Finances

du 1^{er} novembre 1895 au 29 avril 1896.

Ministre d'Etat

du 12 septembre au 16 novembre 1917.

Ministre des Finances

du 16 janvier 1921 au 15 janvier 1922

et du 16 décembre 1925 au 9 mars 1926.

Président de la République

du 19 juin 1931 au 7 mai 1932.

Nota — Paul Doumer n'ayant commencé sa carrière politique que l'année précédant la publication de ROBERT ET COUGNY, cet ouvrage ne lui consacre que fort peu de chose. En particulier, le « chapeau » est beaucoup trop étriqué en égard à une personnalité dont on ne pouvait évidemment prévoir qu'elle deviendrait Président de la République.

Dans ces conditions, il semble opportun de reprendre au départ la notice biographique.

Doumer (Joseph, Athanase, Paul) naît à Aurillac (Cantal) le 22 mars 1857, dans une vieille maison sise 54, faubourg des Tanneurs.

Son père, Jean Doumer, est alors possesseur de rails à la Compagnie des chemins de fer d'Orléans. Huit mois après la naissance de son fils, il doit partir avec sa petite famille, d'abord pour Mende, en Lozère, puis pour Paris, sur la Butte Montmartre, où naît un second enfant. Mais le père meurt bientôt. Restée seule, Mme Doumer doit faire des ménages pour élever ses enfants.

Paul Doumer fréquente l'école communale de la rue Ramey, où il obtient son certificat d'études primaires. La misère est grande dans la famille ; elle oblige Mme Doumer à placer son fils à douze ans, d'abord comme coursier, puis comme ouvrier graveur dans une fabrique de médailles de la rue de Turanne.

Paul Doumer, cependant, tient à poursuivre ses études. Il le fait avec tant d'énergie tenace que, fréquentant seulement les cours du soir de l'Ecole des Arts-et-Métiers, il parvient à passer avec succès son baccalauréat ès sciences, puis à obtenir, en 1877, alors qu'il est devenu répétiteur, une licence de mathématiques.

A cette époque, il vit dans la famille d'un de ses camarades dont le père, M. Richel, a été inspecteur primaire dans le département de l'Aisne.

Nommé en 1877 professeur au Collège de Mende — il est alors âgé de vingt ans —, il y reste jusqu'à la fin de 1879 en compagnie de l'une des trois filles de la famille Richel, Blanche, qu'il a

épousée l'année précédente, mettant en application un principe qu'il exprime dans *Le Livre de mes fils* : « Se marier, et se marier jeune, est le devoir ». — De leur union naîtront huit enfants, dont cinq fils.

Il est ensuite appelé à professer au collège de Remiremont, mais en 1883, il devra abandonner l'enseignement pour raison de santé.

Entre-temps, il a commencé à fréquenter les milieux du journalisme, notamment en écrivant quelques articles lorsqu'il se rendait à Paris pour y passer ses vacances. En 1880, grâce à son beau-père, il entre en relations avec l'historien Henri Martin, alors sénateur de l'Aisne, et son collègue Waddington qui lui confient le poste de rédacteur en chef du *Courrier de l'Aisne*. Fixé dès lors à Saint-Quentin, Paul Doumer mène une campagne très vive en faveur des idées du parti radical. La direction du journal s'en émeut bientôt à tel point qu'après la mort d'Henri Martin, Paul Doumer doit démissionner. Il fonde alors un journal beaucoup plus violent, *La Tribune de l'Aisne*, nettement plus orienté à gauche.

A l'occasion des élections de 1885, une longue et active campagne fait triompher toute la liste soutenue par *La Tribune* contre celle que patronne son ancien journal. Paul Doumer devient ainsi conseiller municipal, et ce succès incite M. Floquet, élu président de la Chambre, à prendre le jeune militant comme chef de Cabinet.

Entre temps, il collabore au *Matin*, au *Rapide* et au *Voltaire*.

Deux ans plus tard, un siège de député devenant vacant dans la deuxième circonscription de Laon, Paul Doumer se présente. Il est élu au deuxième tour de scrutin, le 25 mars 1888, par 42.306 voix sur 92.998 votants et 147.324 inscrits, contre 33.485 voix à M. Jacquemart, opportuniste, et 11.612 voix au général Boulanger, lequel s'était désisté en sa faveur à l'issue du premier tour.

A la Chambre, Paul Doumer siège avec la gauche radicale. Il vote notamment pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement, contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, en faveur des poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne tendant à restreindre la liberté de la presse, enfin pour les poursuites contre le général Boulanger.

Lors du renouvellement du 22 septembre 1889, Paul Doumer est battu au premier tour de scrutin par Castelin, qui l'emporte par 10.386 voix contre 7.031, sur 17.949 votants. De ce fait, son mandat prend fin le 14 octobre.

Paul Doumer ne quitta pas la Chambre des Députés bien longtemps. En effet, le représentant de la première circonscription d'Auxerre, LaFon, étant décédé en cours de mandat, une élection complémentaire a lieu le 25 octobre 1890. Il s'y présente, mène à l'issue du premier tour par 6.539 voix contre 4.418

à son principal adversaire, Denormandie, pour l'emporter au deuxième tour par 7.714 voix contre 5.144, sur 13.829 votants.

Lors du renouvellement du 20 août 1893, Paul Doumer battra de nouveau le même adversaire, cette fois dès le premier tour, par 7.675 voix contre 5.756, sur 13.173 votants.

A la Chambre des Députés, il se spécialise vite dans les finances. En juillet 1894, il soutient avec Godefroy Cavaignac une proposition d'impôt sur le revenu, qui est repoussée par l'Assemblée malgré l'appui de Jaurès. En 1895, en qualité de rapporteur du budget des Colonies, il lui faut intervenir sur le projet de loi relatif au règlement provisoire de la situation financière du protectorat de l'Annam et du Tonkin et des dépenses de l'expédition du Siam. L'étude à laquelle il se livre à cette occasion fait penser à lui lorsqu'il s'agit de remplacer Rousseau, le gouverneur général de l'Indochine, qui désire rentrer en France pour se présenter aux élections sénatoriales dans le Finistère. Mais une crise ministérielle intervient, à la faveur de laquelle il entre dans le cabinet radical de Léon Bourgeois, en qualité de Ministre des Finances, le 1^{er} novembre 1895.

Le 1^{er} février 1896, il soumet au Parlement un projet de budget tendant à réaliser des économies considérables, à donner un nouvel élan à l'amortissement de la dette publique, à préparer la réforme de l'impôt foncier et à organiser l'assistance aux vieillards. Il prévoit également l'établissement d'un impôt global et progressif sur le revenu, destiné à remplacer la contribution personnelle mobilière et la contribution des portes et fenêtres. Ce dernier projet provoque une vive opposition à la Chambre, où il est repoussé.

Il se préoccupe encore de l'Indochine en faisant modifier, à la demande du gouverneur général Rousseau, qui est resté en place, le décret organisant le contrôle financier, texte qui tendait à réduire les pouvoirs du représentant de la France.

Ses fonctions prennent fin le 21 avril 1896, avec la chute du ministère provoquée par le refus du Sénat de voter les crédits demandés par nos troupes stationnées à Madagascar.

A la suite du décès de Rousseau, Paul Doumer se voit offrir par M. Méline, dont il s'était montré l'adversaire redoutable, le poste de gouverneur général de l'Indochine, auquel il est nommé le 28 décembre 1896, et qu'il occupera jusqu'en 1902. Il abandonne son mandat de député le 27 décembre et se trouve bientôt remplacé à la Chambre par Bienvenu-Martin.

En Indochine, il se consacre essentiellement, avec une grande autorité, à une œuvre d'unification. Il obtient pour le budget général une indépendance absolue et crée le corps des services civils. C'est à son influence qu'est due la disparition du vice-roi du Tonkin, dépendant de l'empereur d'Annam. Il supprime peu à

peu les mandarins, les gouverneurs de province.

Il met sur pied, en 1898, une importante organisation scientifique qui élabore un programme général des voies ferrées d'Indochine. Le projet, que le Parlement approuve, prévoit entre autres la création de la grande ligne Saïgon-frontière de Chine et celle de la ligne du Yunnan. Il préside également à l'exécution d'un vaste programme de grands travaux en vue de laquelle il avait fait voter l'emprunt nécessaire, alors qu'il était ministre des Finances.

Des critiques ayant été émises au sujet de son action, il publiera, en 1905, un livre intitulé : *L'Indochine française (souvenirs)*, dont il espère voir se dégager « une vue suffisamment précise de notre belle Indochine, une idée assez exacte de ce qu'est la colonisation, le gouvernement d'un vaste empire ». Il y évoque ainsi son œuvre : « Dans les cinq années que j'ai passées à la tête du gouvernement de l'Indochine, il a été possible de donner à notre colonie asiatique, avec une paix profonde qu'elle n'avait jamais connue, une organisation politique et administrative rationnelle, de bonnes finances, un premier réseau de voies de communication ; l'essor économique qui en est résulté a dépassé toutes nos espérances. »

De retour en France, Paul Doumer est élu de nouveau, aux élections générales du 27 avril 1902, député de la deuxième circonscription de Laon, contre M. Fancony, socialiste, par 11.522 voix sur 17.367 votants.

A la Chambre des députés, il oppose sa candidature, en tant que radical, à celle de Dubief, radical-socialiste, pour la présidence de la Commission des finances. Il l'emporte et se voit réélire à ce poste, en 1904, à la quasi-unanimité. A cette époque, il participe notamment aux discussions sur le rachat des chemins de fer de l'Ouest et du Midi, ainsi qu'au débat sur la situation de la marine, au cours duquel il critique la politique de Camille Pelletan.

Son attitude à cette époque ne laisse pas de le mettre en butte aux vives attaques de l'extrême-gauche. Son opposition aux partisans d'Emile Combes — dont il avait fait tomber le ministère avec l'appui des radicaux dissidents — et la vigueur avec laquelle il flétrit le système des « fiches » du général André le désignent comme le candidat des modérés à la présidence de l'Assemblée. Il est élu le 10 janvier 1905, par 265 voix contre 240 à Henri Brisson, puis réélu le 9 janvier de l'année suivante, par 287 voix contre 269 à Sarrien.

Immédiatement après, il pose sa candidature à la présidence de la République, mais il se voit battre, le 17 janvier 1906, par Armand Fallières, candidat de la gauche, lequel l'emporte par 449 voix contre 371.

Réélu dès le premier tour à l'occasion du renouvellement du 6 mai 1906, par 11.297 voix contre 3.440 à M. Camper, sur 18.541 votants, Paul Doumer est, en revanche, battu aux élections générales

des 24 avril et 8 mai 1910, au deuxième tour par son adversaire, Castelin, candidat républicain indépendant, qui l'emporte finalement par 9.366 voix contre 8.280, sur 18.158 votants. Pour la seconde fois, il doit renoncer à son mandat de député de l'Aisne.

Paul Doumer redevient parlementaire le 7 janvier 1912, jour où il est élu sénateur de la Corse par 445 voix sur 776 votants et au premier tour de scrutin.

Bientôt, il fait au Sénat figure de véritable expert en matière financière, mais c'est essentiellement sur les problèmes touchant l'organisation de notre armée et la constitution de notre aéronautique militaire qu'il porte alors son attention ; il fait d'ailleurs partie à la fois de la Commission des finances et de la Commission de l'armée. Au début de 1914, il se voit nommer en outre membre du conseil supérieur aéronautique militaire et membre du comité technique de l'exploitation des chemins de fer.

Survient la guerre qui va le frapper à coups redoublés, puisqu'il perdra successivement trois fils et un gendre, puis un quatrième fils qui décédera des suites de ses blessures. Mais ces coups du sort n'entameront pas l'énergie dont il fait preuve dès le début des hostilités.

En effet, en août 1914, lorsque les troupes ennemies menacent Paris, il écrit au général Gallieni, gouverneur de Paris, lui proposant de se mettre à sa disposition en ces termes : « Je sais commander ; je saurai donc obéir. » Gallieni accepte cette offre à laquelle Millerand, Ministre de la Guerre, ne fait pas d'objection. René Viviani, président du Conseil, exprimant quelque appréhension quant au choix d'un homme politique aussi en vue pour assumer une telle tâche, Gallieni répond qu'il ne peut revenir sur sa décision. C'est alors que Paul Doumer se trouve en mesure d'apporter un concours des plus utiles jouant en quelque sorte le rôle d'agent de liaison entre l'Etat-major général, les services publics et le Gouvernement replié à Bordeaux, et accomplissant une œuvre très efficace portant à la fois sur l'organisation des services, les travaux de fortification du camp retranché et la mise en train des fabrications de guerre.

Toute cette activité n'empêche pas Paul Doumer de présenter durant cette période de nombreux rapports au Sénat, ni de partir pour la Russie, chargé de mission auprès du tsar.

Du 12 septembre au 13 novembre 1917, il occupe le poste de Ministre d'Etat dans le premier Cabinet Painlevé, siégeant au comité de guerre et présidant bientôt le comité économique.

De retour au Sénat, il est élu, le 29 juillet 1918, membre de la Commission chargée de procéder à une enquête économique sur les moyens d'accroître et de coordonner les efforts de production des colonies françaises, puis, le 3 décembre de la même année, membre de la Commission chargée d'étudier les questions intéressant spécialement les départements libérés de l'invasion.

Relevons le dépôt pas ses soins, le 6 février 1919, d'une proposition de résolution tendant à la nomination d'une Commission d'enquête sur les faits de guerre et, le 18 octobre, du rapport correspondant.

Régulièrement réélu membre de la Commission de l'armée et de celle des finances, il devient rapporteur général de cette dernière en janvier 1920. Cette qualité lui vaut de présenter de nombreux rapports, en particulier ceux qui concernent le budget, mais aussi la création de nouvelles ressources fiscales, problème dont l'acuité ne fera que croître au fil des années.

Paul Doumer est réélu sénateur de la Corse au deuxième tour de scrutin, le 9 janvier 1921, obtenant 414 voix.

Une semaine plus tard, le 16 janvier, il entre dans le Cabinet Briand comme ministre des Finances, poste qu'il occupera jusqu'au 12 janvier 1922, date à laquelle, à la suite de la conférence de Cannes, Raymond Poincaré reprendra la présidence du Conseil.

Revenu au Sénat, Paul Doumer retrouve son poste à la Commission des finances, à la présidence de laquelle ses collègues le portent en juillet 1925, mais il la quitte le 16 décembre 1925, Aristide Briand l'ayant appelé de nouveau à occuper les fonctions de ministre des Finances, en remplacement de Loucheur.

La tâche est extrêmement délicate, car c'est l'heure où le franc commence à précipiter sa chute et Paul Doumer connaît les angoisses d'une trésorerie aux abois et la menace d'une fermeture des guichets. Avec la même rude franchise que celle dont fera preuve Raymond Poincaré qui bénéficiera, lui, de l'autorité d'un président du Conseil, il se met à défendre une situation des plus critiques par un effort soutenu, une résistance aux surenchères, un sens des réalités qui n'a d'égal que son mépris du verbalisme et des formules dilatoires. Il ne parviendra cependant pas à mener à bien cette entreprise et le ministère tombera au mois de mars 1926, Raoul Péret reprenant le portefeuille des finances.

Redevenu membre de la Commission des finances du Sénat le 30 mars 1926, il en retrouve la présidence au mois de novembre et ses collègues le confirment dans ses fonctions au mois de janvier suivant.

C'est à ce moment-là que la présidence de la Haute Assemblée se trouve vacante, de Selves venant d'être battu aux élections sénatoriales. La gauche démocratique radicale et radicale-socialiste présente alors la candidature de Paul Doumer qui est élu, le 14 janvier 1927, par 238 voix sur 273 votants, Albert Lebrun et Henri Chéron s'étant effacés devant lui.

La confiance du Sénat à son égard ne se démentira pas, puisqu'il en sera régulièrement réélu président le 12 janvier 1928, le 10 janvier 1929, le 16 janvier 1930 et le 15 janvier 1931.

Entre temps, les grands électeurs du département de la Corse lui renouvellent leur confiance en lui confirmant son mandat de sénateur par 416 voix sur 818 votants, dès le premier tour, le 14 janvier 1930.

L'année 1931 est celle au cours de laquelle doit expirer le mandat de Gaston Doumergue, Président de la République. Le Congrès qui se réunit alors se voit soumettre plusieurs candidatures : Paul Doumer, présenté par la droite, s'oppose à Aristide Briand, soutenu par la gauche. Au premier tour, Paul Doumer recueille 442 voix, Aristide Briand 401, Hennessy 15 et Marcel Cachin 10. Briand, froissé de cet échec se retire. Paul Doumer est alors élu Président de la République, le 13 mai 1931, par 504 voix contre 334 à Pierre Marraud, candidat improvisé par ses adversaires, et 13 à Painlevé, lequel n'était pas candidat.

Le 9 juin, Paul Doumer donne sa démission de sénateur et de président de la Haute Assemblée et, le 13, Gaston Doumergue lui transmet ses pouvoirs. A cette occasion, le général Dubail lui remet le grand collier et les insignes de Grand-croix de la Légion d'honneur.

La popularité du nouveau chef de l'Etat grandit de jour en jour et se trouve peu à peu en passe d'atteindre celle de son prédécesseur. Le pays apprécie, en effet, l'exemplaire dignité de sa vie, la sûreté de son jugement au milieu de crises difficiles et son clairvoyant patriotisme.

Mais, comme il l'avait pressenti le jour même de son élection par le Congrès de Versailles, Paul Doumer n'achèvera pas son mandat. Le 6 mai 1932, au début de l'après-midi, il se rend à l'hôtel Salomon de Rothschild, 11, rue Berryer, où a lieu la vente annuelle de l'association des écrivains combattants. Là, à quinze heures quinze, il est abattu à coups de revolver par un Russe blanc, Gorguloff, qui l'accusera de se montrer trop favorable aux bolcheviks. Atteint de deux balles à la base du crâne et à l'aiselle droite, il est aussitôt transporté à l'hôpital Beaujon où il expire le lendemain, 7 mai, peu avant la fin de la nuit.

L'émotion provoquée par cet attentat est considérable et se manifeste de toutes parts. En particulier, le Sénat rend hommage à la mémoire de son ancien président au début de la séance du 2 juin et, à cette occasion, Fernand Rabier, vice-président, s'exprime en ces termes :

« Nous avons pu mesurer sa passion pour le bien public, la qualité et l'intensité de son labeur, la générosité de son esprit et de son cœur.

« Admirablement préparé par ses travaux antérieurs, par les mandats et les fonctions qu'il avait déjà remplis, il avait, dès son arrivée parmi nous, une action prépondérante dans les Commissions des affaires étrangères et de l'armée. Soucieux de précision, sans cesse à la recherche du document qui allait compléter son information et que son

invraisemblable et méthodique puissance de travail lui permettaient de découvrir, il n'affirmait que s'il avait la certitude et cette certitude emportait votre conviction.

« C'est à la Commission des finances que sa haute compétence devait normalement trouver à s'exercer. Il était président de cette Commission lorsque vous l'avez appelé à diriger vos travaux.

« Il fut essentiellement l'homme du devoir, de tous les devoirs. Il avait le culte de la patrie, qu'il aimait d'un amour ardent et passionné jusqu'à lui sacrifier ses enfants. »

Paul Doumer repose, non pas au Panthéon, comme la proposition en fut faite, mais au cimetière de Vaugirard, Mme Doumer ayant demandé que son mari fût enterré dans le caveau de famille, auprès de ses quatre fils morts pour la France.

Malgré son activité considérable sur le plan politique, Paul Doumer a trouvé le temps d'écrire quelques livres. Outre *L'Indochine française (souvenirs)* (Cf. *supra*) publié en 1905 et *La loi militaire* (1913), il convient de mentionner *Le livre de mes fils*.

« Les livres peuvent avoir... dans la formation morale des jeunes hommes une sérieuse influence », laquelle vient s'ajouter à l'enseignement moral et civique, lui-même complété par les leçons de la famille ; le souvenir que Paul Doumer a conservé de lectures faites entre 16 et 20 ans — qui ont eu une action réelle, sinon décisive, sur la direction de sa vie — l'incite à écrire, en 1906, un livre pour la jeunesse. « Ce sera *Le livre de mes fils*, le livre des jeunes gens qui arrivent à l'âge d'homme et que la vie appelle. »

DOUMERGUE (Gaston), né à Aigues-Vives (Gard) le 1^{er} août 1863, mort à Aigues-Vives le 18 juin 1937.

Député du Gard de 1893 à 1910.

Sénateur du Gard de 1910 à 1924.

Ministre des Colonies du 7 juin 1902 au 24 janvier 1903.

Ministre du Commerce, de l'Industrie et du Travail du 14 mars au 25 octobre 1906.

Ministre du Commerce et de l'Industrie du 25 octobre 1906 au 24 juillet 1909.

Ministre de l'Instruction publique du 4 janvier au 3 novembre 1910.

Président du Conseil et Ministre des Affaires étrangères du 9 décembre 1913 au 9 juin 1915.

Ministre des Affaires étrangères du 3 août au 26 août 1914.

Ministre des Colonies du 26 août 1914 au 20 mars 1917.

Président du Conseil du 9 février au 8 novembre 1934.

Président de la République de 1924 à 1931.

Issu d'une famille terrienne et protestante enracinée en terre languedocienne depuis plusieurs siècles, Gaston Doumergue fut élevé dans la foi protestante par sa mère, femme de vive intelligence et de grand bon sens, et dans les idées républicaines par son père, vigneron travailleur et économiste, ayant acquis une certaine aisance, voulut diriger son fils vers une carrière libérale. Après de bonnes études primaires à l'école publique du village et de solides humanités au lycée de Nîmes où il se révéla un excellent élève, le jeune bachelier alla à Paris pour y faire ses études de droit puis, son « volontariat » militaire effectué, revint à Nîmes pour se faire inscrire au barreau en 1885.

Il n'y demeura pas longtemps. Son stage accompli, il entra dans la magistrature et, sur sa demande, fut nommé juge en Indochine (1890). La mort de son père l'ayant rappelé en métropole, il obtint en 1893 d'être envoyé en Algérie comme juge de paix à compétence étendue. C'est alors qu'Emile Jamais, le député radical du Gard, son protecteur et compatriote d'Aigues-Vives, vint à mourir et que Doumergue, poussé par ses concitoyens, posa sa candidature et, le 17 décembre 1893, fut élu député de la deuxième circonscription de Nîmes, au second tour de scrutin, par 10.101 voix contre 25 et 24 voix respectivement à ses concurrents Peyron et Marnéjol, sur 10.564 votants. Ainsi commençait par un brillant succès électoral une carrière politique qui devait être longue et comblée.

Aussitôt élu et admis, Gaston Doumergue s'inscrivit au groupe radical-socialiste. Il travailla au sein de Commissions, notamment : Commission relative aux justices de paix (1894), Commission du budget pour 1896, Commission d'enquête sur l'affaire de Panama (1897). Il fut élu secrétaire de la Chambre des Députés en 1895 et en 1896.

Ses débuts à la tribune, il les fit en novembre 1894, lors de la discussion d'un projet de loi par lequel le Cabinet Charles Dupuy demandait l'ouverture d'un crédit de 65 millions pour l'expédition militaire à Madagascar : le 22, il manifestait avec la conviction de son jeune républicanisme « de gauche » son opposition à la lointaine campagne et à la politique coloniale du Gouvernement, défendue contre les radicaux et les socialistes par les ministres Delcassé (colonies) et Gabriel Hanotaux (affaires étrangères). Bien charpenté, incisif, ce discours fut très applaudi par la gauche et l'extrême-gauche. Son auteur vota contre le projet.

Ses autres principales interventions, peu nombreuses mais substantielles, toujours d'un style clair, se placeront lors de la discussion du budget de l'exercice 1896, Algérie (fin 1895) ; lors du grand débat sur la déclaration de Madagascar et des îles voisines « colonies françaises » — à laquelle il s'opposa le 20 mai 1896.

Réélu au premier tour de scrutin, par 11.514 suffrages contre 4.795 au candidat conservateur Nesmes-Desmarests sur 17.636 votants, lors des élections générales législatives du 8 mai 1898 — toujours dans la deuxième circonscription de Nîmes — son influence et son rôle au sein de la gauche grandirent et s'exprimèrent dans une série d'interventions écoutées et parfois vivement interrompues par la droite. On l'entendit comme rapporteur de la Commission des colonies lors des débats budgétaires ; lors de la discussion d'une interpellation de politique générale (16 novembre 1899), il soutint avec vigueur et talent le président du Conseil Waldeck-Rousseau contre Méline et Denys Cochin. Entre temps, assidu aux travaux des Commissions, il avait déposé, avec plusieurs de ses collègues, une proposition de loi sur le recrutement de l'armée. En février 1900, il manifesta une fois de plus ses réserves quant à la politique du Gouvernement sur le plan colonial, intervenant à propos de l'envoi de troupes à Madagascar, tandis que la discussion, prolongée, du régime fiscal des boissons le vit intervenir à plusieurs reprises pour, notamment, s'opposer à la suppression du privilège des bouilleurs de cru (décembre 1900). A la même époque, il approuva, dans un discours remarqué, le projet de loi d'amnistie. En 1901 et 1902, la crise viticole, le régime fiscal des boissons alcooliques, l'institution du repos hebdomadaire, lui fournirent l'occasion d'interventions favorables aux petits producteurs et aux travailleurs salariés.

Les votes qu'il émit pendant cette législature traduisirent les convictions républicaines et laïques du député de Nîmes, qu'il se prononce (25 octobre 1898) pour la confiance au Cabinet Brisson lors d'une interpellation sur l'affaire Dreyfus — il fut, on s'en doute « dreyfusard » — ou pour la suppression (30 janvier 1899) du budget des Cultes ; pour la confiance au Cabinet Waldeck-Rousseau à deux reprises (26 juin 1899 et 8 novembre 1900) ou pour le maintien du privilège des « bouilleurs ». Ces convictions savaient d'ailleurs se nuancer : tandis que le 18 décembre 1900 il s'abstint dans le scrutin sur l'amnistie, le 28 novembre 1901 il vota pour une motion d'hommage au corps expéditionnaire français en Chine et pour un additif exprimant « la réprobation de la Chambre pour l'événement et les missionnaires voleurs et pillards ».

Lors du renouvellement de la Chambre en 1902, il conserva sans difficulté son siège, passant au premier tour de scrutin (27 avril) par 10.795 voix contre 3.480 à Gaissac sur 17.133 votants. Ce fut alors qu'Emile Combes, chargé par le président Loubet de constituer un Cabinet après la chute de Waldeck-Rousseau, appela Doumergue pour lui confier, le 7 juin 1902, le ministère des Colonies, poste où l'ancien juge en Indochine et en Algérie se trouvait à sa juste place et qu'il garda jusqu'au

24 janvier 1905, quand Rouvier succéda à Combes.

Ce ministère, à la fois technique et politique, il en assumait la gestion avec cette ardeur au travail, cette autorité souriante qui devaient caractériser toutes ses actions. Patriote de tradition républicaine, il y acquit le sens des responsabilités « impériales » de la France. Parmi les mesures prises par lui pendant ces trois années d'administration des colonies, il faut citer la réunion sous l'autorité unique d'un commissaire général, de tous les territoires du Congo et du Chari, la création et la réorganisation du service de la trésorerie en Indochine.

Sur le plan parlementaire, il intervint comme ministre pour défendre les crédits de son département devant les deux Assemblées ainsi que dans divers débats : notamment à la Chambre lors de la discussion du projet de loi portant suppression de l'enseignement congréganiste — il prend plusieurs fois la parole le 21 mars 1904 pour combattre, contre Georges Leygues et la majorité des députés, un amendement exceptant de la mesure générale les établissements installés dans les colonies — et pour répondre à des questions posées par des députés et des sénateurs.

Revenu siéger à la Chambre après la chute du Ministère Combes, il fut élu vice-président de celle-ci, fonction qu'il garda du 14 février 1905 au 17 mars 1906. De cette époque datent un important discours par lequel il exprima son opposition au traité de commerce avec la Russie et une intervention à l'appui de la proposition de loi étendant au commerce la législation sur les accidents du travail.

Le 14 mars 1906, Sarrien, chargé par le Président Fallières de constituer un Cabinet de « concentration républicaine », lui confia le portefeuille du commerce, de l'industrie et du travail, portefeuille qu'il devait conserver dans le premier Cabinet Clemenceau, qui succéda le 25 octobre au Cabinet Sarrien, jusqu'au 4 janvier 1908. Ce furent deux années plus de travail que d'éloquence. De cette époque date la création de la direction de la marine marchande, dont le mérite revient à Doumergue. Au Parlement, il n'intervint que rarement, notamment lors des débats budgétaires, lors de la discussion du projet de loi sur le mouillage des vins et les abus du sucrage.

Le 4 janvier 1908, il remplaça Briand au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts en une période de lutte pour ou contre la laïcité. Fort de ses convictions Doumergue défendit contre Barrès le projet de loi pour le transfert des cendres de Zola au Panthéon ; déposa et soutint un projet de loi réprimant les entraves apportées par les parents à l'enseignement dans les écoles publiques. Ayant gardé son portefeuille dans le premier Cabinet Briand — formé le 24 juin 1909 — il dénonça de nouveau et en termes vifs, lors d'interpellations sur la « neutralité » de

l'Instruction (17 au 24 janvier 1910), les procédés des adversaires de l'école laïque ; il fit aussi adopter une loi sur la fréquentation scolaire.

C'est à cette époque, profitant d'une élection partielle, qu'il entra au Sénat : le 6 mars 1910, au premier tour de scrutin, par 501 suffrages contre 189 à Colmet, 135 à Donon (sur 832 votants) il fut élu pour occuper le fauteuil laissé vacant dans le Gard par Desmons, démissionnaire. Sa première intervention à la Haute Assemblée, il la fit comme ministre. Peu de temps après, d'ailleurs, il rentra dans le rang et prenait possession de son siège sénatorial.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique radicale et radicale socialiste, il travailla au sein des Commissions : de l'armée, des finances, de l'enseignement supérieur. En séance publique, il intervint peu. On l'entendit principalement plaider en faveur de l'enseignement de l'arabe en Algérie. Plus tard, sa réélection lors du renouvellement triennal de 1912 — il obtint 434 voix contre 390 à Crémieux et 380 à Bonnefoy-Sibour sur 835 votants — ayant augmenté son autorité dans la Haute Assemblée, il prit la parole plus souvent, présenta des rapports sur les questions fiscales ; parmi les votes importants de cette époque, on relève de lui un vote pour l'inscription de crédits supplémentaires afférents aux opérations militaires au Maroc, un vote pour l'ordre du jour Combes sur la politique scolaire et la défense de la laïcité (mars 1912).

L'année 1913 voit une succession de Cabinets éphémères, tandis que l'horizon international s'obscurcissait. Sollicité par Poincaré, récemment élu Président de la République, Doumergue accepta, le 9 décembre, de former un Cabinet « d'entente républicaine », prenant le portefeuille des Affaires étrangères, confiant celui des Finances à Caillaux : tâche difficile qui l'obligea à concilier l'intérêt permanent du pays et les revendications de son parti politique et dont il s'acquitta du mieux qu'il put, avec l'habileté, la finesse qui le caractérisaient, avec son patriotisme aussi. Prouvant que l'homme de Gouvernement l'emportait sur l'homme de parti, il commença par déclarer qu'il appliquerait loyalement la loi du service militaire de trois ans — qu'il avait votée, non sans scrupules de conscience — et qu'il soutiendrait aussi le projet d'impôt sur le revenu, dont il obtiendra le vote, non sans mal.

Très vite il lui fallut, sur le front parlementaire, livrer bataille, payant fréquemment de sa personne ; sur la politique financière (février 1914) ; sur l'occupation militaire du Maroc, hommage étant rendu à l'œuvre civile du maréchal Lyautey (mars) ; pour l'incorporation dans la loi de finances de l'impôt sur le revenu (avril) ; pour défendre un ministre — Bienvenu-Martin, Garde des Sceaux — mis en cause à l'occasion de la discussion des conclusions de la Commission d'enquête sur

l'affaire Rochette — les anciens présidents du Conseil Monis et Caillaux étaient soupçonnés d'être intervenus pour faire suspendre le cours de la justice en faveur de l'eserc Rochette.

Ce dernier débat, outre le scandale causé par le meurtre par Mme Caillaux du directeur du *Figaro*, Calmette — ce qui avait entraîné la démission de son mari alors Ministre des Finances — avait contribué à l'affaiblissement de la cohésion du Cabinet. Doumergue, qui avait eu à résoudre de nombreuses difficultés de politique extérieure, qui ressentait aussi quelque amertume de se sentir parfois incompris de ses amis politiques, considérant que sa tâche était terminée, malgré la majorité que lui assurèrent les élections législatives du 26 avril, démissionna le 3 juin 1914 et, une fois de plus, reentra dans le rang.

2 août 1914 : la guerre. A l'appel du président du Conseil Viviani, il revint au quai d'Orsay, qu'il abandonna bientôt lors du remaniement du Cabinet, devenu « d'union nationale », pour retrouver le ministère des Colonies, là où il devait rester jusqu'au 20 mars 1917, au sein des cinquième et sixième Cabinets Briand. Ce bref passage aux Affaires étrangères lui permit d'harmoniser de son mieux le concert diplomatique des nations alliées, de décider la Grande-Bretagne à accepter notre coopération militaire au Congo et au Cameroun.

Au ministère des Colonies, Doumergue accomplit une bonne besogne, assurant la sécurité de nos possessions, organisant le recrutement des troupes indigènes, réalisant la conquête des colonies allemandes du Togo et du Cameroun. Peu d'interventions au Parlement, sinon pour présenter les crédits de son département, ainsi que des textes sur le recrutement militaire, sur le chemin de fer de Djibouti à Addis-Abéba.

C'est surtout dans l'accomplissement d'une mission en Russie que les qualités — éminemment diplomatiques : souplesse et finesse dans la fermeté, chaleur humaine et affabilité — de Doumergue donnèrent leur pleine mesure. De janvier à mars 1917, le ministre des Colonies représenta la France à la conférence interalliée de Saint-Petersbourg; il y négocia personnellement avec le tsar les problèmes relatifs au futur traité de paix. Cette mission devait rester sans résultats pratiques par suite de la révolution d'octobre qui bientôt survint.

De retour en France, la chute du Cabinet Briand (18 mars 1917) le rendit au Sénat. Là toute son activité, que ce fût au sein du groupe de la gauche démocratique — dont il devait devenir assez vite président — que ce fût dans les Commissions (marine, affaires étrangères et colonies), que ce fût en séance publique par ses interventions ou par ses votes, fut dirigée vers l'effort de guerre : répression pénale de l'insoumission, imposition des bénéfices de guerre, prorogation des baux à loyer,

émission d'un emprunt national, crédits budgétaires trimestriels.

Puis ce furent la victoire et la paix. Avec cette dernière, le Parlement retrouva le goût des grands débats politiques et aussi les préoccupations électorales. Dans la discussion — aussi longue que vive et acharnée — provoquée par le dépôt d'une proposition de loi modifiant le régime électoral des députés, Doumergue intervint en faveur de la représentation proportionnelle à un tour, qu'il vota avec la majorité (juin 1919). Devenu en 1920 président de la Commission de la marine, il fut nommé en 1920 vice-président de la Commission des affaires étrangères et des colonies. Comme tel, il prit la parole dans le débat relatif à l'exécution du protocole interallié du 16 juillet 1920. Entre temps, il avait fait adopter un ordre du jour faisant confiance au Cabinet Millerand « pour assurer le développement de notre domaine extérieur ».

Réélu sénateur du Gard au premier tour (9 janvier 1921) du renouvellement partiel de la Haute Assemblée — 517 voix sur 813 votants — reconduit dans ses fonctions de président de la Commission de la marine, porté à la présidence de la Commission des affaires étrangères en 1922, Doumergue intervint peu. Il prit la parole principalement pour proposer de réduire le crédit destiné à l'Administration française en Syrie, pour défendre longuement les viticulteurs au regard du régime fiscal des boissons (9 juillet 1921), pour s'opposer à la reprise des relations diplomatiques avec le Saint-Siège (16 décembre 1921). Parmi ses votes importants, on relève un vote contre la discussion de propositions de loi concernant le vote des femmes, un vote pour la confiance au Cabinet Poincaré (23 juin 1922). Au nom de la Commission des affaires étrangères, il demanda et obtint l'affichage de la déclaration de ce dernier relative à l'occupation de la Ruhr (11 janvier 1923). On l'entendit encore lors de la discussion du projet de loi sur la taxation du chiffre d'affaires.

Le 22 février 1923, Léon Bourgeois ayant abandonné la présidence du Sénat, Doumergue fut élu pour le remplacer, au second tour de scrutin, par 142 voix contre 183 à de Selves. Il fut réélu, sans concurrent, le 19 janvier 1924.

Cependant, la situation politique s'était dégradée. Entré en conflit avec la nouvelle Chambre élue le 11 mai 1924 à la représentation proportionnelle, Millerand dut quitter l'Élysée. Sensible aux sollicitations de ses amis, Doumergue fit acte de candidature et fut élu Président de la République le 13 juin 1924, ayant recueilli 515 voix contre 309 à Painlevé et 21 à Camelinat, sur 815 votants.

Commençait alors un septennat qui devait être fertile en événements et pendant lequel Doumergue devait révéler ses qualités d'homme d'État. Sa première déclaration officielle, faite devant le Congrès de Versailles, définît la conception qu'il avait de sa fonction : « Nul

plus que moi ne sera respectueux de la Constitution, nul plus que moi ne demeurera au-dessus des partis pour être entre eux l'arbitre impartial, nul plus que moi ne s'inspirera des volontés du Parlement, expression de la souveraineté nationale. »

Son premier acte présidentiel fut de charger Herriot de constituer un Gouvernement lequel, bien qu'appuyé sur une majorité de « cartel des gauches », dura un an. Puis d'avril 1925 à juillet 1926, six Cabinets se succédèrent — deux Painlevé, trois Briand, un second Herriot éphémère — tandis que le franc continuait à baisser. En juillet 1926, jugeant le pays au bord de la faillite financière, Doumergue appela Poincaré qui, se réservant les finances, constitua un Gouvernement « d'union nationale », qui devait durer deux ans puis, remanié, se prolonger jusqu'en juillet 1929. Vite, il ramena la confiance et rétablit la situation financière. Après la démission de Poincaré, malade, revint l'instabilité ministérielle ; de nouveau Doumergue dut dénouer des crises, six dans les deux dernières années de son mandat présidentiel. Lui, qui sentait bien le désir de paix et de stabilité émanant de la Nation, manœuvra du mieux que lui permettaient des mœurs politiques défectueuses, usant d'une influence personnelle qui, pour être discrète, n'en fut pas moins réelle sur le cours des affaires publiques. Lui seul, homme de gauche, pouvait faire une politique, au fond, conservatrice. Car il avait « la manière », son affabilité courtoise, teintée de bonhomie, son sourire légendaire lui valurent alors la sympathie de beaucoup de ses pairs et la popularité de la masse de la Nation qui en fit « Gastounet ».

Lui, le huguenot, « le laïc », fut aussi un artisan de paix religieuse. Il entretenait avec les nonces des relations cordiales ; il reçut des légats et honora des cardinaux, tel le cardinal Dubois, archevêque de Paris, à qui il remit les insignes de Commandeur de la Légion d'honneur. Il présida en 1929 les fêtes du cinquantenaire de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc.

Sur le plan extérieur, ce septennat ne fut pas non plus de tout repos. Opérations militaires au Maroc et en Syrie ; mésentente entre alliés au sujet de l'Allemagne ; difficultés du désarmement ; réveil du nationalisme germanique, tout cela fut profondément ressenti par le patriote que fut toujours Gaston Doumergue. Sur ces problèmes de politique étrangère, on remarqua qu'avec Briand, inamovible au quai d'Orsay depuis 1925, il fut parfois en désaccord, très discrètement certes et sans jamais heurter son ministre de front. Il se garda de partager les illusions qu'eurent à cette époque nombre de ses amis politiques. Sur la fin de sa présidence, au lendemain de l'union économique de l'Allemagne et de l'Autriche, le discours qu'il prononça à Nice avant de s'embarquer pour un voyage officiel, eut la valeur d'un avertissement : « La France devra veiller, se tenir sur ses gardes... Pour travailler à établir la

paix entre les peuples, la première condition est de faire l'union des cœurs, des esprits et des intérêts. »

Pendant les sept années de son mandat, Doumergue s'acquitta parfaitement en Président de la République modèle, de ses tâches représentatives et protocolaires. Il reçut officiellement le Sultan du Maroc, Moulay Youssef, le roi Fouad d'Égypte, le roi d'Afghanistan, l'aviateur Lindbergh ; il rencontra Alphonse XIII d'Espagne à Canfranc ; il fut reçu par le roi Georges V d'Angleterre, par Albert 1^{er}, roi des Belges, par le Sultan Mohammed 1^{er} du Maroc, par le prince de Monaco, par le Bey de Tunis. Outre plusieurs voyages à travers les provinces — dans le Gard d'abord — puis dans le Dauphiné, dans le Nord, dans le Nord-Ouest inondé, etc... — il en fit un, triomphal et significatif, en Algérie, du 2 au 14 mai 1930 — pour commémorer cent ans de présence française en terre maghrébine.

L'année suivante finissait son septennat. Dans les derniers jours de celui-ci, le 1^{er} juin, Doumergue — réputé célibataire endurci — épousa discrètement au Palais de l'Élysée Mme Jeanne Graves. Le 12 il présida son dernier Conseil des Ministres et le 13 juin il transmit ses pouvoirs au Président nouvellement élu, Paul Doumer. Le lendemain, il prit le chemin de la propriété de sa femme à Tournefeuille (Haute-Garonne) où il comptait prendre un repos bien mérité.

Cette retraite ne dura que trois ans, trois années pendant lesquelles la vie politique, marquée par la même instabilité gouvernementale — neuf crises en trente et un mois — la même impuissance des partis, la même facilité de mœurs parlementaires, connut une crise morale grave qui aboutit aux manifestations sanglantes du 6 février 1934 — réaction parisienne aux scandales de l'affaire Staviski — et à la démission de Daladier. Le Président de la République, soucieux de faire appel à une personnalité incontestée, s'adressa au « sage de Tournefeuille » qui finit par accepter et, après deux jours de consultations, présenta à Doumer un Cabinet où, sauf la S.F.I.O., les communistes et l'extrême-droite, tous les partis étaient représentés. À côté de parlementaires chevronnés comme Herriot et Tardieu (ministres d'État), comme Sarraut (Intérieur) et Barthou (Affaires étrangères), comme Laval (Colonies) et Flandin (Travaux publics), on y trouvait des personnalités militaires, tel Pétain (Guerre), tel Denain (Air) et un représentant des anciens combattants et victimes de guerre, M. Rivolle.

Le premier acte du nouveau président du Conseil fut de faire afficher une proclamation déclarant qu'il avait constitué « un gouvernement de trêve, d'apaisement et de justice ». Le 15 février, ayant entendu la déclaration ministérielle, la Chambre lui vota la confiance par 465 voix contre 125. Le 19, il fut acclamé par la foule bruxelloise à l'occasion des obsèques du roi Albert, où il représentait la France avec Tardieu et Herriot.

Le second acte fut de demander pleins pouvoirs pour réaliser par décrets-lois un certain nombre de mesures administratives et financières, pouvoirs qui lui furent accordés le 22 février par la Chambre (368 voix contre 185) et par le Sénat (270 voix contre 20). Le budget, discuté rapidement, fut voté définitivement après quatre navettes, le 28 février.

Le 24 mars, inaugurant une série d'allocutions familières radiodiffusées — du type « causeries » au coin du feu — il adressa un appel à la Nation, déplorant l'affaiblissement de l'autorité et de la justice, le gaspillage des finances, annonçant la suppression des dépenses inutiles, concluant en exhortant les Français à l'union. Plusieurs trains de décrets-lois furent alors promulgués concernant les fonctionnaires, les anciens combattants, la sûreté générale (qui devient « nationale »), l'administration préfectorale, mesures qui firent l'objet de comptes rendus radiodiffusés du président du Conseil.

La vie politique reprit avec la rentrée du Parlement le 18 mai, avec le congrès socialiste de Toulouse (20-23 mai) qui réclamait la dissolution de la Chambre et l'élection à la représentation proportionnelle, et avec plusieurs graves débats dans les deux Assemblées qui obligèrent Doumergue à intervenir personnellement, notamment à l'occasion de l'ouverture de crédits militaires (14 et 15 juin, confiance votée par 420 voix contre 171) à la Chambre, puis au Sénat où il fut amené à déclarer sur le ton des confidences : « Ce n'est pas d'aujourd'hui que j'ai compris que la présidence du Conseil était un mot et non une réalité ». Quatre fois encore, il dut poser la question de confiance, notamment pour faire voter une réforme fiscale, une loi sur les grands travaux avant de lire, le 6 juillet, le décret de clôture et d'envoyer les parlementaires en vacances. Vacances qui ne furent pas trêve politique puisque Doumergue dut interrompre son séjour à Tournefeuille pour faire la paix au sein du Cabinet, menacée par un conflit Tardieu-Herriot. Pendant ce temps, des événements graves et inquiétants avaient troublé l'Europe : assassinat du chancelier d'Autriche, Dollfus, plébiscite en Allemagne approuvant la désignation de Hitler comme président et chancelier du Reich.

Tout cela décida Doumergue à dévoiler à la Nation, dans un nouvel appel radiodiffusé le 24 septembre 1934, le fruit de ses méditations, et à insister sur la nécessité de réformer les institutions en donnant au président du Conseil l'autorité d'un premier ministre, notamment par la faculté, en cas de conflit avec la Chambre, de provoquer de nouvelles élections par l'attribution au seul Gouvernement de l'initiative des dépenses, par la législation constitutionnelle du statut des fonctionnaires, toutes mesures selon lui conditionnées par la préalable restauration de l'esprit civique et du patriotisme.

En octobre, Louis Barthou ayant péri à Marseille aux côtés du roi Alexandre

de Yougoslavie, assassiné par un Croate, Doumergue confia le portefeuille des affaires étrangères à Pierre Laval, tandis que Chéron, en butte à de vives critiques pour sa gestion du Ministère de la Justice, démissionnait. Malgré l'opposition du groupe de la gauche démocratique du Sénat à ses projets de réforme de la Constitution, malgré celle du congrès radical-socialiste de Nantes, Doumergue affirma de nouveau par radio, le 3 novembre, sa détermination de réaliser lesdits projets. Le 6 ce fut la rentrée des Chambres. Le 8, le refus des ministres radicaux, conduits par Herriot et Georges Bonnet, de présenter un projet de « douzièmes provisoires » et leur départ du Cabinet entraînèrent la démission du président Doumergue, lequel, dans une déclaration faite à l'issue du Conseil des ministres, affirma : « J'ai été amené à quitter le pouvoir ; je prie tous mes concitoyens de garder le calme qui est nécessaire pour résoudre les difficultés présentes au mieux des intérêts et de la sécurité de la patrie... Les responsables de la politique qui aboutit aux émeutes de février et à la mort d'anciens combattants qui défilaient sans armes place de la Concorde ne veulent à aucun prix avoir à répondre de cette politique devant le peuple avant que se soit écoulé un long délai. »

Le 11 novembre, la célébration du seizième anniversaire de l'armistice fut l'occasion d'une manifestation de la foule parisienne qui, aux Champs-Élysées, cria « Vive Doumergue » tandis que l'ancien Président de la République dut paraître au balcon de l'appartement qu'il allait quitter pour la retraite, cette fois définitive.

Définitive et de courte durée, puisqu'une crise cardiaque l'emporta subitement, le 18 juin 1937, alors qu'il dormait dans sa maison natale d'Aigues-Vives, où il était venu passer quelques jours. Il était âgé de 74 ans.

Membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), membre de l'Académie des jeux Floraux de Toulouse, docteur *honoris causa* de l'Université d'Oxford, Doumergue était Grand-Croix de la Légion d'honneur.

Son œuvre écrite comprend : une préface à *Louis Barthou*, d'Octave Aubert ; une préface à *Le vice constitutionnel et la révision*, de Maurice Ordinaire ; un avant-propos à *l'Unité yougoslave et le roi Alexandre I^{er}*, de Chantitch-Chandan.

Ont été publiées sous le titre *Discours à la Nation française* (Denoël et Steele, éditeurs), les huit allocutions qu'il prononça à la radiodiffusion pendant sa présidence du Conseil, en 1934.

Les principaux ouvrages publiés sur Doumergue sont : *Doumergue et les politiques*, de Jacques Fischer (éditions Le Jour, 1935) ; *Gaston Doumergue, sa vie et son destin*, de Pierre Lafue (éditions Plon, 1933) ; *Le Président Doumergue*, de Maurice-Verne (éditions Berger-Levrault, 1925) ; *Histoire des Présidents de la République*, d'Adrien Dansette (éditions Amiot-Dumont, 1953).

DOUSSAIN (GUSTAVE), né le 1^{er} mai 1872 à Saumur (Maine-et-Loire), mort le 21 mai 1945 à Fontenay-sous-Bois (Seine).

Député de la Seine de 1928 à 1942.

Issu d'une famille de bonne bourgeoisie, Gustave Doussain fit ses études classiques et s'engagea à 18 ans dans les Dragons.

Libéré du service militaire, il fit son droit et entra dans les affaires, dirigeant au bout de quelques années une importante maison d'imprimerie.

Il consacra également une grande part de son activité aux sociétés et œuvres locales et fut élu conseiller municipal de Fontenay-sous-Bois à 33 ans.

Quand la guerre de 1914 éclata, Gustave Doussain s'engagea dans l'Infanterie et fut nommé sous-lieutenant, puis lieutenant. Deux fois cité, il reçut la Légion d'honneur à titre militaire. A la fin de la guerre, il fut affecté au Cabinet du Ministre de l'Agriculture.

Après 1918, Gustave Doussain, tout en poursuivant ses activités professionnelles, collabore à de nombreuses publications : *Le Petit Parisien*, *L'Avenir*, *La Nouvelle Revue*, *La Renaissance*, *La Revue de France*, etc...

Élu conseiller général du canton de Vincennes en 1919, il le resta jusqu'en 1929.

Gustave Doussain militait à cette époque au sein de l'Alliance républicaine, formation de républicains modérés fondée par Waldeck-Rousseau et animée après la guerre par Raymond Poincaré et Paul Doumer.

Parallèlement, Doussain accomplissait une brillante carrière d'édile : secrétaire du Conseil municipal de Paris le 29 juin 1921, il en devenait vice-président le 28 juin 1922.

En 1924, il était désigné par le Congrès de l'Union républicaine et sociale comme candidat aux élections législatives. Figurant en douzième position sur la liste du cartel d'Union républicaine et sociale, il ne fut pas élu, bien qu'il ait obtenu 99.551 voix. La liste communiste, menée par Vaillant-Couturier et Doriot avait 9 élus.

Ce n'était que partie remise. Aux élections législatives du 22 avril 1928 (retour au scrutin d'arrondissement), Gustave Doussain, investi par l'Action républicaine, posa sa candidature dans la deuxième circonscription de Sceaux.

Les premiers mots de son programme électoral le dépeignent tout entier :

« Républicain de naissance, profondément attaché au régime de la souveraineté populaire et du suffrage universel, Gustave Doussain n'est pas un politicien. »

Il fut élu au deuxième tour de scrutin le 29 avril, obtenant 6.848 suffrages contre 6.683 à M. Thibout et 4.216 à M. Humbertot (sur 21.284 inscrits et 18.044 votants). Au premier tour, Gustave Doussain ne venait qu'en deuxième

position avec 5.283 voix, derrière M. Thibout 5.949 et devant MM. Humbertot et Lescurre 3.114 et 2.148.

Aussitôt élu, Gustave Doussain donna son adhésion au groupe des républicains de gauche.

Dans sa profession de foi, il déclarait :

A l'extérieur : « Haïr la guerre... Développer l'esprit de Locarno, faire confiance à la société des nations. »

A l'intérieur : « Stabilisation monétaire... Revision de l'impôt sur les salaires en tenant un compte plus exact des charges de famille. »

Au renouvellement du 1^{er} mai 1932, Gustave Doussain fut réélu dès le premier tour de scrutin avec 10.310 voix contre 2.616 au candidat communiste, 4.153 à son concurrent radical-socialiste, et 2.012 au socialiste, sur 19.878 votants.

C'est au cours de cette législature, lors des journées troublées qui précéderent le 6 février 1934, que Gustave Doussain pour la première et dernière fois devait accéder aux responsabilités ministérielles. Le 30 janvier 1934, il devenait, dans le deuxième Cabinet Daladier, Sous-secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement technique au ministère de l'Education nationale. Mais devant le tour pris par les événements, il préférait démissionner le 4 février 1934. Il n'avait pu donner sa mesure.

C'est au scrutin de ballottage qu'il fut réélu le 3 mai 1936, par 12.687 voix contre 10.576 au candidat communiste, sur 23.176 votants. Il avait axé sa campagne sur le thème de la lutte contre le Front populaire :

« Vous allez avoir à choisir, entre la politique de démagogie, de désordre et de révolution qui est celle du Front populaire, monstrueuse coalition électorale constituée à l'instigation de Moscou et dominée par les communistes qui comptent en être les seuls bénéficiaires, et la politique d'Union nationale. » (Extrait de sa profession de foi.)

Quelques temps auparavant, Gustave Doussain avait adhéré au comité de défense des libertés républicaines et de sympathie pour le P.S.F.

On notera également qu'en septembre 1936 sans se solidariser tout à fait avec la campagne menée contre le député socialiste Roger Salengro, ministre de l'Intérieur, il ne crut pas bon de voter l'ordre du jour dénonçant le caractère calomnieux de cette campagne.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, Gustave Doussain vota les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain.

Au cours de ses douze années de législature, Gustave Doussain fut membre de la Commission de l'enseignement et des beaux-arts — il en fut quelques temps vice-président —, de la Commission du travail, des pensions civiles et militaires.

L'appartenance à ces Commissions donne bien le ton de ses préoccupations législatives : pensions militaires et civiles, protection du travail des ouvriers,

des mutilés, ouvriers d'art, colonies de vacances, contingents spéciaux de rosettes de l'Instruction publique pour les secrétaires de mairie...

Les problèmes de l'enseignement le requièrent tout particulièrement. Il fut, avec modération mais constance, un partisan de la laïcité, et rapporta la loi de célébration du cinquantenaire de l'école publique.

Mais Gustave Doussain, député de Sceaux, ancien conseiller général de Vincennes, fut essentiellement un député de banlieue. On ne compte pas les propositions de loi ou de résolution de ce genre, qu'il déposa ou rapporta : organisation de la visite de l'exposition coloniale par les élèves des écoles primaires, commémoration du centenaire du général Daumesnil, organisation en 1935 d'une exposition des Provinces de France dans le bois de Vincennes.

D'ailleurs « l'organisation de la banlieue » figurait en bonne place dans son premier programme, celui de 1928 : « obtenir du Parlement une législation qui permette à l'agglomération parisienne qui représente un huitième de la population totale de la France, de s'organiser financièrement et économiquement pour résoudre les grands problèmes d'urbanisme et d'intérêt public qui se posent pour elle avec un caractère particulier d'ampleur et d'urgence (enseignement, assistance, hygiène, police, eau, gaz, électricité, lotissements et plans d'extension, problème zonien) ».

Gustave Doussain estime qu'une tâche particulière s'impose aux députés de la banlieue. Nul plus qu'eux ne doit être pénétré de l'esprit régionaliste car « l'importance et les droits de la région parisienne ont été trop souvent méconnus au Parlement. »

Gustave Doussain termina sa carrière comme il l'avait commencée : comme élu local. Après avoir vécu dans la retraite après la séparation des Chambres en juillet 1940, il fut appelé à siéger comme représentant de Nogent-sur-Marne, en 1944, au Conseil général de la Seine.

Il mourut le 21 mai 1945 à Fontenay-sous-Bois (Seine) à l'âge de 73 ans.

DOUSSAUD (MARCE, CHARLES, HILAIRE), né le 6 juin 1871 à Lubersac (Corrèze), mort le 8 septembre 1944 à Lubersac.

Député de la Corrèze de 1910 à 1914 et de 1919 à 1924.

Fils d'un avocat du barreau de Paris et de Catherine Pazdzierski, propriétaire à Lubersac, c'est pour la Corrèze, où il était né, que Marc Doussaud éprouva le plus d'attachement.

Il devint ingénieur agronome et se consacra à l'exploitation du domaine familial. Il épousa le 10 mai 1899 Jeanne, Marie, Louise, Amélie Lalande, descendante d'une vieille famille briviste.

C'est tout naturellement en Corrèze qu'il se présenta aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910 sous l'étiquette « Républicain socialiste de gauche. »

Troisième au premier tour de scrutin et malgré un handicap de près de 2.000 voix par rapport à son adversaire le mieux placé, Labrousse, il arriva en tête au deuxième tour, obtenant 8.868 voix sur 14.829 votants contre 5.913 à Labrousse.

Aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, il est battu au deuxième tour par François Gouyon qui le distanca de 700 voix. Le 16 novembre 1919, il prend sa revanche : il se fait élire sur la liste d'Union républicaine de défense agricole et sociale. Il obtient 500 voix de plus que Charles de Lasteyrie, tête de liste, 25.863 suffrages se portent sur son nom, soit le plus grand nombre de voix du département. Henri Queuille qui se présentait sur la liste radicale est également élu, avec 23.678 voix.

Le 11 mai 1924, il n'est cependant que troisième de liste. Ce rang lui sera défavorable. Le retour au scrutin d'arrondissement, en 1928, ne lui permettra pas de retrouver son siège de député.

Jaubert distancé au premier tour de 1.500 voix, l'emportera au second.

Adversaire des guerres coloniales et partisan d'économies, il réclame dans sa profession de foi « la suppression de la moitié des sénateurs et des députés ».

A la Chambre, il siégea à la Commission de l'agriculture et intervint dans la plupart des débats agricoles.

Lors de la discussion des interpellations sur la propagande bolchevik, en 1920, il présenta en sa qualité de président du groupe d'association républicaine et sociale, un ordre du jour de confiance au Gouvernement. Après un long débat, ce texte fut adopté par 472 voix contre 66, après que le Gouvernement eut accepté une adjonction faisant référence au respect des lois de laïcité.

Marc Doussaud ne se représenta plus aux élections législatives après son échec de 1928. Il se retira à Lubersac, où il mourut le 8 septembre 1944, âgé de 73 ans.

DOUVILLE-MAILLEFEU (GASTON DE), né le 7 août 1835 à Paris, mort le 29 janvier 1895 à Hyères (Var).

Député de la Somme de 1876 à 1877 et de 1878 à 1885.

Député de la Seine de 1885 à 1889.

Député de la Somme de 1889 à 1895.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 405.)

Gaston de Douville-Maillefeu fut élu à nouveau député de la Somme par les

électeurs de son ancienne circonscription d'Abbeville avec 8.311 voix contre 8.298 à son concurrent, sur 16.767 votants, aux élections générales du 22 septembre 1889.

Républicain de gauche, il combattit vigoureusement Boulanger et les boulangistes. Il échoua aux élections sénatoriales de 1893 mais fut réélu député d'Abbeville le 20 août 1893 au premier tour de scrutin par 4.992 voix contre 3.740 à M. Chastenet et 3.741 à un autre représentant de la noblesse le baron des Lyons, sur 16.544 votants.

Ancien enseigne de vaisseau, Douville-Maillefeu prit part à la discussion de nombreux projets ou propositions de loi sur l'organisation de la marine :

Propositions de loi sur les cadres de la marine, sur l'organisation de la défense des côtes et la création de nouveaux forts en mer en avant des places de Cherbourg et de Bonifacio ;

Projets de loi portant organisation de l'armée coloniale, portant organisation du cadre des officiers de la marine et des équipages de la flotte.

Mais il intervint aussi dans les nombreux débats de politique générale, notamment, en cette législature féconde en séances tumultueuses, sur les affaires de Panama, à la faveur desquelles les boulangistes essayèrent de prendre leur revanche. Il prit ainsi la parole à propos de l'interpellation de M. C. Dreyfus sur la politique générale du Cabinet et sur les causes qui ont motivé la retraite de M. Constans, Ministre de l'Intérieur.

A la tribune, Douville-Maillefeu suscitait souvent l'hilarité, voire les lazzi, de ses collègues.

« La parole est à M. de Douville-Maillefeu pour un rappel au Règlement et à la Constitution. » (Rires). Lui-même l'observait sans amertume. « On me traite tous les jours d'aliéné et d'imbécile. » (Débats du 19 novembre 1892.)

Les rieurs avaient tort. Les interventions de ce personnage haut en couleurs frappent encore à trois quarts de siècle de distance par leur franchise de ton, leur accent, parfois leur noblesse. C'est à juste titre qu'un jour, critiquant l'expression de « modéré » qui commençait à se répandre, il fit remarquer : « la politique est le premier des arts et je ne comprends pas très bien un artiste modéré. »

Douville-Maillefeu fut un artiste de la politique. Citons quelques-uns des propos à l'emporte-pièce dont il émaillait ses interventions, ou ses interruptions, car son tempérament bouillant le poussait souvent à couper la parole à ses collègues.

« On est libre de me soupçonner. Je ne suis pas la femme de César ni de sa famille. » « Tous ceux qui veulent la censure sont des pornographes... » « L'Angleterre est un pays qui fourmille d'abus ; le premier de ces abus étant la monarchie héréditaire. » « Tous ces chrétiens d'Orient sont de très braves

gens ; je voudrais bien que les chrétiens français fussent comme eux ; leurs prêtres se marient et donnent l'exemple de tous les sentiments de la famille ; je voudrais qu'il en fût de même chez nous. » (Annales, p. 236, 6 novembre 1890) (budget des Affaires étrangères, observations sur les services que rendent les écoles d'Orient.)

« Malgré tout mon respect pour la loi, si j'avais envie d'ouvrir une chappelle je le ferais sans permission et j'attendrais qu'on me la fit fermer. » (Rires).

« Je ne suis pas légiste ; je suis législateur cela n'a heureusement aucune espèce de rapport. » (Séance du 26 novembre 1889.)

« Oh ! les cris d'animaux ne me gênent pas ! » (18 décembre 1890). « ... enlever à la reproduction tous les chevaux qui ne peuvent donner des produits hors ligne, il est fort regrettable que cela ne puisse se faire que pour l'espèce chevaline... » (Hilarité générale.)

« Il est assez singulier que dans l'Assemblée des représentants de la nation on ne puisse pas parler des choses que les petites filles de nos campagnes connaissent parfaitement. » (Nouveaux rires) (31 juillet 1890.)

Esprit paradoxal, Douville-Maillefeu prenait en chaque occasion la défense de la liberté de l'esprit, de la liberté de la presse. Il intervint dans la discussion de la proposition de loi relative à la liberté des théâtres. « J'ai toujours pensé qu'il ne fallait pas poursuivre la licence des paroles et des écrits parce que ces excès ne choquent que les coquins et les niais. » (Séance du 16 janvier 1892.)

Cet aristocrate était hostile aux privilèges de la noblesse. Ce catholique estimait que « les questions religieuses sont bien au-dessous des questions politiques et économiques, qui sont beaucoup plus importantes ».

A Déroulède qui (séance du 29 janvier 1891) faisait sonner bien haut sa qualité de « républicain chrétien » et protestait en estimant que « l'on veut déchristianiser la France, pour la judaïser peut-être », il répliquait : « Quoique pratiquant peu ma religion, je suis catholique, sans l'avoir voulu, car c'est à ma naissance que je suis entré dans cette religion et je n'en suis pas encore sorti ».

Plus de dix ans avant le vote de séparation de l'Eglise et de l'Etat, il estimait, au scandale de la droite légitimiste, qui le tenait pour un renégat, que l'Eglise ne pourrait qu'en bénéficier.

Le comte Gaston de Douville-Maillefeu appartenait à une espèce politique assez insolite : celle des marquis à talons rouges.

Il mourut en cours de mandat, le 29 janvier 1895, à Hyères (Var) à l'âge de 60 ans.

Son éloge funèbre fut prononcé à la séance du 31 janvier 1895 par le président Henri Brisson :

« Le marin, l'homme d'action avait survécu en lui, il étouffait un peu dans nos cadres. Je fus le voir, l'an passé à Hyères, où il vient de mourir ; il revenait justement de ces terres lointaines qu'il avait voulu ajouter à l'Atlas de ses voyages. Nous avions longuement causé et je saurais mal dire le charme parfois singulier, toujours intense, de sa conversation pleine d'aperçus où passaient, sous la forme de saillies originales, toutes sortes de notions variées, résultat d'observations multiples ou de sérieuses études, fécondées par un esprit d'une trempe peu commune...

« C'est à quoi j'avais dû sans doute d'entrer en relations plus suivies avec lui, de pénétrer ce caractère d'homme dont je garderai le meilleur souvenir. Vous ferez comme moi je pense, messieurs, car je dirais volontiers de Douville que l'on pouvait se quereller avec lui, mais qu'il était difficile de ne pas l'aimer. »

DRAKE (JACQUES) dit **DRAKE DEL CASTILLO** né le 1^{er} février 1855 à Paris, mort le 30 juin 1918 à Paris.

*Député d'Indre-et-Loire
de 1889 à 1906.*

Issu d'une vieille famille tourangelles, Jacques Drake ayant fait en province ses études secondaires vint à Paris suivre les cours de la Faculté de droit.

Sa licence obtenue, il se fixa en Touraine où il possédait le château de Candé et se consacra à l'exploitation de ses importants vignobles. Vice-président du syndicat viticole de Montbazou, dont il était le fondateur, et du syndicat des agriculteurs d'Indre-et-Loire, il fut l'un des promoteurs de la reconstitution des vignobles de Touraine.

Esprit distingué, il fit partie de la Société archéologique de Touraine et présida la Société des Amis des Arts. Plus tard, il fut membre de la Société d'Economie politique, et publia dans la *Revue Politique et Parlementaire* des articles sur des sujets divers.

Maire de la commune de Monts, puis conseiller municipal de la ville de Tours, il fut élu en 1883 conseiller général du canton de Montbazou.

Les 22 septembre et 6 octobre 1889, il se présenta aux élections législatives générales dans la première circonscription de Tours comme candidat républicain et échoua contre M. du Saussay, candidat boulangiste.

Au renouvellement général des 20 août et 3 septembre 1893, il posa à nouveau sa candidature. Il se présenta comme « républicain progressiste libéral, ennemi du socialisme subversif et des théories sectaires du radicalisme ». Nettement en tête au premier tour, il fut élu au second tour avec 10.918 voix sur 18.967 votants et 28.076 inscrits prenant ainsi sa revanche sur M. du Saussay qui n'obtenait que 7.385 voix.

Inscrit au groupe des républicains progressistes il siégea dans diverses Commissions, notamment celle d'assurance et de prévoyance sociales (1894) et celle chargée du projet et des propositions sur les patentes (1895). Il fut nommé rapporteur de deux projets de loi, l'un autorisant les Caisses d'assurances en cas de décès à faire des assurances mixtes, l'autre tendant à modifier la loi du 30 novembre 1894 sur les habitations à bon marché.

Il participa à la discussion du projet de loi sur les sociétés coopératives de production, de crédit et de consommation et sur le contrat de participation aux bénéfices et à celle de divers projets concernant les Caisses de retraite, de secours et de prévoyance.

Lors des élections générales des 8 et 22 mai 1898, il fut réélu au second tour avec 12.419 voix contre 11.004 à M. Pic-Paris, sur 23.605 votants. Élu secrétaire de la Chambre en 1898 et 1899, il déclina la candidature à ces fonctions en 1900.

Il se fit entendre dans la discussion du projet et des propositions de loi concernant le contrat et le droit d'association, mais il réserva la majeure partie de ses interventions à la discussion de projets et propositions à caractère social. Il publia au sujet des retraites ouvrières un ouvrage intitulé : *Un progrès à faire en matière de prévoyance sociale* dans lequel il défendait « le système de la liberté et de l'encouragement à l'initiative individuelle contre le système du gouvernement qui est l'impôt et l'obligation ».

Les élections générales du 27 avril 1902 lui permirent d'être réélu dès le premier tour avec 12.262 voix contre 9.862 à M. Pic-Paris, sur 24.598 votants. Durant cette législature, il appartint à diverses Commissions, en particulier à la Commission des patentes (1902), à la Commission de révision de la loi de 1853 sur les pensions civiles (1904), à la Commission supérieure de la Caisse nationale de retraites pour la vieillesse (1905). Rapporteur de la proposition de loi de M. Gustave Lhopiteau tendant à limiter au maximum de 2.000 F toutes les pensions de retraite des fonctionnaires de l'État (1906), il prit également part à la discussion du projet de loi sur la contribution des patentes, des propositions de loi relatives à l'assistance aux vieillards, aux infirmes et incurables (1903) et aux Caisses de retraites ouvrières (1905).

Lors des élections des 6 et 20 mai 1906, il n'obtint au premier tour de scrutin que 12.121 voix contre 12.848 à M. Besnard, candidat radical-socialiste et se retira avant le second tour.

Il posa à nouveau sa candidature aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910. En tête au premier tour, il fut encore devancé au scrutin de ballottage par M. Besnard n'obtenant que 13.299 voix contre 13.580 à son adversaire.

Il devait être encore candidat malheureux les 26 avril et 10 mai 1914 re-

cueillant au second tour de scrutin 5.938 voix contre 7.611 à M. Morin, candidat socialiste.

Il mourut à Paris le 30 juin 1918, à l'âge de 63 ans.

DRELON (FÉLIX, GUILLAUME), né le 15 mars 1861 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), mort le 7 février 1935 à Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

Député de la Marne de 1905 à 1914.

Fils d'un ingénieur, Félix Drelon fait ses études classiques au lycée de Clermont-Ferrand, et ses études juridiques à Paris où il obtient le doctorat en droit. Avoué près le tribunal de Châlons-sur-Marne, il envisage, à 39 ans de mettre au service de la collectivité ses dons d'intelligence et de travail. Il est élu maire de Châlons-sur-Marne en 1900, mandat qu'il détiendra jusqu'en 1906, et siège au Conseil général du canton de 1901 à 1919.

Le 3 décembre 1905 il se présente comme « républicain de gauche » aux élections partielles organisées pour pourvoir au remplacement du député de la Marne Léon Bourgeois, élu sénateur. Un seul tour est nécessaire, 7.939 voix s'étant portées sur son nom, sur 12.521 votants, contre 4.411 à son principal adversaire, Giraut-Masson.

Les élections générales du 6 mai 1906 confirment ce succès.

Il est réélu au premier tour avec 9.519 voix sur 12.187 suffrages exprimés pratiquement sans concurrent. Aux élections générales de 1910 et de 1914, il est encore réélu dès le premier tour. (Le 24 avril 1910, il obtient 7.796 voix contre 4.633 à Simon sur 12.894 votants, le 26 avril 1914, 7.513 voix contre 4.524 à Lenoir sur 12.423 votants.)

Le 16 novembre 1919, le scrutin de liste ne lui est pas favorable, Drelon obtient cependant 26.951 voix alors que 350 suffrages de plus auraient suffi à assurer sa réélection.

« Très intelligent, actif, laborieux, doué d'une très grande facilité d'assimilation, parfaitement droit dans ses convictions et d'une conscience politique qui ne lui permettait aucune compromission », il fut un parlementaire assidu, déposa de nombreuses propositions de loi et prit la charge de nombreux rapports.

Inscrit au groupe de la gauche radicale, il fut vice-président de la Commission du budget, puis vice-président de la Commission de la législation. Ses interventions étaient toujours très écoutées. Très à l'aise dans les discussions de textes, il s'exprimait avec une élégance précise et son argumentation était fortement motivée. Il s'intéressa spécialement aux problèmes juridiques et plus particulièrement aux questions d'assistance, de protection des mineurs et de délinquance juvénile. Signalons ses propositions de loi sur la réforme du

Code de justice militaire et sur les titres nobiliaires dont il demandait, avec Jeanneney, qu'ils ne bénéficient plus des dispositions protectrices introduites sous le 1^{er} Empire dans le Code pénal.

Ses rapports sur les projets relatifs à l'assistance judiciaire, à la modification du Code de procédure pénale, aux tribunaux pour enfants, aux mauvais traitements infligés aux animaux domestiques, aux ratifications de conventions internationales sont œuvre, à la fois, d'un juriste distingué et d'un esprit profondément humain.

Défenseur de la laïcité, il le fut avec modération, toujours soucieux du respect du droit.

Après son échec de 1919, Félix Drelon se retira définitivement de la vie publique. Il devait mourir à Saint-Cloud (Seine-et-Oise), seize ans plus tard, le 7 février 1935, à l'âge de 73 ans.

DREYFUS (CAMILLE, FERDINAND), né le 19 août 1851 à Paris, mort le 10 avril 1905 à Paris.

Député de la Seine de 1885 à 1893.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires*, t. II, p. 410).

Membre de l'extrême-gauche, qu'il représentait à la Commission des finances, il se présenta le 22 septembre 1889 dans la deuxième circonscription du XII^e arrondissement de Paris, réunit au premier tour de scrutin 2.120 voix contre 3.679 au docteur Fiaux, sur 9.204 votants, et fut élu au scrutin de ballottage, le 6 octobre, par 4.481 voix contre 4.162 au docteur Fiaux, sur 8.792 votants.

Membre de diverses Commissions, dont la Commission générale des douanes et celle de l'armée, il fut, durant cette législature, un spécialiste des questions militaires. Auteur, avec Rabier et Villebois-Mareuil, d'une proposition de loi tendant à régler en cas de mobilisation générale la situation des membres du Parlement astreints au service militaire (1890), il déposa (en 1893) une proposition de loi tendant à rendre applicable aux élèves de l'Ecole normale supérieure l'article premier de la loi du 11 novembre 1892 sur le service militaire ainsi qu'une proposition de loi relative aux engagements volontaires dans l'armée, proposition qui devint la loi du 11 juillet 1892.

Il rapporta de nombreux projets ou propositions de lois concernant l'organisation de l'armée (1890), l'attribution de la Légion d'honneur aux membres de l'armée territoriale (1890), l'espionnage (1891), la durée du service militaire, le recrutement (1892); en 1890 il avait participé à la discussion du projet de loi relatif au service d'Etat-Major et, en 1892, posait au Ministre de la Guerre une question sur la liberté de conscience dans l'armée et les mesures à

prendre pour mettre fin aux provocations dont sont victimes les officiers. Il intervint aussi dans la discussion d'une interpellation relative à l'affaire de la mélinite en 1891 et avait, la même année, déposé une proposition de résolution tendant à inciter le Gouvernement à prendre le monopole de l'exploitation et de la vente de la dynamite. Les questions de caractère social l'intéressaient aussi; en 1891, il déposa une proposition de loi concernant les retraites des agents des chemins de fer; il demanda, et obtint, en 1890, que la question posée par Millerand sur la révocation par la direction du P.L.M. d'un de ses agents, candidat sans autorisation aux élections municipales de Paris, soit transformée en interpellation; l'année suivante, avec Jean-Baptiste Dumay, le futur régisseur-comptable de la Bourse du travail, il développa une interpellation sur les mesures prises par la direction du P.O. contre les ouvriers membres du syndicat professionnel et sur le sort du personnel des chemins de fer révoqué à la suite des grèves; en 1892, il prit une part active à la discussion du projet et des propositions de loi sur l'arbitrage qui aboutiront à la loi du 27 décembre 1892. La politique coloniale devait aussi retenir chez lui une attention qu'il manifesta par des questions, ou sa participation à des interpellations relatives au Maroc, au Soudan, au Dahomey ou au Siam. Nombreux, d'ailleurs, furent les autres sujets auxquels il s'intéressa : la réglementation de l'exercice du mandat impératif (1889), la liberté de fabrication et de vente des allumettes (1889), la révision des lois constitutionnelles, les pétitions des porteurs de titres de Panama (1891), la proposition de faire du 22 septembre 1892, centenaire de la proclamation de la République, une fête nationale (loi du 20 juin 1892), le tarif des douanes (1890 et 1891), la séparation des Eglises et de l'Etat à propos de laquelle il déposa une proposition de loi (1891), les attentats à la dynamite, l'interdiction du travail industriel aux accouchées récentes et leur indemnisation (1892), l'amnistie, le régime des pétroles, la protection du travail national (1893), les manifestations d'étudiants et la fermeture de la Bourse du travail (1893), sans oublier la discussion des budgets des exercices 1891, 1892 et 1893, à propos des questions judiciaires, financières (proposition d'un impôt sur le revenu, d'un impôt sur les opérations de bourse), militaires et coloniales (Tonkin).

Camille Dreyfus ne se représenta pas au renouvellement des 20 août et 3 septembre 1893 et abandonna, avec la direction du journal *La Nation* et le secrétaire général de la *Grande Encyclopédie* qu'il gérait depuis 1886, toute vie publique. Compromis en 1894 dans une affaire d'extorsion de fonds, il fut condamné en 1895 à un an de prison. Ayant bénéficié d'une mesure de libération conditionnelle, il partit pour l'Afrique noire, explora de 1896 à 1899 la Côte d'Ivoire, décela de l'or dans l'Attie et

s'occupa en outre d'exploitation de caoutchouc et d'acajou entre autres. Rentré en France, il fut réhabilité le 5 mars 1901.

Auteur de diverses brochures et d'articles dans la *Grande Encyclopédie*, de traductions d'ouvrages anglais et américains, il écrivit aussi *L'évolution des mondes et des sociétés* (1888), *A la Côte d'Ivoire, Six mois dans l'Attie (un Transvaal français)* (1900), *La France dans l'Afrique occidentale* (1902).

Il mourut prématurément à Paris, le 10 avril 1905, à l'âge de 54 ans.

DREYFUS (CAMILLE, Ferdinand), né à Paris le 5 mai 1849, mort à Paris le 15 juillet 1915.

Député de Seine-et-Oise de 1880 à 1885.

Sénateur de Seine-et-Oise de 1909 à 1915.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires*, t. II, p. 410).

Ancien député de Rambouillet, rendu à ses occupations, Ferdinand Dreyfus porta toute son attention sur les questions d'assistance : protection de l'enfance (1892), vagabonds mendiants (1894), régime des prisons (1895). Il enseigna en Sorbonne les origines de l'assistance publique.

De 1886 à 1907, il publia de nombreux ouvrages : *Vauban économiste* (prix Léon Foucher, 1886), *Etudes et discours* (1887), *L'Arbitrage international* (1888), *Missions sociales et études historiques* (Prix Fabien, 1890), *Un philanthrope d'autrefois : La Rochefoucauld-Liancourt* (1901), *L'école républicaine et le patronage féminin* (1902), *L'assistance sous la Législative et la Convention* (1905), *L'assistance sous la République de 1848 à 1907*, Bibliothèque municipale populaire (1907).

Candidat aux élections sénatoriales le 17 février 1907 (premier tour), F. Dreyfus obtint 273 voix contre 785 à M. Collet, élu en remplacement de feu Maret.

Il sera élu sénateur de Seine-et-Oise le 3 janvier 1909 (premier tour) par 766 voix sur 1.487 votants, alors que M. de Courcel, sénateur sortant, n'obtenait que 705 voix.

Inscrit au groupe de l'Union républicaine, F. Dreyfus prit part, le plus souvent comme rapporteur, à toutes les discussions sur les retraites ouvrières, la mutualité, l'assistance aux familles nombreuses, les caisses des écoles, et s'intéressa particulièrement aux tribunaux spéciaux pour enfants.

Pendant la guerre de 1914-1918, il refusa un portefeuille ministériel.

Il mourut en cours de mandat, le 15 juillet 1915, à Paris, à l'âge de 66 ans, et son éloge funèbre fut prononcé à la séance du Sénat du 22 juillet 1915 par le président Antonin Dubost : « C'était un homme d'affaires

rompu à la pratique des contentieux administratif et civil, un vulgarisateur remarquable dont les manuels furent répandus dans toute la France, un économiste d'ordre supérieur qui étudia Vauban et la Révolution, un orateur à la fois vibrant et précis qui échauffait les questions en même temps qu'il les éclairait, un lettré ouvert à toutes les curiosités de l'esprit et de l'art, enfin un cœur généreux, sensible à toutes les grandes maladies sociales. »

Ferdinand Dreyfus était Officier de la Légion d'honneur.

DREYFUS (Louis) (Lozère, Alpes-Maritimes). — Voy. **LOUIS-DREYFUS**.

DREYT (GASTON), né le 14 décembre 1857 à Tarbes (Hautes-Pyrénées), mort le 10 janvier 1919 à Ossun (Hautes-Pyrénées).

*Député des Hautes-Pyrénées
de 1906 à 1919.*

Avocat au Barreau de Tarbes, président de la Fédération radicale et radicale-socialiste des Hautes-Pyrénées, Gaston Dreyt fut élu aux élections générales législatives des 6 et 20 mai 1906, dans la première circonscription de Tarbes, au deuxième tour de scrutin, par 8.084 voix contre 8.841 à M. de Gallard et 6.459 à M. Dangos, sur 14.731 votants. Il remplaçait M. Léopold Dasque, député sortant qui ne se représentait pas.

Inscrit au groupe radical et radical-socialiste, il appartint à la Commission du commerce et de l'industrie et à celle de la législation fiscale. Au cours des débats budgétaires des exercices 1908, 1909 et 1910, il manifesta un intérêt particulier aux sous-agents de haras, à l'école des palefreniers, aux salaires de la main-d'œuvre militaire, aux ouvriers licenciés des établissements militaires, aux achats de la remonte et à la répartition des fonds du budget des cultes.

Réélu aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, au deuxième tour de scrutin, par 7.628 voix contre 7.414 à M. Jacomet, sur 15.265 votants, il entra à la Commission de la réforme judiciaire. Il se fit entendre au cours de la discussion des budgets des exercices 1911, 1912, 1913 et 1914, présentant des observations sur les ouvriers licenciés de l'arsenal de Tarbes, les ouvriers retraités des établissements de la guerre, le recensement des chevaux, le personnel civil des établissements de la guerre, les employés départementaux chargés du service des caisses de retraites ouvrières et paysannes, les sous-agents des haras et la transformation de l'Ecole pratique de commerce et d'industrie de Tarbes. Il demanda en outre à interpeller le Gouvernement sur la crise de l'élevage du cheval de guerre.

Il conserva son siège aux élections générales du 26 avril 1914, au premier tour de scrutin, par 8.611 voix contre 4.573 à M. Dangos, sur 14.587 votants. Membre de la Commission de la réforme judiciaire et de la législation civile et criminelle et de la Commission de l'enseignement et des beaux-arts, il participa à la discussion d'interpellations : sur la crise des transports (1916) et sur le logement des réfugiés des régions envahies (1917).

Il mourut en cours de mandat, le 10 janvier 1919, à Ossun (Hautes-Pyrénées).

M. Jules Siegfried, président d'âge, prononça son éloge funèbre à la séance du 14 janvier : « Il avait une foi ardente dans l'idée républicaine. Il disait à ses électeurs en 1914 : Je veux que nous ne perdions pas les hautes traditions de notre parti, qui sont faites de la probité et du désintéressement de ses membres. Je veux la République ennoblée d'idéalisme, et la France grande par l'union des citoyens. » Un tel caractère disparaît trop tôt pour le pays. »

Il n'avait que 62 ans.

DRIANT (EMILE), né le 11 septembre 1855 à Neufchâtel (Aisne), mort le 22 février 1916 au Bois des Caures, près de Douaumont (Meuse).

*Député de Meurthe-et-Moselle
de 1910 à 1916.*

Après d'excellentes études au lycée de Reims, Emile Driant entra à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, en 1873. A sa sortie, en 1877, il est nommé sous-lieutenant au 54^e de ligne, puis lieutenant au même régiment. En 1882, il passe au 4^e Zouaves en Tunisie et y obtient son troisième galon en 1886. Au cours de l'année 1884, il devient officier d'ordonnance du Général commandant la Division d'occupation en Tunisie, puis officier d'ordonnance du Général Boulanger, Ministre de la Guerre, dont il épouse la fille cadette, Marcelle.

Au crépuscule du boulangisme, il reprit son poste au 4^e Zouaves, en Tunisie. Il devait y rester jusqu'en 1892, avant de revenir à Saint-Cyr comme capitaine instructeur pour une période de quatre ans (1892-1896). Major au 4^e Zouaves jusqu'en 1898, il passe ensuite comme chef de bataillon au 1^{er} Bataillon de chasseurs à pied. Il y était encore en 1906, lorsque son attitude de protestation dans l'affaire des « fiches » l'amena à demander sa mise à la retraite.

Son retour à la vie civile, ayant coïncidé avec les élections générales législatives des 6 et 20 mai 1906, il se présente dans la circonscription de Pontoise (Seine-et-Oise) comme candidat de l'Action libérale ; ayant recueilli 10.503 voix au deuxième tour de scrutin, il ne put battre le député sortant, M. Aimond, sur lequel s'étaient portés 13.287 suffrages, sur 23.955 votants.

Aux élections générales du 24 avril 1910, le Commandant Driant devait, cette fois, être élu au premier tour de scrutin, dans la troisième circonscription de Nancy (Meurthe-et-Moselle) en obtenant 10.823 voix contre 9.145 à M. Grillon, député sortant, sur 21.711 votants.

Il devait, toujours comme candidat de l'Action libérale, renouveler son succès dans la même circonscription aux élections générales du 26 avril 1914, au premier tour de scrutin par 11.952 voix, contre 7.674 à M. Schutzer, sur 22.397 votants.

Au cours de sa première législature (1910-1914) il fit partie de diverses Commissions, dont celle de l'armée, et son activité à la Chambre des Députés devait correspondre tout naturellement à sa compétence en matière militaire. C'est ainsi qu'il déposa un grand nombre de propositions de lois et de rapports, dont la plupart concernaient le recrutement, les incorporations, les promotions et l'avancement dans l'armée.

De ses interventions en séance, il faut retenir celles relatives à l'organisation du Haut-Commandement (1911), à la Tunisie (1912), au Maroc (1912) ; à la constitution des cadres et effectifs de l'Infanterie (1912), à la durée du service militaire (1913) et à la situation matérielle des officiers et sous-officiers (1914) ainsi que son interpellation sur l'activité des organismes révolutionnaires, responsables de certains désordres dans l'armée (1913).

Sa deuxième législature commença en juin 1914, quelques semaines avant la déclaration de guerre ; le député de Nancy demanda au général Messimy, Ministre de la Guerre, et obtint de lui, de reprendre du service. Son âge — 59 ans — sa situation militaire (il était dégagé de toute obligation et rayé des contrôles de l'armée), enfin son mandat de député le dispensaient de rejoindre les unités combattantes. Pourtant, dès les premiers jours d'août, il se trouve en première ligne comme commandant du 1^{er} Bataillon de chasseurs à pied. Dès 1914, sa conduite héroïque au feu lui vaut la rosette d'Officier de la Légion d'honneur et le commandement du groupe des 56^e et 58^e Bataillons de chasseurs à pied ; il est promu lieutenant-colonel à titre définitif le 28 mai 1915. Au cours de durs combats dans la région de Donamont, au début de l'offensive du Kronprinz sur Verdun, il devait tomber au milieu de ses chasseurs, au Bois des Caures, le 22 février 1916.

Ses restes y furent inhumés le 21 octobre 1922, au pied du monument élevé à la mémoire des 56^e et 59^e Chasseurs, à côté de onze chasseurs inconnus.

Le soldat n'avait fait, durant cette période, que de brèves apparitions à la Chambre. Il fut cependant rapporteur d'une proposition de loi tendant à instituer une « médaille de la valeur militaire » destinée à commémorer les citations individuelles à l'ordre de l'armée, du Corps d'armée et de la Division (1915). Il rapporta également la propo-

sition de loi qui instituait la « Croix de Guerre » (1915).

Sa mort au combat eut un profond retentissement dans le pays car, pour beaucoup de Français, le colonel Driant qui venait de disparaître n'était pas le député consciencieux, éloquent et désintéressé, c'était le capitaine Danrit.

En effet, c'est sous ce pseudonyme qu'Emile Driant a donné une œuvre littéraire importante, des romans qui tenaient à la fois de Déroulède par leur esprit de revanche, leur glorification des soldats d'hier, et de Jules Verne par leurs anticipations souvent prophétiques.

La Guerre de demain en 8 volumes (1889-1893) lui valut d'être couronné par l'Académie française ; vinrent ensuite *La Guerre fatale* (1902), *L'Invasion jaune* (1909), *Jean Lapin* (1898), *Filleuls de Napoléon* (1900), *Petit Marsouin* (1901), *Robinsons de l'air* (1908), *De Samarcande à Lhassa* (1905), *Évasion d'Empereur* (1904), *La grève de demain* (1909), *La Révolution de demain* (1909), *Robinsons sous-marins* (1908), *Vers un nouveau Sedan* (1906), *L'Aviateur du Pacifique* (1909), *Un dirigeable au Pôle Nord* (1910), *L'Alerte* (1911), *Au-dessus du Continent noir* (1912), *L'Invasion noire* (1913).

Membre de la Société des gens de lettres, de « La Plume et l'Épée », il posa, en décembre 1915, sa candidature à l'Académie française, au fauteuil d'Albert de Mun. Cette élection n'ayant pas eu de résultat, ce fut Mgr Baudrillart qui succéda à Albert de Mun en 1918.

Officier de la Légion d'honneur et décoré de la Croix de guerre, Emile Driant était également Officier de l'Instruction publique, Commandeur de Saint-Stanislas, du Nichan Iftikhar, Officier de l'Ordre du Cambojé et du Dragon d'Annam, Chevalier de la Couronne d'Italie et de Saint-Alexandre de Bulgarie.

Son éloge funèbre fut prononcé par le président Paul Deschanel à la séance du 7 avril 1916. Dans une belle envolée lyrique dont il avait le secret, il rendit au disparu l'émouvant hommage que voici : « Mes chers collègues, nous devons renoncer à nos espoirs : il ne paraît plus douteux que Driant a été tué. Une famille en pleurs cherche au loin la chère image de l'époux, du père disparu. Nous le pleurons avec elle. Mais lui, voudrait-il être plaint, voudrait-il être pleuré ? Non, il n'avait vécu que pour cette heure suprême. Toutes ses pensées, toutes ses passions, toutes ses généreuses colères — que sa mort explique et ennoblit — n'avaient qu'un objet : la grandeur de la France, la réparation de ses revers.

« Vivre d'une vie collective, supérieure à la vie individuelle, s'absorber tout entier dans un idéal sacré : le triomphe de la justice par le relèvement de la patrie, et mourir pour l'idéal dont on a vécu, quel destin plus digne de tenter un grand cœur ?

« Mourir pour sa patrie ; et pour quelle patrie, et dans quel moment !

Dans le moment que la France répare, au prix de son sang, les plus exécrables forfaits contre le droit, contre la foi jurée, contre l'humanité. C'est pour tout cela — patrie, honneur, justice — que Driant est mort, au milieu des héros immortels de Verdun. Jamais causes plus saintes ne valurent plus magnifiques trépas. Puissent de tels holocaustes brûler les débris impurs de nos haines ! Puisse la mort éclairer la vie !

« Cher et noble soldat, la France couvre de ses couleurs ta dépouille glorieuse. Tes petits chasseurs que tu aimais tant continueront d'entendre ta voix paternelle ; ils porteront en leurs âmes ta vaillance. Par eux tu seras vengé ! »

Le général Roques, Ministre de la Guerre, associa le Gouvernement à ces nobles paroles, et s'enorgueillit personnellement d'avoir eu sous ses ordres le colonel Driant.

DRIVET (ANTOINE), né le 1^{er} septembre 1863 à Louhans (Saône-et-Loire), mort le 6 juin 1946 à Feurs (Loire).

Député de la Loire de 1910 à 1919.

Sénateur de la Loire de 1920 à 1941.

Issu d'une famille modeste, Antoine Drivet eut le mérite de développer, par ses propres moyens, ses talents artistiques : il devint sculpteur.

Il fit son entrée dans la vie politique à la faveur des élections générales législatives des 24 avril et 8 mai 1910 : il obtint au deuxième tour de scrutin 9.331 voix contre 9.022 à son principal concurrent, M. Ory, sur 22.073 votants, dans la deuxième circonscription de Montbrison. Ce succès l'amena au Conseil général de la Loire et à la mairie de Feurs à partir du 19 mai 1912.

Inscrit, à la Chambre des Députés, au groupe radical-socialiste, il appartenait à diverses Commissions, notamment à celle d'assurance et de prévoyance sociales. Il participa à la discussion des budgets de l'Agriculture et de la Guerre de l'exercice 1911 (Application de la loi sur la tuberculose et militaires blessés en service commandé) (1910) ; des budgets du Travail (payement des salaires) et des Postes et télégraphes (facteurs auxiliaires) de l'exercice 1912 (1911) ; du projet de loi tendant à réduire à dix heures la durée du travail dans les établissements industriels (1912) ; des budgets de l'Agriculture (concours et comices, industrie chevaline), des Postes et télégraphes de l'exercice 1913 (1912) et de la loi de finances du même exercice (eaux minérales) (1913) ; des budgets du Travail (caisses de secours contre le chômage), de l'Intérieur (retraites ouvrières), des Postes et télégraphes (facteurs et auxiliaires) de l'exercice 1914 (1914) et du projet de loi ayant pour objet d'accorder une bonification aux veuves d'assurés aux retraites ouvrières (1914).

Réélu aux élections générales du 26 avril 1914, au premier tour de scrutin, par 9.195 voix contre 1.175 à M. Ory, sur 11.749 votants, il fut membre de diverses Commissions, notamment de celle des postes et des télégraphes, de celle des mines, et de la Commission d'enquête sur la métallurgie (1919). Auteur de deux propositions de loi d'intérêt local, il fut chargé de rapporter : la proposition de résolution tendant à l'assimilation aux facteurs de la Seine des facteurs suburbains en résidence en Seine-et-Oise (1917) ; le projet de loi tendant à accorder certaines immunités fiscales aux sociétés civiles de mines situées dans les régions envahies ou dévastées (1919) ; la proposition de loi ayant pour objet de modifier certains articles du Livre II du Code du travail, relatifs à la durée du travail dans les mines (1919). Il se fit entendre au cours de la discussion de projets de loi portant ouverture de crédits provisoires (1916, 1917, 1918) ; d'une interpellation sur l'inégalité des soldes et salaires octroyés aux mobilisés (1917) ; d'une proposition de loi tendant à organiser la production de guerre (1917) ; d'une proposition de résolution relative aux permissions militaires (1917) ; d'une proposition de résolution relative aux permissions des viticulteurs et des agriculteurs (1917) ; des interpellations relatives au problème du charbon et à la politique minière du Gouvernement (1917) ; du projet de loi tendant à modifier la législation des pensions des armées de terre et de mer (1918-1919) ; du projet de loi tendant à relever les suppléments temporaires de certains traitements et de certaines soldes (1918) ; du budget ordinaire des services civils de l'exercice 1918 (Instruction publique) (1918) ; des interpellations sur la crise des transports (1918) du projet de loi tendant à modifier la loi de 1810 sur les mines (1918) ; de diverses propositions de loi relatives à une indemnité de démobilisation (1919) ; d'interpellations concernant le consortium des métaux et la démobilisation des usines (1919) ; d'une proposition de résolution sur le rétablissement de la liberté commerciale (1919) ; de la proposition de loi relative à la durée du travail dans les mines, en qualité de rapporteur (1919).

Il essaya un échec aux élections générales du 16 novembre 1919, qui eurent lieu au scrutin de liste. Il figurait en dernière position sur la liste du bloc républicain et socialiste qui n'eut que deux élus. Il recueillit personnellement 48.284 voix sur 132.611 votants.

Mais il prit sa revanche au renouvellement sénatorial du 11 janvier 1920, où il obtint au premier tour de scrutin 605 voix sur 959 votants. Il eut le même succès au renouvellement des 6 janvier 1924, par 510 voix sur 963 votants, et 10 janvier 1933, par 526 voix sur 988 votants, toujours au premier tour de scrutin.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, et n'appartenant encore à aucune Commission, il intervint, en 1920,

dans la discussion du projet de loi relatif aux douzièmes provisoires, applicables aux mois de janvier et de février 1921. L'année suivante, il entra à la Commission des chemins de fer, transports et outillage national et à celle du commerce, industrie, travail et postes. Il se fit entendre dans la discussion du budget de l'exercice 1921 (Intérieur, Travaux publics, Forces hydrauliques); dans celle du projet de loi autorisant la perception de surtaxes sur les canaux d'irrigation, dans celle du projet de loi relatif à l'éducation physique et dans la discussion du budget de l'exercice 1922; en 1923, il parle dans la discussion : du projet de loi sur le recrutement de l'armée, du budget de l'exercice 1923 (Travaux publics, Instruction publique, Loi de finances); du projet de loi tendant à faciliter la distribution de l'énergie électrique dans les campagnes et du projet de loi relatif aux fondations dans les établissements hospitaliers; en 1926, il intervient dans la discussion : du budget de cet exercice (Agriculture, Travail, Intérieur), de la proposition de loi sur les accidents du travail, du budget de l'exercice 1927 (Travaux publics, Agriculture, Instruction publique); en 1927, il démissionne de la Commission du commerce et prend part à la discussion du budget de 1928 (Travaux publics); en 1928, il prend part aux débats budgétaires de l'exercice 1929 (Instruction publique); en 1930, il se fait entendre sur les assurances sociales et sur l'organisation des tribunaux de première instance; en 1931, il intervient : au cours de la discussion du budget de l'exercice 1931-1932 (Intérieur, Travaux publics, Loi de finances); en 1932, sur le budget de ce même exercice (Agriculture, Travaux publics).

A partir de 1933, son activité diminue : il ne prend plus part à aucune discussion.

Le 10 juillet 1940, au congrès de Vichy, il s'abstient volontairement dans le vote sur les pleins pouvoirs à accorder au maréchal Pétain. Il est révoqué par le Gouvernement de Vichy et ne sera rétabli dans ses fonctions municipales qu'à la Libération.

Il est mort à Feurs (Loire), le 6 juin 1946, à l'âge de 83 ans.

DRON (GUSTAVE), né le 21 octobre 1856 à Marcoing (Nord), mort le 17 août 1930 à Tourcoing (Nord).

*Député du Nord
de 1889 à 1898 et de 1898 à 1914.
Sénateur du Nord de 1914 à 1930.*

Après de brillantes études secondaires au Collège de Cambrai, Gustave Dron vint faire sa médecine à Paris et fut reçu docteur à 25 ans. Il installa son cabinet à Tourcoing où, deux ans plus tard, il épousa Maria Lenoir, fille du chef du parti républicain.

Dès 1884, il fut élu conseiller municipal et cinq ans après, maire de Tourcoing, mandat qu'il conserva jusqu'en 1919 et qu'il reprit de 1925 à sa mort. Entre temps il était élu conseiller général de Tourcoing-Sud en 1887 pour le rester jusqu'en 1904, date à laquelle il ne se représenta pas. De 1900 à 1902, il fut vice-président de l'Assemblée départementale.

Aux élections générales législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889, il brigua un siège à la Chambre des Députés et l'obtint, au deuxième tour de scrutin, par 7.518 voix contre 7.318 à M. Barrois, sur 14.993 votants, dans la sixième circonscription de Lille.

Républicain anti-révissionniste, il s'engageait, dans sa circulaire électorale, à s'occuper principalement des réformes sociales et des questions d'affaires. « La situation économique, disait-il, est la question capitale du moment. L'agriculture, l'industrie et le commerce de notre région réclament la révision des tarifs douaniers, la dénonciation des traités de commerce, une sage protection de nos produits. »

Membre de diverses Commissions, dont celle relative à la réglementation du travail, de celle chargée de l'examen du projet et des propositions de loi concernant la santé et l'hygiène publiques et de celle chargée de l'examen du projet et des propositions de loi concernant la liberté d'association, son activité fut intense. Auteur de propositions de loi concernant la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail et le repos obligatoire des femmes, il fut chargé de rapporter la proposition de loi de M. Emile Brousse et la sienne propre, ayant pour but d'interdire le travail industriel aux accouchées, pendant un certain délai, et de les indemniser de ce chômage forcé (1892). Il intervint dans la discussion de ces propositions de loi ainsi que du projet de loi, adopté par le Sénat, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels (1890, 1891, 1892). Il se fit également entendre au cours de la discussion : du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes (1891), du budget de l'exercice 1892 (Finances) (1891), de l'interpellation sur les agissements de l'association professionnelle des patrons du Nord et de la congrégation de Notre-Dame de l'Usine (1892), de la proposition de loi sur les règlements d'ateliers (1892), du projet et des propositions de loi concernant la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail, et l'organisation de l'assurance obligatoire (1893), et des propositions de loi sur l'exercice de la pharmacie (1893).

Il fut réélu aux élections générales des 20 août et 3 septembre 1893, dans la huitième circonscription de Lille, au deuxième tour de scrutin, par 8.218 voix contre 8.197 à M. Barrois, sur 16.566 votants. Il entra à la Commission du travail et rapporta et soutint à la tribune la proposition de loi, adop-

tée par le Sénat, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels (1896). On l'entendit au cours de la discussion : du budget de l'Instruction publique de l'exercice 1895 (1895), du projet de résolution concernant l'impôt général sur le revenu (1896), du budget des Travaux publics et de la Guerre de l'exercice 1897 (1896); du projet de loi, adopté par le Sénat, sur les accidents du travail (1897). Il interpella en outre le Gouvernement sur sa politique générale (1898).

Il subit un échec aux élections générales des 8 et 22 mai 1898, dans la même circonscription n'obtenant, au deuxième tour de scrutin, que 10.030 voix contre 10.275 à M. Masurel, sur 20.415 votants. Mais l'élection de M. Masurel ayant été invalidée le 7 novembre 1898, Gustave Dron se présenta à nouveau à l'élection partielle du 25 décembre suivant et emporta le siège par 10.698 voix contre 9.241 à M. Masurel, sur 20.131 votants. Membre de diverses Commissions, il déposa une proposition de loi interdisant la création de conditions privées en concurrence avec les conditions publiques antérieurement établies (matières textiles) (1899). Il se fit entendre dans la discussion : de la proposition de loi sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels (1899), de l'interpellation sur la coexistence, à Bruxelles, de deux Chambres de commerce subventionnées par le Gouvernement français (1900), de l'interpellation relative aux ventes publiques de laines peignées à Roubaix (1900), et de diverses propositions tendant à modifier la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail (1901).

Réélu aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902, au deuxième tour de scrutin, par 8.890 voix contre 7.797 à M. Monnier, sur 17.305 votants, il s'inscrivit au groupe de la gauche radicale. Membre de la Commission des patentes, de celle du suffrage universel, de la Commission d'enquête sur les mines, de la Commission du travail, de la Commission d'enquête sur l'industrie textile et de la Commission supérieure du travail, il déposa deux propositions de loi : l'une réglementant le travail des adultes dans les établissements industriels (1902), l'autre ayant pour objet d'organiser la police municipale (1906). Il participa à la discussion : d'un projet de résolution visant l'application de la loi du 7 mars 1850 et les conditions du mesurage des matières filées ou tissées payées aux pièces (1904); du budget de la Guerre de l'exercice 1905 (1905), de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, sur la durée de la journée du travail dans les mines (en qualité de président de la Commission du travail) (1905), de la proposition de loi tendant à modifier le tarif général des douanes (lissus de soie pure) (1905), du projet de loi,

modifié par le Sénat, organisant le régime du gaz de la Ville de Paris (1905), et des interpellations sur la catastrophe des mines de Courrières (1906).

Il retrouva son siège aux élections générales des 6 et 20 mai 1906, au deuxième tour de scrutin, par 11.262 voix, contre 6.957 à M. Lenoir, sur 18.413 votants. Il fut membre de la Commission supérieure du travail, de celle du travail, de celle de répression du vagabondage et président de la Commission des mines. Auteur de propositions de loi : sur la réorganisation de la police rurale (1906), sur l'incessibilité et l'insaisissabilité des salaires, gages, appointements et petits traitements (1908) et sur l'organisation de l'apprentissage (1909), il fut chargé de rapporter : les conclusions de la Commission des mines sur la catastrophe de Courrières (1907); la proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative à l'institution de Conseils consultatifs du travail (1908). Il se fit entendre au cours de différents débats sur : l'interpellation concernant les heures de travail dans les mines du Pas-de-Calais (1906), la proposition de loi sur le régime des aliénés (1907), l'interpellation concernant le renvoi de la classe 1903 (1907), le projet de loi relatif au contrôle de la durée du travail dans les établissements industriels (1908), le budget des Finances de l'exercice 1909 (1908), les budgets de l'Intérieur, des Finances, du Commerce de l'exercice 1910 (1909), les propositions de loi tendant à modifier le tarif général des douanes (1909), le budget de l'Instruction publique et la loi de finances de l'exercice 1910 (1910).

Il fut réélu aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, toujours au deuxième tour de scrutin, par 10.484 voix contre 8.819 à M. Flipo sur 19.967 votants. Membre de la Commission du travail, de celle des octrois, et toujours président de la Commission des mines, il fut vice-président de la Chambre en 1910, pour le rester jusqu'à la fin de la législature. Auteur de deux propositions de loi, l'une sur l'organisation de l'apprentissage par les cours professionnels (1911), l'autre sur l'assistance des familles privées de leurs soutiens appelés sous les drapeaux (1911), il se fit entendre au cours de différentes discussions sur : les budgets des Finances, des Travaux publics, du Commerce et de l'Industrie de l'exercice 1911 (1910), le budget des Finances et la loi de finances de l'exercice 1912 (1911), la proposition de loi, adoptée par le Sénat, sur la réduction du travail dans les mines (1912), la proposition de loi adoptée par le Sénat sur le repos des femmes en couches (1913), la proposition de loi, modifiée par le Sénat, relative à la durée du travail dans les mines (1913), le budget du Commerce et de l'Industrie de l'exercice 1914 (1914).

Aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, devancé au premier

tour de scrutin par M. Inghels qui obtint 7.793 voix contre 7.572 à lui-même, il renonça à se présenter au second tour. Mais une élection sénatoriale partielle ayant eu lieu pour pourvoir au remplacement de M. Henri Sculfort, décédé, il emporta le siège, le 21 juin 1914, par 1.257 voix sur 2.470 votants, au premier tour de scrutin. Il retrouva son siège au renouvellement du 11 janvier 1920, par 1.598 voix sur 2.508 votants, tous jours au premier tour, et à celui du 6 janvier 1924 par 1.138 voix sur 2.503 votants, au troisième tour de scrutin.

Il prenait possession de son fauteuil lorsque la guerre éclata, et il décida de rester dans sa ville occupée. En 1918, soupçonné d'espionnage par les Allemands, il fut arrêté, écroué à Saint-Gilles en Belgique ; un Conseil de guerre décida son transfert en Allemagne, mais l'Armistice survint à temps et il fut libéré.

Le 21 novembre 1918, il est accueilli par une allocution du président du Sénat, à laquelle il répond avec émotion. Il entre dans les Commissions d'initiative parlementaire (1918), des pétitions (1919), des douanes (1920), de l'assistance des mères et des nourrissons (1920), et surtout dans celle chargée d'étudier les questions intéressant spécialement les départements libérés de l'invasion (1918).

En 1919, il dépose une proposition de loi tendant à accorder extraordinairement le bénéfice de l'article 25 de la loi du 12 juillet 1905 aux juges de paix de première classe et de deuxième classe des régions libérées, dont il est nommé rapporteur ; il parle dans la discussion du projet de loi relatif aux dommages de guerre. L'année suivante, il dépose une proposition de loi tendant à reconnaître et à encourager les consultations de nourrissons et participe aux débats budgétaires de l'exercice 1920. En 1921, il entre aux Commissions de l'enseignement et d'hygiène, assistance, assurance et prévoyance sociales, et se fait entendre au cours de la discussion du budget de l'Agriculture de l'exercice 1921. En 1922, il est chargé de rapporter deux projets de loi : l'un relatif aux conditions d'éligibilité des « anciens » des Caisses minières de secours, l'autre sur les conditions d'application de la législation sur les assurances sociales aux délégués à la sécurité des ouvriers mineurs en Alsace et Lorraine et prend part à la discussion des propositions de loi concernant les enfants en bas âge et les nourrissons. En 1923, il rapporte la proposition de loi ayant pour objet de modifier l'article premier de la loi du 24 octobre 1919 sur les allocations d'allaitement et le projet de loi tendant à l'extension des dispositions de la législation spéciale de retraites et de secours des ouvriers mineurs au personnel des industries annexes des exploitations minières. En 1924, il entre à la Commission des chemins de fer, transports et outillage national et à celle du commerce et de

l'industrie, du travail et des postes. En 1926, il intervient : dans la discussion du budget de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Travail de l'exercice 1926, dans celle de la proposition de loi sur les accidents du travail et dans celle des budgets des Travaux publics, de l'Agriculture, de l'Instruction publique de l'exercice 1927. En 1927, il parle dans la discussion du projet de loi sur les assurances sociales. A partir de cette date, son activité faiblit : on ne l'entend plus qu'en mars 1930 sur les assurances sociales. Ce sera sa dernière intervention.

Il meurt en cours de mandat, le 17 août 1930, à Tourcoing, et à la séance de rentrée du 4 novembre, le président Paul Doumer prononce son éloge funèbre : « Après la guerre de 1914-1918... il vint occuper sa place parmi nous. Encore pouvait-il consacrer aux travaux du Sénat une partie seulement de son activité. La reconstitution de son pays saccagé et détruit le sollicitait impérieusement. Il n'est pas nécessaire de parler ici de ses multiples interventions sur les questions d'un autre ordre que celles dont il était tout particulièrement préoccupé. Dans une des premières professions de foi à ses électeurs, il avait écrit : « La situation des travailleurs avec lesquels je suis resté constamment en contact ne m'a jamais trouvé indifférent. Tous tendront à faire aboutir leurs revendications sociales et politiques, à défendre leurs droits, à améliorer leur sort, à étatiser en un mot l'idéal de justice et de fraternité de notre grande démocratie républicaine... »

« Ce programme d'il y a quarante-trois ans est resté le sien jusqu'à la dernière heure. Il donne l'impression de ses vœux persistantes et de la généreuse unité de sa vie. »

Il était âgé de 74 ans.

En dehors de son activité d'homme politique, il fut président du Conseil supérieur de l'assistance publique à partir du 25 janvier 1922, en remplacement de M. Strauss, vice-président du Comité supérieur de protection des enfants du premier âge ; membre du Conseil supérieur de l'enseignement technique et du Conseil de la ligue française de l'enseignement.

Dès 1890, il avait fondé la Solidarité républicaine, laïque et sociale, dont il était à sa mort président d'honneur.

Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'Ordre de Léopold, il fut surtout, pour sa ville de Tourcoing, un très grand administrateur. Il en fit une ville moderne, grande et saine, qu'il ne cessa d'embellir. Tourcoing lui doit l'achèvement de son Hôtel de Ville, la construction de l'Hôtel des Postes et de la Chambre de Commerce, du théâtre municipal, des constructions scolaires importantes et de nombreux travaux de voirie. Tourcoing donna son nom à une rue de la ville et lui éleva un monument.

DROUHET (THÉODORE), né le 4 avril 1817 à La Rochelle (Charente-Inférieure), mort le 18 octobre 1904 à Paris.

Sénateur de La Réunion de 1890 à 1904.

Bien que né en France, Théodore Drouhet fit toute sa carrière à La Réunion où il s'établit très jeune.

Ses études terminées, il entra dans l'enseignement. La Réunion voit toujours, en cet universitaire accompli, le véritable fondateur de son lycée, où il fut d'abord professeur, puis proviseur, avant d'être appelé aux fonctions d'inspecteur en chef du Service de l'instruction publique. Dans ces postes difficiles, il dut faire montre d'une grande fermeté de caractère assortie pourtant de souplesse et de haute compréhension.

Mis à la retraite en 1869, il se fit élire peu après conseiller général de la Réunion et occupa durant plusieurs années la présidence de l'Assemblée départementale. Il devait être nommé en 1882 gouverneur de l'Inde française où il ne cessa de travailler au développement de notre prospérité coloniale.

Dès qu'il le put, il retourna à la Réunion, reprit sa place au Conseil général, puis au fauteuil présidentiel, qu'il occupait encore en 1890.

A la mort de M. Milhet-Fontarabie, il se présenta comme candidat républicain à l'élection sénatoriale complémentaire du 28 septembre 1890 et fut élu au premier tour de scrutin, par 95 voix contre 72 à son adversaire Albert La Serve, également républicain, sur 174 votants. Il retrouva son siège au renouvellement du 7 janvier 1894, au deuxième tour, par 96 voix sur 184 votants, et au renouvellement du 4 janvier 1903, au premier tour de scrutin, par 200 voix sur 203 votants.

Membre de diverses Commissions, il est élu en 1891, président de celle relative à la contrainte par corps dans les colonies, et de la 6^e Commission d'initiative parlementaire. Il est chargé de rapporter quelques projets de loi d'intérêt local. Il se fait entendre dans la discussion : du projet de loi portant fixation du tarif général des douanes, et du budget de l'exercice 1892 (1891) ; en 1892, membre de diverses Commissions, il est élu président de la 2^e, puis de la 3^e Commission d'initiative parlementaire, ainsi que de la Commission de la convention relative à la vérification et au bornage de la partie de la frontière franco-suisse entre le Mont-Dolent et le lac Léman, et de la Commission relative aux déclarations effectuées en vue d'obtenir la nationalité française. Il participa à la discussion tant du projet de loi sur l'organisation de l'armée coloniale, que de la proposition de loi relative aux modifications à introduire dans l'organisation coloniale ; en 1893, il appartient à plusieurs Commissions. Il se fait entendre dans la discussion des budgets de la Marine pour l'exercice 1893 et des Colonies, et continue à participer à celle

de la proposition de loi relative aux modifications à introduire dans l'organisation coloniale ; en 1894, il est élu membre de Commissions et président de la 6^e Commission d'initiative parlementaire. Il prend la parole à propos des projets de loi, déjà adoptés par la Chambre des Députés, portant ouverture de crédits pour pourvoir aux dépenses de l'expédition de Madagascar, et tendant à autoriser l'engagement, pendant la durée de cette expédition, des jeunes gens originaires de la Réunion et domiciliés dans les possessions françaises de la Côte orientale d'Afrique ; il participe aussi à la discussion d'une proposition de loi, déjà adoptée par la Chambre des Députés, sur l'exercice de la pharmacie ; en 1895, membre de plusieurs Commissions, il préside la 1^{re} et la 2^e Commission d'intérêt local. Il se fait entendre dans la discussion des propositions de loi sur la réforme de l'impôt des prestations, déjà adoptée par la Chambre, sur le service militaire des membres du Sénat et de la Chambre et sur l'application à la Réunion de la loi militaire. Il prend part à la discussion du projet de budget des Colonies pour l'exercice 1895 et demande l'application aux colonies des dispositions de la loi sur les enfants naturels. Enfin, il interpelle le Gouvernement sur la crise monétaire que subit la Réunion et les remèdes à y apporter. En 1896, il préside activement diverses Commissions et présente, avec deux de ses collègues, lors de l'adoption de la proposition de loi sur la compétence des juges de paix, un article additionnel tendant à appliquer ladite loi aux colonies ; en 1897, membre et président de diverses Commissions, il prend part à la discussion des budgets tant des recettes que des dépenses des Ministères de la Marine et des Colonies ; en 1898, il appartient à plusieurs Commissions dont il préside certaines ; il se fait entendre dans la discussion du budget pour l'exercice 1898 et rapporte un projet de loi, adopté par la Chambre, modifiant la loi du 3 juillet 1877 sur les réquisitions militaires ; en 1899, son activité ne se manifeste qu'au sein des Commissions qu'il préside ; en 1900, membre et président de diverses Commissions, il participe à la discussion du budget de l'exercice 1900 et des projets de loi sur la fixation de la frontière franco-suisse entre le Mont-Dolent et le lac Léman ainsi que sur la modification des tarifs de douanes en ce qui concerne les cafés ; en 1901, il est élu membre et président de plusieurs Commissions ; la discussion des budgets des Colonies et des Affaires étrangères et du projet de loi portant concession de décorations supplémentaires pour les auteurs d'actes de sauvetage maritime lui permet de se faire entendre ; en 1902, son activité ne se manifeste qu'à propos du budget de l'exercice ; en 1903, il intervient en faveur des Colonies, dans la discussion des budgets des exercices 1903 et 1904 et des propositions de loi relatives au recrutement de l'armée. Il dépose enfin un projet de résolution, qui est admis.

tendant à la nomination d'une Commission annuelle de 18 membres, chargée de l'examen de tous les projets de loi intéressant les colonies et les possessions françaises ; en 1904, l'année de sa mort le 18 octobre à Paris, à l'âge de 87 ans, son appartenance à une Commission sera la seule manifestation de son activité.

Son éloge funèbre fut prononcé par le président Armand Fallières à la séance du 20 octobre : « Il fut un de nos vénéralés doyens... Mais où son ardeur qu'on pouvait croire sur le point de s'éteindre se réveille, irrésistible, c'est lorsqu'est en jeu pour lui l'avenir de nos colonies. Il ne faut pas qu'il croie à un oubli, à une menace ou, ce qui le touche davantage, à une indifférence qui n'est dans la pensée de personne, mais dont la crainte vaine l'émeut profondément. Il devient alors pressant, impérieux, j'allais dire intraitable. Sa parole, qui ne manque ni de force ni de feu, arrive à toucher ceux-là même qui résistent à son entraînement. M. Drouhet a été un républicain sans reproches. Il est resté jusqu'au bout ce qu'il a été toute sa vie : bon et modeste. Nous l'avons connu affectueux pour ses collègues qui se faisaient tous un devoir de lui prodiguer les marques de leur estime et de leur respect. »

DROUILLARD (PIERRE, MARIE, HIPPO-
LYTE), né le 16 juillet 1833 à Paris,
mort le 11 janvier 1895 à Paris.

Sénateur du Finistère de 1894 à 1895.

Fils d'un actionnaire des mines de plomb argentifère de Poullaouen, dans le Finistère, Pierre Drouillard fit naturellement des études que conclut le diplôme d'ingénieur des mines. Mais l'exploitation des filons de Poullaouen touchait à sa fin et il dut chercher une autre activité. Il la trouva en qualité d'attaché aux chemins de fer du nord de l'Espagne.

En 1870, lorsqu'éclata la guerre, il retourna en France et fit toute la campagne.

En 1871, il fut élu conseiller général du canton de Saint-Pol-de-Léon, où sa famille possédait d'importantes propriétés.

Dès ce moment, il s'intéressa surtout aux questions agricoles et hippiques. Il contribua au développement de l'élevage dans le pays de Léon et à la fondation des sociétés hippiques qui sont encore florissantes dans cette région.

En 1874, il ne fut pas réélu conseiller général. Il tenta sa chance aux élections générales législatives de 1876 contre M. de Kermenguy, dans la deuxième circonscription de Morlaix, mais subit également un échec. Il réussit enfin à se faire élire, en 1880, conseiller municipal de Saint-Pol-de-Léon, contre une liste républicaine, et devint bientôt maire de la ville. De nouveau battu

en 1888, il parviendra, peu après, à emporter la mairie de Roscoff.

Entre temps il se présenta, en 1885, aux élections sénatoriales dans le Finistère, mais il échoua à cinq voix près. Il fut plus heureux au renouvellement du 7 janvier 1894, où il fut enfin élu sénateur, par 649 voix sur 1.223 suffrages exprimés, au premier tour de scrutin. Membre de diverses Commissions, son activité parlementaire fut assez réduite en raison du peu de temps qu'il siégea au Sénat. Il eut cependant la possibilité de montrer l'intérêt qu'il portait aux questions agricoles, fut membre du Conseil supérieur des haras et membre du Conseil supérieur de l'agriculture.

Il siégeait à la gauche de la Haute-Assemblée. Officier d'Académie, Chevalier de l'Ordre d'Isabelle la Catholique, de Charles III d'Espagne, du Christ du Portugal, il mourut en cours de mandat, le 11 janvier 1895, à Paris, à l'âge de 62 ans.

Le président Challemeil-Lacour à la séance du 13 janvier, ne prononça pas d'éloge funèbre. Il se borna à faire part du décès au Sénat et à faire élire une délégation chargée d'assister aux obsèques.

DROUOT (MAURICE, EDMOND), né le
10 février 1876 à Velesmes (Haute-Saône),
mort le 4 juin 1959 à Gray (Haute-
Saône).

*Député de la Haute-Saône de 1928 à 1932
et de 1936 à 1942.*

Né à Velesmes le 10 février 1876, Maurice Drouot fit ses études primaires à Saint-Loup-les-Gray, où son père était agriculteur. Le collègue Augustin-Cournot, à Gray, l'accueillit ensuite et il en sortit bachelier (lettres et philosophie) en novembre 1894. Il fit ses études de droit à Lyon et y obtint sa licence en 1897. Deux ans plus tard, il prêtait serment devant la Cour d'appel de Besançon, en août 1899, et s'établissait avocat à Gray. Fantassin, mobilisé pendant la guerre de 1914, l'adjudant-téléphoniste Drouot fut cité à l'ordre du régiment pour son intelligence, son aptitude et son sang-froid. Il siégea au conseil de guerre d'août à novembre 1918.

Une fois démobilisé, il reprit son cabinet d'avocat, où sa haute conscience professionnelle lui valut, en 1935, son admission dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Il participa aussi à la guerre de 1939-1945, fut de nouveau cité et décoré de la Croix de guerre.

Lorsqu'il songea à la députation, ce fut tout naturellement dans sa circonscription natale, Gray, qu'il brigua les suffrages des électeurs.

En se présentant à l'élection législative partielle du 7 octobre 1928, Maurice Drouot entamait avec Théodore Valensi la première passe d'un long

duel. Valensi, en effet, avait été élu au second tour de scrutin, lors des élections générales législatives des 22 et 29 avril, mais avait été invalidé le 5 juillet suivant ; aussi, Maurice Drouot s'opposait-il à lui le 7 octobre, obtenant au premier tour de scrutin 5.300 suffrages contre 5.142 à Valensi et 2.309 à Jacquot, sur 12.938 votants. Au second tour, il emportait le siège avec 6.956 voix, sur 13.107 votants, contre 6.167 à l'avocat parisien, demeuré son seul adversaire. Quatre ans plus tard, ce fut Valensi qui prit sa revanche : derrière Maurice Drouot, le 1^{er} mai 1932, qui totalisait 5.961 voix contre 4.764 à lui-même sur 13.116 votants, Théodore Valensi retrouvait, le 8 mai, le siège éphémèrement occupé, avec 6.665 voix sur 13.393 votants, contre 6.532 au député sortant. En 1936, ce fut au tour de Valensi de quitter la scène politique : dès le premier tour de scrutin, le 26 avril 1936, Maurice Drouot arrivait en tête avec 5.341 voix, soit plus de 1.200 bulletins d'écart, contre 4.118 à Valensi, sur 12.592 votants ; au second tour le 3 mai, il consolidait définitivement sa position en réunissant 6.700 suffrages contre 6.262 à son adversaire, sur 13.185 votants.

Défense de la prospérité agricole, maintien du franc, droit exclusif pour le Gouvernement, et non plus pour le Parlement, de proposer les dépenses, une armée forte pour assurer la défense du pays devant la montée des périls extérieurs, tel fut, en résumé, le programme que Maurice Drouot soumettait à l'approbation de ses électeurs.

Il s'inscrivit à la Chambre au groupe des républicains de gauche et des radicaux indépendants (Alliance démocratique).

Lors de son premier mandat, il appartenait à la Commission du commerce et de l'industrie et à celle de la législation civile et criminelle.

Le juriste qu'il est mittra sa compétence au service du pays : auteur d'une proposition de loi d'intérêt local, dans l'ordre judiciaire il rapporta, en 1929 et 1930, toute une série de propositions de loi relatives à la réforme du Code civil, du Code de commerce et du Code de procédure civile, ainsi, en 1931, qu'une autre concernant les conditions d'exécution des travaux forcés. Ses interventions à la tribune, très nombreuses et très pertinentes, concernent principalement les questions juridiques, ou le côté juridique des matières sur lesquelles il prend la parole.

Outre la discussion des budgets des exercices 1928, 1931-1932 et 1932 (Instruction publique, Justice, Agriculture), il prit une part active à celle des mesures concernant la réforme judiciaire, la législation sur les loyers, l'exercice de la profession de banquier, le Code du travail, le sucrage des vins, l'organisation des tribunaux de première instance (1929), les baux commerciaux et industriels, la loi des assurances sociales, les achats d'alcools et de vins (1930), les brevets d'invention, le com-

merce des vins, l'introduction de la législation minière française en Alsace-Lorraine, l'institution de congés annuels (1931), les baux à ferme, l'élection des députés, la prophylaxie de la tuberculose des bovidés, la péréquation des pensions et les bouilleurs de cru (1929). Il avait durant cette législature, voté les crédits nécessaires à la construction de la ligne Maginot.

Lorsqu'il retrouva son siège, quatre ans plus tard, son activité, encore développée, garda la même orientation. Son œuvre de législateur fut moins timide : il fut, en effet, l'auteur de propositions de loi relatives au casier judiciaire, au Code des contributions indirectes (1937), aux débits de boissons (1938), au Code de procédure civile, de nouveau au casier judiciaire, à la procédure de naturalisation, à la défense des créances françaises à l'étranger (1939). Membre uniquement de la Commission de législation civile et criminelle dès 1936 — et dont il devint le président — son œuvre de rapporteur fut, encore une fois, assez importante. Outre sa proposition de loi sur les débits de boissons, il rapporta un certain nombre de mesures relatives au Code de procédure civile (1938), à l'organisation de la Cour de cassation, à la réintégration de la nationalité française perdue par mariage (1939), au fonctionnement des cours et tribunaux pendant la guerre, à la faculté pour les naturalisés de modifier leur patronyme, au mariage en temps de guerre des militaires et marins (1940) et enfin deux mesures importantes, le projet de loi, d'une part, tendant à ratifier le décret du 26 septembre 1939 portant dissolution des organisations communistes et, d'autre part, le projet de loi tendant à la ratification du décret du 1^{er} septembre 1939 relatif à la suspension de l'exécution des condamnations à l'emprisonnement en cas de mobilisation générale, mesures adoptées par la Chambre le 25 avril 1940.

Quant à ses interventions, elles furent encore plus nombreuses que huit années auparavant : il monta en effet à la tribune à propos d'une cinquantaine de débats, au cours de certains desquels il prononça des discours substantiels. Outre la discussion des divers budgets des exercices 1936 à 1940 en matière de finances, d'agriculture, de justice, etc., il se fit entendre notamment à propos des questions de loyers, tant baux des locaux d'habitation et professionnels (1936, 1937, 1940), que commerciaux et industriels (1937, 1939), du statut du métayage (1939), d'amnisties diverses (1936, 1937, 1939) ; il intervint en matière agricole en ce qui concerne les délais à accorder aux producteurs (1936), la vente de produits agricoles, propriété culturale, dettes agricoles (1937), la médecine vétérinaire (1938), la politique de la pomme de terre (1939) et la politique générale agricole du Gouvernement (1938 et 1940) ; il prit la parole en matière sociale et de travail sur la semaine de 40 heures (1936), sur les conventions collectives, interdiction du travail noir (1937), sur les procédu-

res de conciliation et d'arbitrage (1938), sur les accidents du travail (1938 et 1939) et enfin sur l'allocation de solidarité (1939); il se fit aussi entendre sur des questions financières telles que les créances commerciales (1936), la dévaluation de l'automne 1936, l'emprunt, la répression de la hausse des prix et la stabilisation (1937), à propos des mises à la retraite (1936), de la diffamation (1936), des débitants de boissons (1938), des contrats d'édition (1939), de la nationalisation des fabrications de matériels de guerre (1936), de problèmes enfin soulevés par l'entrée en guerre de la France, c'est-à-dire le fonctionnement des cours et tribunaux pendant la guerre (1940), les conditions spéciales de mariage des militaires et des marins sous les drapeaux (1940); enfin, en matière purement politique, il se fit entendre, en 1939, comme rapporteur dans la discussion ouverte sur les demandes d'autorisation de poursuite et d'arrestation contre les députés communistes et contre André Marty et, en février 1940, dans le débat houleux et serré qui sanctionna la déchéance de certains élus communistes.

Le 10 juillet 1940, Maurice Drouot voyait les pleins pouvoirs au maréchal Pétain, lors du congrès de Vichy.

Il appartient en 1941 au Conseil national créé par le Gouvernement de Vichy.

La fin de sa vie fut attristée par la mort, en avril 1945, de son fils Edmond, engagé volontaire, tombé à Lauffen lors de la campagne d'Allemagne.

La rosette de la Légion d'honneur lui fut décernée en 1952 et il mourut, sept ans plus tard, à Gray, le 4 juin 1959, à l'âge de 83 ans, après une douloureuse maladie.

Officier de la Légion d'honneur, Croix de guerre 1914-1918 et 1939-1945, il était membre de l'association fondée par les représentants du peuple de la III^e République pour la rénovation de nos institutions et la défense des traditions républicaines, de l'Association nationale des avocats inscrits aux barreaux de France et de l'Union française, de la Fédération des gauches, de l'Alliance démocratique et de l'Office national des mutilés, combattants et victimes de guerre.

DRUMEL (ETIENNE, HUBERT, ERNEST), né le 25 janvier 1844 à Faissault (Ardennes), mort le 22 novembre 1897 à Neuvisy (Ardennes).

*Député des Ardennes de 1876 à 1885.
Sénateur des Ardennes de 1893 à 1897.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires*, t. II, p. 416).

Après huit années passées hors du Parlement, Etienne Drumel devint sénateur des Ardennes lors d'une élection complémentaire qui se déroula le

13 août 1893 pour remplacer M. Théophile Neveux, décédé; il obtint au premier tour de scrutin 737 voix contre 31 à divers candidats, sur 843 votants. Il retrouva son siège au renouvellement du 7 janvier 1894, toujours au premier tour de scrutin, par 663 voix sur 851 votants.

Ce juriste, professeur à la Faculté de droit de Douai, puis doyen de la Faculté de droit de Lille, fut membre du Conseil supérieur de l'instruction publique à partir de 1891. Appartenant à diverses Commissions spéciales, il prit une part active au travail législatif, s'intéressant particulièrement aux questions juridiques et d'enseignement. Il déposa notamment une proposition de loi relative aux droits des enfants naturels dans la succession de leurs parents et fut nommé secrétaire de la Commission chargée d'examiner cette question. Il participa également à la discussion de la proposition de loi concernant la réparation des erreurs judiciaires et les indemnités aux victimes de ces erreurs.

A sa mort prématurée, à l'âge de 53 ans, le 22 novembre 1897, à Neuvisy (Ardennes), le président Emile Loubet prononça son éloge funèbre à la séance du lendemain: « La vivacité de son esprit, son originalité particulière, l'ardeur qu'il mettait à défendre son opinion, exagérant souvent à dessein pour mieux atteindre le résultat, faisaient de lui une personnalité propre. Si la forme qu'il employait pour faire partager son opinion par ses collègues étonnait d'abord et portait à penser qu'il y avait dans son esprit une pointe de malice et quelquefois de paradoxe, on voyait bien vite combien cette nature droite, franche et loyale, était digne de sympathie et d'estime. Chez Drumel, les qualités du cœur étaient encore plus grandes, s'il est possible, que ses brillantes qualités de l'esprit. »

DRUMONT (EDOUARD, ADOLPHE), né le 3 mai 1844 à Paris, mort à Paris le 4 février 1917.

Député d'Alger de 1898 à 1902.

Issu d'une famille modeste, Edouard Drumont fit ses études au lycée Bonaparte, puis au lycée Charlemagne à Paris, et devint employé à la Préfecture de la Seine, mais se fit surtout connaître, après la guerre de 1870-1871, comme journaliste.

Membre de la Corporation des publicistes chrétiens, il collabora à divers journaux: *Le Bien public*, *La Liberté* et *Le Petit Journal*.

Entre temps, après un essai au théâtre (*Je déjeuner à midi*, comédie en un acte), en 1874, il se fit apprécier dans un cercle malgré tout restreint par les *Fêtes nationales de Paris*, œuvre de description, *Mon vieux Paris*, guide érudite (1879) et surtout *Le Dernier des Trémoulin* (1879), petit roman qui fut un suc-

cès de librairie et fut réédité dans une collection classique d'auteurs célèbres.

Mais il ne parvint à une notoriété assez fâcheuse que lors de la parution de *La France juive* (1886), en deux volumes, œuvre polémique, outrancière, qui lui attira plaintes, réclamations et représailles des innombrables personnes nui-ses en cause dans cette dénonciation de la mainmise juive sur l'économie et la politique française au xix^e siècle.

Une série d'ouvrages partisans suivit : *La France juive devant l'opinion* (1888), *La dernière Bataille* (1890), *Le testament d'un antisémite* (1891), *La fin du Monde* (1892), *De l'or, de la boue et du sang* (1895), *Une nouvelle Pologne* (1897), *La tyrannie maçonnique* (1897), *Les Héros et les Pitres* (1898), *Figures de bronze et statues de neige* (1898). Cependant, il fondait *La libre Parole*, qu'il dirigea de 1892 jusqu'en 1916, journal violemment antisémite et très nationaliste, plein d'outrances et d'attaques personnelles qui valurent à son directeur de nombreux duels et une condamnation à trois mois de prison pour diffamation, qu'il fit à Sainte-Pélagie (procès Burdeau en 1892).

Simultanément, il s'adonna aux études historiques et à la critique d'art qui furent pour cet esprit vigoureux et passionné un délassément et une détente. Ainsi, il édita *Les Papiers inédits du Duc de Saint-Simon* (1880), d'après les originaux conservés aux Archives des Affaires étrangères et *La mort de Louis XVI*, d'après le journal d'Anthoine, valet de chambre du Roi.

Les émeutes antisémites de la ville d'Alger en janvier 1898 lui donnèrent l'occasion d'entrer à la Chambre des députés, grâce à l'appui de M. Max Régis, maire d'Alger, et, lui aussi, farouche antisémite. Edouard Drumont se présenta aux élections générales du 8 mai 1898, où il fut élu assez triomphalement, puisqu'il obtint au premier tour de scrutin 11.563 voix sur 15.723 votants, battant largement le député sortant radical-socialiste, M. Samary, qui n'obtint que 2.329 voix ; un troisième candidat, M. Bertrand, ne recevant que 1.703 suffrages.

A la Chambre des députés, il siégea à droite, se déclarant chef du parti anti-juif, et n'intervint guère que dans les questions intéressant l'Algérie. C'est ainsi qu'il déposa une proposition de loi tendant à annistier les condamnés à l'occasion des troubles survenus en Algérie depuis le 16 mai 1897 (1898) et qu'il interpella le Gouvernement sur la question juive en Algérie (1899), sur les manœuvres de M. Lulaud, préfet d'Alger, en conflit ouvert avec la municipalité d'Alger (1900), sur la révocation de Max Régis, maire d'Alger (1901).

Il intervint également pour le rachat du réseau ferré algérien lors de la discussion du budget de 1900 et pour l'attribution du quart colonial aux syndics et gardes maritimes (1900).

Mais, toujours passionné et excessif, il préférait dénoncer l'influence des ban-

quiers juifs (1898), réclamer l'abrogation du décret Crémieux accordant la citoyenneté française aux Israélites algériens (1899), critiquer certaines nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur (affaire Grévy-Wilson) en 1900 et ses paroles immodérées lui valurent même la censure avec exclusion temporaire (1901) pour avoir traité Monis et Laetlan d'« hommes tarés ». Il dut être expulsé de la tribune *manu militari*.

Pourtant, cet esprit original se montra parfois libéral, notamment quand il s'attira les applaudissements de la gauche, en déclarant le 14 novembre 1898 : « Je suis résolument partisan de la liberté de penser et je blâme absolument les poursuites exercées contre les écrivains et contre les livres » — et quand il dénonça les abus du régime de l'indigénat en Algérie (26 mai 1899) condamnant les internements administratifs sans jugement et le « pénitencier de Tadmith, où des malheureux sont traités comme des chiens. »

Les élections générales du 27 avril 1902 lui furent moins favorables et il fut battu de 1.000 voix par M. Maurice Colin, avocat, professeur de droit à Alger, qui obtint 9.604 suffrages (sur 18.512 votants), Drumont n'en recevant que 8.692.

Il quitta donc la Chambre, non sans avoir recueilli sur place une collection de notes destinées à peindre sans indulgence les milieux parlementaires mais qui, à la différence de l'ouvrage de Barrès *Leurs figures*, ne furent jamais édités.

Mais il reprit son métier de journaliste et d'écrivain qu'il n'avait à la vérité jamais abandonné. Il publia encore *Les tréteaux du succès* (1901), *Vieux Portails*, *Vieux Cadres* (1903). Candidat à l'Académie française en 1903, au fauteuil de Victorien Sardou, il obtint 10 voix au premier tour, mais n'insista pas et ne se représenta plus.

Avec les années de guerre et la vieillesse, vint l'oubli relatif, bien que le 22 février 1915 il ait encore pris la direction du journal *Le Peuple français*, mais cessa toute activité en 1916 et sa mort, à Paris, le 4 février 1917, passa presque inaperçue. Il était alors âgé de 73 ans.

DUAUT (ALFRED), né le 26 mars 1889 à Quintin (Côtes-du-Nord), mort le 16 octobre 1955 à Quintin.

Député des Côtes-du-Nord de 1936 à 1942.

Appartenant à une famille de bourgeoisie aisée, Alfred Duault devint industriel-brasseur dans sa commune natale. Notabilité locale, il fut élu maire de Quintin le 19 mai 1929.

Il se présenta aux élections générales législatives des 26 avril et 3 mai 1936 contre M. André Cornu, directeur au Ministère de l'Intérieur, membre du

groupe de la gauche radicale et l'emporta, au deuxième tour de scrutin, par 10.344 voix contre 9.879 à M. Cornu sur 20.403 votants, le 3 mai 1936 (au premier tour, le 26 avril, M. Duault avait obtenu 9.493 voix, M. Cornu 7.073 et M. Robert 2.506).

A la Chambre des députés, M. Duault s'inscrivit au groupe démocrate populaire. Membre des Commissions de la marine marchande et des boissons, il déposa deux propositions de loi, l'une supprimant la taxe à l'importation sur les pulpes de fruits servant à fabriquer des confitures, l'autre abaissant le prix de rétrocession des alcools dénaturés pour le chauffage.

Il intervint, le 18 mars 1937, lors de la discussion de la proposition de loi tendant à interdire la création de magasins à commerces multiples en faveur des coopératives de consommation à succursales multiples. Elu secrétaire de la Chambre des députés le 9 janvier 1940, il vota le 10 juillet 1940 les pleins pouvoirs constituants au maréchal Pétain à l'Assemblée Nationale de Vichy et fut nommé pendant la guerre membre du Conseil national de Vichy.

Il se retira après la guerre de la vie politique et mourut, le 16 octobre 1955, dans sa ville natale, âgé de 66 ans.

DUBARLE (ROBERT), né le 16 octobre 1881 à Tullins (Isère), mort au Champ d'honneur le 15 juin 1915 à Metzeral (Alsace).

Député de l'Isère de 1910 à 1914.

Fils de magistrat, Robert Dubarle fit de très brillantes études à la Faculté de droit de Grenoble. Docteur en droit, il fut secrétaire de la Conférence Molé et s'inscrivit comme avocat à la Cour d'appel de Paris.

Avant d'aborder la vie politique, il lut, travailla et voyagea beaucoup, principalement en Allemagne, mais aussi au Danemark, en Turquie, Grèce, Egypte, Belgique, Hollande et Angleterre.

Très introduit dans les milieux catholiques, il milita dans les rangs de l'Association catholique de la jeunesse française et épousa la nièce de Mgr Marbeau, évêque de Meaux.

Aux élections générales législatives de 1910, il se présenta à Saint-Marcellin contre une notabilité locale, M. Chenavaz, conseiller général, maire, député sortant radical-socialiste qui avait été élu en 1906 par 10.931 voix sur 13.808 votants.

Nouveau David, M. Dubarle triompha dans une élection triangulaire, au second tour, le 8 mai 1910, par 6.343 voix contre 6.214 à M. Chenavaz et 6.190 à M. Buisset, candidat socialiste, sur 18.870 votants. Au premier tour, M. Chenavaz avait obtenu 5.371 voix, Dubarle 4.846, Buisset 4.202 et Dorly 3.551 sur 18.311 votants.

Membre de l'Union républicaine et siégeant à droite, Robert Dubarle fut membre de la Commission des affaires extérieures et des colonies. Il déposa une proposition de loi tendant à indemniser les victimes des inondations de l'Isère et un avis sur les crédits alloués aux troupes internationales à Scutari (Albanie) pour la réfection des casernes turques.

A la tribune, il intervint souvent, soit sur des problèmes d'intérêt local (adductions d'eau dans les campagnes, entretien des bâtiments du couvent de la Grande-Chartreuse, statut des receveurs-facteurs, fraudes sur les noix), soit dans des questions politiques (institution du scrutin de liste avec représentation proportionnelle en 1911), soit lors de la discussion de problèmes de politique étrangère (interpellations sur la Tunisie en 1912, convention franco-espagnole du 27 novembre 1912 sur le statut de l'empire chérifien en 1913).

Sa dernière intervention en 1914 fut en faveur de l'enseignement professionnel agricole.

Sa prescience du danger de guerre avec l'Allemagne, qui l'avait poussé à voter le service militaire de trois ans ne fut pas partagée par ses électeurs. Il fut battu au deuxième tour des élections générales, le 10 mai 1914, par M. Buisset, socialiste, qui obtint 9.763 voix, Dubarle n'en obtenant que 8.268, sur 18.273 votants (au premier tour, Dubarle venait en tête avec 7.127 voix contre 5.348 à Buisset et 5.081 à Vallier).

Parti lieutenant à la mobilisation d'août 1914, il fut nommé capitaine au 68^e bataillon de chasseurs alpins. Cité plusieurs fois à l'ordre de l'armée, surnommé par son colonel « le Bayard du 68^e », il fut fait Chevalier de la Légion d'honneur en mai 1915.

Le 15 juin 1915, il tomba en entraînant sa compagnie à l'assaut d'une position allemande fortement défendue, à Metzeral, en Alsace. Il était âgé de 34 ans.

Louis Barthou lui consacra un article dans la *Revue hebdomadaire* en décembre 1916 et, la même année, publia une *Invocation à la Patrie* dont Dubarle était l'auteur.

Après la guerre, un monument fut élevé à sa mémoire à la Côte 700 de Metzeral et ses *Lettres de guerre* à sa femme, son père et ses enfants, furent éditées avec une préface de Louis Barthou.

Encore aujourd'hui, une rue de Grenoble porte son nom, rappelant ainsi son mérite et son dévouement à la patrie.

DUBIEF (JEAN-BAPTISTE, Fernand), né le 14 octobre 1850 à Varennes-lès-Macon (Saône-et-Loire), mort à Asnières (Seine) le 4 juin 1916.

Député de Saône-et-Loire de 1893 à 1910 et de 1914 à 1916.

*Ministre du Commerce, de l'Industrie
et des P.T.T.
du 24 janvier au 12 novembre 1905.*

*Ministre de l'Intérieur
du 12 novembre 1905 au 14 mars 1906.*

Fernand Dubief naquit dans une famille de tradition républicaine. Alors qu'il n'avait qu'un an, son père fut déporté après le coup d'Etat du 2 décembre 1851. Dubief fit ses études secondaires à Mâcon puis, la guerre de 1870 venue, il s'engagea dans l'armée de la Loire et combattit jusqu'à l'armistice.

Une fois son diplôme de docteur en médecine acquis, il devint aliéniste et dirigea successivement un asile d'aliénés à Marseille, puis à Lyon, mais il avait conservé des attaches familiales en Saône-et-Loire.

Maire de Romanèche-Thorins et conseiller général en 1893, il s'attaqua, cette année même au siège de député détenu dans la première circonscription de Mâcon par M. Boullay, décédé le 28 mai 1893 et non remplacé.

Aux élections générales du 20 août 1893, au premier tour de scrutin, Dubief était élu par 7.927 voix sur 13.193 votant, MM. Teil du Havell en obtenant 3.563 et Plassard 2.383.

Inscrit au parti républicain radical et radical-socialiste, le Dr Dubief fit partie de nombreuses Commissions parlementaires : celles sur le régime des aliénés, les comptes définitifs, la suppression des octrois, les services maritimes postaux, les emplois administratifs, les délits et contraventions en matière d'octroi.

Il déposa une proposition de loi indemnifiant les victimes de la grêle en Saône-et-Loire et rédigea plusieurs rapports, sur le régime des aliénés, sur la proposition de loi interdisant retenues et amendes sur les salaires ouvriers, sur les conditions de travail dans les filatures de soie.

Il intervint deux fois (1894 et 1898) sur les tarifs des chemins de fer pour le transport des vins, montrant ainsi son souci des intérêts des producteurs de Beaujolais nombreux dans sa circonscription, ainsi que dans le grand débat sur la crise agricole en 1897.

C'est à cette époque qu'il devint président de la société d'agriculture de Mâcon et qu'il dirigea le journal *L'Union républicaine de Saône-et-Loire*.

Bon républicain et ferme défenseur de la laïcité, il intervint également en 1898 dans le budget de l'Education nationale en faveur de la laïcisation des écoles primaires de filles.

Aux élections générales du 8 mai 1898, Dubief fut réélu sans difficultés, au premier tour de scrutin, par 8.871 voix sur 14.125 votants, le candidat conservateur Dureauult, ne recueillant que 5.145 suffrages.

Toujours républicain radical et radical-socialiste, Dubief fut élu membre des Commissions du travail, du régime

des aliénés, du budget (1899, 1900, 1902), de l'Octroi et membre du conseil supérieur du travail.

Il déposa à nouveau une proposition de loi tendant à réformer le régime des aliénés qu'il connaissait professionnellement et une proposition de loi sur le taux de sucrage des vins, car il était l'élu du Beaujolais. Il rédigea des rapports sur les salaires ouvriers, le droit de timbre sur les titres étrangers et rapporta deux fois le budget de l'Ecole centrale des Arts et Manufactures, dite « Ecole centrale », en 1899 et 1900. Il fut alors élu deux fois secrétaire de l'Assemblée, de 1898 à 1900.

En 1898, il déposa et défendit en séance publique le rapport sur la proposition de loi indemnifiant les victimes des calamités agricoles et intervint lors de la discussion des propositions de loi concernant les taux minima des salaires ouvriers. En 1900, il prit la parole, à plusieurs reprises, lors du vote des textes concernant le régime des boissons, en faveur des bouilleurs de cru et du sucrage des vins. Ses convictions sociales le poussèrent également à défendre en automne 1900 les grévistes de Montceau-les-Mines.

Enfin, lors de la discussion du budget de l'exercice 1902, il intervint sur l'épineuse question du maintien de l'Ambassade française auprès du Saint-Siège et sur la gestion de la maison pénitentiaire de Gaillon.

Son attachement à la cause républicaine et aux intérêts de ses électeurs lui valurent une réélection triomphale le 27 avril 1902, pratiquement sans opposition — sur 17.268 inscrits, 10.974 seulement vinrent voter, tant l'élection était acquise : Dubief l'emporta par 9.430 voix contre 14 (quatorze !) à son adversaire : M. Gaillon.

Toujours membre du conseil général de Saône-et-Loire dont il devint vice-président en 1898, il fut élu maire de l'importante commune de Prissé en 1906.

Membre des Commissions du budget (1903, 1904, 1905, 1906), du Travail, du Régime des aliénés, des Pensions civiles, il fut également réélu membre du conseil supérieur du travail.

Il redéposa sa proposition de loi réformant le régime des aliénés, qu'il put enfin rapporter. Il présenta aussi une proposition de loi prévoyant des subventions aux Caisses de secours contre le chômage ; rédigea plusieurs rapports sur les contributions directes et taxes assimilées, le budget de l'exercice 1903 (Affaires étrangères), 1904 (Colonies), 1905 (Affaires étrangères), sur les allocations spéciales destinées à réparer les dommages provoqués par des cyclones à Tahiti et à La Réunion.

Il présida la Commission du travail, intervint dans la discussion du budget en 1903 (Affaires étrangères), défendant les établissements scolaires d'Extrême-Orient, la Cour de Justice de La Haye, en 1904 (Colonies), en 1905 (Affaires

étrangères), sur les subventions à la Martinique et à la Guyane française. Il prit également la parole sur le projet de loi destiné à faciliter le placement des ouvriers et employés (1904).

En janvier 1905 prit fin le long Ministère de M. Emile Combes (deux ans et demi) et lui succéda M. Rouvier, radical modéré qui s'appuyait sur une coalition axée sur les radicaux et radicaux-socialistes, mais comprenant des socialistes (Briand) et des républicains de gauche, plus modérés. Le président Rouvier fit appel à Fernand Dubief qui occupa d'abord le Ministère du Commerce, de l'Industrie et des P.T.T. (24 janvier 1905 — 12 novembre 1905) puis, à la faveur d'un remaniement ministériel, le Ministère de l'Intérieur, en remplacement de M. Eugène Etienne (12 novembre 1905 — 18 février 1906).

Après l'élection de M. Armand Fallières à la Présidence de la République en février 1906, Rouvier garda la présidence du Conseil et Dubief son portefeuille de l'Intérieur (18 février 1906 — 14 mars 1906).

La grande affaire de ce Ministère fut la séparation de l'Eglise et de l'Etat, votée définitivement en décembre 1905, et son application, en dépit de la condamnation expresse de l'Encyclique de Saint Pie X, le 11 février 1906.

En ce domaine, Dubief soutint fidèlement son président du Conseil, comme lors de la crise de juin 1905, quand Rouvier dut se séparer de son Ministre des Affaires étrangères, Delcassé, dont la politique anti-allemande risquait de provoquer un conflit que la France ne voulait pas.

En sa qualité de Ministre du Commerce, de l'Industrie et des P.T.T., Dubief intervint en 1905 pour défendre les budgets de ses départements ministériels, l'amélioration du service postal, les conditions de notation et d'avancement des fonctionnaires et aussi le Salon de l'automobile et des sports de création toute récente, enfin, lors de la discussion du nouveau tarif des douanes, le tarif appliqué aux tissus de soie. Il prit également la parole sur la codification des lois du travail.

Comme Ministre de l'Intérieur, Dubief proposa des secours aux familles des ouvriers terrassiers en grève, lors de la discussion des crédits provisoires pour janvier et février 1906.

Il fit aboutir le projet de loi organisant la distribution du gaz de ville à Paris.

Le débat sur le budget du Ministère de l'Intérieur le fit intervenir souvent et sur les sujets les plus divers : la police suburbaine de Paris, l'Ecole des sourds-muets, la part du service du culte dans les budgets communaux, le conflit entre le sous-préfet de Vitry-le-François et la municipalité de cette ville, la grève des ouvriers sardiniers de Douarnenez, les candidatures officielles lors des élections municipales, le régime de la police à Lyon, à Marseille, le sort

des gardiens de prison, la maison d'arrêt de Gaillon, le transfert de la prison de Saint-Lazare, enfin l'affectation de gardiens de la paix à la protection de particuliers.

Il intervint aussi pour répondre aux interpellations sur les incidents survenus dans le Nord à l'occasion de l'inventaire de l'église de Boeschépe (Nord).

Devenu une importante personnalité radicale, Dubief fut réélu le 6 mai 1906, au premier tour de scrutin, par 9.395 voix sur 13.374 votants, contre 3.382 à Duréault, son adversaire de 1898.

De nouveau membre des Commissions du travail, de la réforme judiciaire, de la liberté de réunion, de la répression du vagabondage, des budgets 1907 et 1908, Dubief fut aussi réélu membre du Conseil supérieur du travail.

En 1909 et 1910, il fut élu vice-président de la Chambre des députés, occupant le fauteuil présidentiel avec modération mais avec fermeté et prononçant plusieurs beaux éloges funèbres.

Auparavant, il avait déposé à nouveau sa proposition de loi et son rapport sur le régime des aliénés, qu'il fit enfin aboutir grâce au vote de ce texte à la session ordinaire de 1907, couronnant treize années d'efforts en faveur de malheureux, généralement d'autant moins défendus qu'ils ne sont pas électeurs.

Il déposa également un rapport sur les subventions accordées aux missions laïques et un autre sur la constitution et le fonctionnement des syndicats agricoles.

Outre ses nombreuses interventions de 1907, lors du vote de la proposition réformant le régime des aliénés, dont il était le rapporteur, Dubief prit la parole sur la politique du Gouvernement au Maroc, les subventions aux missions laïques (1908), texte dont il était le rapporteur, la proposition de loi fixant le statut des Conseils de guerre (1909), le tarif des douanes, concernant les tissus de soie (1909) et, lors de la discussion du budget de l'Education nationale de 1910, en faveur des professeurs des collèges communaux.

Aux élections générales législatives de 1910, Dubief dut faire face à un candidat radical-socialiste, M. Simonet, conseiller général, maire de Bercé-la-Ville, viticulteur, peut-être plus proche et plus écouté des vignerons du Beaulinois. Au premier tour, le 14 avril 1910, Simonet obtint 6.125 voix, Dubief 6.073 et un troisième candidat, Bonin, 166 seulement. Le second tour assura le succès de Simonet par 7.245 voix sur 13.485 votants, contre 5.918 à Dubief.

Mais en 1914, aux élections générales du 26 avril, Dubief prit sa revanche au premier tour de scrutin en battant Simonet par 6.708 voix contre 6.268, sur 13.277 votants. Il revint donc siéger sur les bancs de la Chambre des députés où il comptait déjà près de dix-sept années de mandat, toujours dans les rangs du Parti républicain radical et radical-socialiste.

Il appartient aux Commission des affaires extérieures et des colonies et de la répression du vagabondage, et fut encore réélu membre du Conseil supérieur du travail.

Vieilli et touché dès le début de la guerre mondiale par la mort au front de son fils, ses deux interventions en séance reflètent bien ses préoccupations constantes sur le plan social quand il parla, en 1914, pour l'application de la loi de 8 heures dans les mines, sur le plan viticole, quand il demanda en 1916 l'attribution du sulfate de cuivre nécessaire aux viticulteurs.

Il eut le 2 mai 1916 l'ultime satisfaction de se voir élire à la présidence du Conseil général de la Saône-et-Loire, en remplacement de M. Sarrien, ex-président du Conseil. Mais il mourut le 4 juin 1916 à Asnières. Il était âgé de 66 ans.

Le Président Paul Deschanel prononça son éloge funèbre à la séance du 6 juin, s'exprimant ainsi : « Par son labeur assidu, la force de ses convictions et l'unité de sa vie, Fernand Dubief a tenu une place importante dans le Parti républicain. Il laisse un vide profond dans cette démocratie maconnaise qu'il chérissait d'une tendresse filiale. Que sa compagne doublement frappée reçoive notre hommage douloureux. Je salue, en même temps que la mémoire du père, celle du fils mort glorieusement pour la patrie, et celle des républicains exilés en 1851, qui nous ont légué, avec l'amour de la France, le culte de la liberté et des lois. »

DUBLED (GUSTAVE, AUGUSTE), né le 21 janvier 1864 à Flers-Lille (Nord), mort le 23 août 1916 à Saint-Maur (Seine).

Député du Nord de 1910 à 1916.

Né dans un faubourg ouvrier de Lille, il était le fils reconnu d'un ouvrier contremaître dans une filature et d'une ouvrière de cette usine. Très vite apprenti, puis ouvrier chaudronnier dans les usines de la région de Lille, il s'inscrivit au syndicat professionnel des ouvriers chaudronniers avant son service militaire.

Rendu à la vie civile, il revient dans le Nord et obtient du travail dans une teinturerie de Wasquehal. Il se marie en 1891.

Il milite, sa dure journée de labeur (10 heures) une fois terminée, au sein du syndicat textile de Roubaix et au Parti ouvrier français auquel il adhère en 1890.

Voulant améliorer les conditions de vie de ses camarades de classe, il fonda la Coopérative de boucherie de Wasquehal.

Elu conseiller municipal de Wasquehal en 1904, réélu en 1908 et 1912, il

devint adjoint au maire en 1908 et fut également réélu adjoint en 1912.

Parvenu sans doute par son labeur à une certaine aisance, il s'établit à son compte teinturier apprêteur.

En 1906, il se présenta aux élections générales législatives dans la sixième circonscription de Lille. Au premier tour de scrutin, il n'obtint cependant que 5.199 voix contre 5.864 au candidat radical-socialiste, un brasseur, M. Delecroix, et 10.390 au candidat conservateur, M. Dehau. Par souci de ne pas favoriser un succès réactionnaire, Dubled se désista en faveur de Delecroix dont il assura ainsi le succès au deuxième tour.

Elu entre temps conseiller d'arrondissement en 1907, il devait prendre sa revanche aux élections législatives générales de 1910. Le 14 avril 1910, au premier tour de scrutin, il recueillit 8.183 voix sur 22.633 votants, contre 9.644 pour le candidat conservateur, M. Ducrocq, et 4.493 pour Delecroix, député sortant. Celui-ci n'eut pas l'élégance de se désister, mais au second tour, le 8 mai, il n'eut plus que 19 voix, Dubled étant élu par 11.575 voix contre 10.777 à Ducrocq, sur 22.633 votants.

A la Chambre, inscrit au parti socialiste, Dubled appartient aux Commissions des économies et des douanes. Il suivit fidèlement les consignes et la politique du parti, mais intervint peu, réservant l'essentiel de son activité à sa circonscription et au département du Nord où un nombreux prolétariat réclamait son attention diligente.

En 1914, il se représenta aux élections générales, toujours dans la même circonscription (Lille 6^e), et au premier tour, le 26 avril, il obtint 10.661 voix sur 23.403 votants, devant M. Cléty, candidat conservateur (8.000 voix) et M. Desprets (4.177 voix). Au deuxième tour il l'emporta par 12.314 voix sur 22.832 votants contre 10.010 à M. Cléty.

De nouveau membre, à la Chambre, de la Commission des douanes et de celle des comptes définitifs et des économies, la guerre de 1914-1918 bouleversa son existence. Sa femme, fidèle compagne de vingt-cinq années de vie commune, était restée à Wasquehal, en zone occupée par les forces allemandes. Ses deux fils étaient aux armées et Gustave Dubled, seul, malade, isolé, sans proches parents qui puissent lui apporter des soins, mourut le 29 août 1916 à Saint-Maur (Seine). Il n'était âgé que de 52 ans.

Le président Paul Deschanel prononça son éloge funèbre à la séance de rentrée du 12 septembre suivant, concluant ainsi : « Je ne crois pouvoir mieux faire que de citer ici les paroles qu'adressait à ses amis, à la nouvelle de sa mort, le Conseil national de son parti « nous rendrons son corps à sa famille et à la terre qui l'a vu naître quand, la victoire ayant couronné nos efforts, l'heure de la délivrance sonnera pour tous nos frères qui souffrent sous le joug de l'ennemi. »

DUBOCHET (LOUIS, CAMILLE, ALEXANDRE, MARIE), né le 26 novembre 1852 à Nantes (Loire-Inférieure), mort le 11 octobre 1917 à Nantes.

Député de la Loire-Inférieure de 1898 à 1902.

Négociant à Nantes, Louis Dubochet s'intéressa d'abord à la vie politique locale. De 1888 à 1892, il fut conseiller municipal et adjoint au maire de Nantes. En 1898, il fut élu conseiller général du canton du Loroux-Bottereau et conserva ce mandat jusqu'à sa mort, en 1917.

Il prit aussi une part active à la vie économique de sa ville, devenant président du syndicat du commerce et de fabrication des engrais, juge au tribunal de commerce, et enfin vice-président de la Chambre de commerce.

Il se présenta aux élections générales législatives de 1898, comme républicain, dans la troisième circonscription de Nantes et fut élu au premier tour de scrutin, le 8 mai, par 14.311 voix sur 35.519 inscrits et 28.299 votants, contre 13.637 voix à M. de la Billaud, député sortant, royaliste.

Siégeant parmi les républicains et membre de diverses Commissions spéciales il s'intéressa particulièrement aux questions commerciales et agricoles. C'est ainsi qu'il déposa une proposition de loi ayant pour but la création de conseils de prud'hommes agricoles.

Il fut chargé de plusieurs rapports sur des propositions de loi tendant à modifier le tarif général des douanes.

Enfin, il prit part en séance publique à la discussion du budget de l'exercice 1899, puis à celle d'un projet de loi relatif à la marine marchande.

Il ne se représenta pas aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902 et reprit ses activités à Nantes, où il mourut le 11 octobre 1917, à l'âge de 65 ans.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur.

DU BODAN (CHARLES, MAURICE, CHRISTOPHE, GUILLE), né le 23 mai 1827 à Quimper (Finistère), mort le 16 novembre 1897 à Paris.

Représentant du Morbihan à l'Assemblée Nationale en 1873.

Député du Morbihan de 1876 à 1897.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires*, t. II, p. 417).

Charles Du Bodan, qui était magistrat, conseiller général du Morbihan depuis 1871 et député depuis 1876, fut réélu aux élections générales du 22 septembre 1889, au premier tour de scrutin, dans la première circonscription de Vannes, obtenant 7.678 voix sur 8.413 votants,

sans concurrent. Ses électeurs lui restèrent fidèles et le réélurent encore aux élections générales du 20 août 1893, par 7.631 voix sur 9.811 votants, contre 2.005 à M. Taillandier, républicain, toujours au premier tour de scrutin.

Mais alors qu'il avait défendu ses convictions légitimistes et conservatrices avec ardeur au cours de ses trois premiers mandats, à partir de 1889 son mauvais état de santé l'obligea à ralentir son activité et à demander des congés de plus en plus fréquents. Il continua cependant à participer aux travaux de diverses Commissions, et en tant que membre, puis président du 7^e Bureau, il fut chargé de rapports et participa à des discussions sur des élections contestées.

Il mourut en cours de mandat, le 16 novembre 1897, à Paris, à l'âge de 70 ans.

Le président Henri Brisson annonça son décès à la séance du 18 novembre, évoquant sa longue carrière dévouée à la cause publique et rendant hommage à la courtoisie et à la sincérité de ses convictions : « On comprenait, en causant avec M. Du Bodan, que cette aménité dans les rapports n'est pas seulement une qualité banale, nécessaire au bon renom du régime de libre discussion ; quand elle gouverne à ce degré la conduite d'un parlementaire, elle vient de la bonté du cœur, d'une sérieuse tenue de l'esprit, et aussi du sentiment que nous avons ici une tâche commune et des devoirs communs envers notre pays. »

Il était Chevalier de la Légion d'honneur.

DUBOIN (JACQUES), né le 17 septembre 1879 à Saint-Julien-en-Genevois (Haute-Savoie).

Député de la Haute-Savoie de 1921 à 1928.

Sous-secrétaire d'Etat au Trésor du 23 juin au 19 juillet 1926.

Né à Saint-Julien-en-Genevois (Haute-Savoie) le 17 septembre 1879, Jacques Duboin s'établit comme industriel et banquier à Paris.

Il fut capitaine d'artillerie pendant la guerre de 1914-1918 et décoré de la Croix de guerre.

Il s'intéressa à la politique locale de son département, fut élu conseiller municipal d'Annecy, puis conseiller général de Haute-Savoie.

Il se présenta aux élections générales législatives du 16 novembre 1919, en Haute-Savoie, sur la liste d'Union républicaine, mais celle-ci fut battue par la liste des républicains indépendants. Il eut plus de chance lors de l'élection partielle du 27 février 1921 destinée au remplacement de M. Perrolaz, décédé. Il emporta le siège comme candidat du bloc républicain de gauche sur M. Anthoz, candidat du bloc national républicain, par 29.584 voix contre 24.523,

le nombre des inscrits étant de 74.610 et celui des votants de 54.914.

Il devint député dans une Chambre de tendance modérée (Chambre bleu horizon, élue en 1919).

Il fit partie de diverses Commissions, dont celle d'assurance et de prévoyance sociales, de la Commission des douanes et des conventions commerciales, etc. et participa activement à la vie parlementaire, s'intéressant particulièrement aux questions économiques, financières et sociales.

Il déposa une proposition de loi tendant à réprimer la spéculation sur les changes (1922) et une autre tendant à faciliter la construction à usage d'habitations par l'institution d'exonérations fiscales (1922).

Il prit part en séance publique à la discussion de nombreux projets et propositions de loi : projet relatif à la taxe sur le chiffre d'affaires (1921) ; proposition et projet de loi relatifs au recrutement de l'armée (1922) ; budget de l'exercice 1923 ; projet de loi relatif à la réforme du statut douanier des zones franches du pays de Gex et de Haute-Savoie (1923) ; projet de loi ayant pour objet la réalisation d'économies et la création de nouvelles ressources fiscales, le contrôle des opérations de change et la création d'une caisse de pensions de guerre (1924).

Il demanda à interpellier le Gouvernement sur sa politique économique et financière (1922) ; sur les mesures qu'il comptait prendre pour stabiliser la monnaie nationale (1924).

Il fut réélu aux élections générales du 11 mai 1924 en tête de la liste du cartel des gauches, avec 31.071 voix, le nombre des inscrits étant de 76.725 et celui des votants de 61.483, et se trouva cette fois du côté de la majorité, le cartel des gauches étant sorti vainqueur des élections.

Il continua à prendre une part active aux travaux parlementaires, appartenant à plusieurs Commissions, dont celle du commerce et de l'industrie, celle des comptes définitifs et des économies, etc. ; il prit part à la discussion d'un projet et de propositions de loi ayant pour but de compléter la législation sur les loyers et d'éviter les expulsions (1924), d'un projet de loi concernant l'émission d'un emprunt aux Etats-Unis (1924), d'un projet de loi relatif à l'amnistie (1924) ; du budget de l'exercice 1925 ; d'un projet de loi instituant une contribution nationale exceptionnelle pour l'amortissement de la dette publique, de propositions et d'un projet de loi relatifs au redressement financier, à l'équilibre du budget de 1926 et à la réforme des taxes successorales (1926).

Il demanda à interpellier le Gouvernement sur sa politique générale et notamment sur sa politique financière (1925).

Il fut nommé Sous-secrétaire d'Etat au Trésor dans le dixième Cabinet Briand, le 23 juin 1926, mais ce minis-

lère dura à peine un mois : fin juillet, le Parlement fit appel à Raymond Poincaré pour tenter de mettre fin à la crise financière et celui-ci resta au pouvoir jusqu'à la fin de la législature.

Ayant repris sa place à son banc de député, Jacques Dubois prit encore part à la discussion d'interpellations relatives à la vie chère et au chômage (1927), à la politique financière du Gouvernement (1928).

Il fut battu aux élections générales du 29 avril 1928 dans la circonscription de Bonneville (Haute-Savoie) par M. Braise, qui l'emporta à une très faible majorité (7.587 voix contre 7.438 sur 15.865 votants).

Renonçant à la vie parlementaire, il fonda en 1932 la « Ligue pour le droit au travail et le progrès social », devenue par la suite le « Mouvement français de l'Abondance ». En 1935, il créa un journal : *La grande Relève des Hommes par la Science*, où il exposait régulièrement ses théories.

Il collabora, d'autre part à *L'Œuvre*, avant la guerre de 1939 et à *La France au Travail*, pendant l'occupation.

Il a publié plusieurs ouvrages : *Réflexions d'un Français moyen* ; *Nous faisons fausse route* ; *Demain ou le Socialisme de l'Abondance*, *L'Economie distribuée s'impose* ; *Les Yeux ouverts* ; etc.

Agé maintenant de 86 ans, il vit à Paris dans la retraite.

DUBOIS (André, Césaire), né à Alès (Gard) le 16 octobre 1849, mort le 19 juillet 1922 à Paris.

Député de la Seine de 1906 à 1910.

André Dubois fut ouvrier métallurgiste aux ateliers de construction des Chemins de fer P.L.M., puis professeur à l'Ecole municipale professionnelle Diderot à Paris.

Il se présenta aux élections générales législatives des 6 et 20 mai 1906, dans la Seine (19^e arrondissement, première circonscription) et fut élu au deuxième tour de scrutin, par 10.091 voix sur 22.243 inscrits et 16.728 votants, contre 6.411 à M. Goubie.

Inscrit au groupe socialiste, il fut membre de diverses Commissions, dont celle du commerce et de l'industrie.

Il déposa une proposition de loi sur les logis insalubres (1909). Il prit part à la discussion, en séance publique, de projets, de propositions de loi et d'interpellations dans des domaines variés, en s'intéressant particulièrement aux questions économiques et sociales : projet de loi concernant le rachat des Chemins de fer de l'Ouest (1906) ; projet de loi sur le mouillage des vins et les abus du sucrage (1907) ; projet de loi modifiant certains articles de la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat (1907) ; projet de loi relatif à la durée

du travail dans les établissements industriels (1908); projet de loi relatif à la réglementation du travail (1908); proposition de loi sur l'institution de conseils consultatifs du travail (1908); proposition de loi tendant à modifier le tarif général des douanes (1910); budgets des exercices 1907, 1908, 1909, 1910; interpellations sur les constructions navales (1906), sur l'application de la loi du repos hebdomadaire (1907), sur la crise sardinière (1909).

Il se représenta aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, mais fut battu au deuxième tour de scrutin, par M. Brunet, qui l'emporta avec 8.641 voix contre 7.315 sur 16.266 votants.

Il mourut à Paris le 19 juillet 1922 à l'âge de 73 ans.

DUBOIS (ARNAULD), né le 23 janvier 1842 à Vars (Corrèze), mort le 23 février 1919 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Député de la Corrèze de 1889 à 1893.

Fils de Bertrand Dubois, propriétaire, et d'Anne Froidefond, Arnauld Dubois fit ses études secondaires au petit séminaire de Brive. Après avoir passé son baccalauréat, il partit en Pologne, où il demeura sept ou huit ans comme précepteur et professeur d'école libre.

Dispensé du service militaire comme aîné de 9 enfants, il s'engagea en 1870 pour faire campagne contre la Prusse.

Il fut d'abord maire de Vars puis, épousant Mlle Marie-Julie Mournat, à Turenne, il se fixa dans cette localité dont il devint maire. Il fut élu conseiller général en août 1886 et fut aussi juge de paix à Meyssac.

Il se présenta aux élections générales législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889, dans la circonscription de Brive-Sud, et l'emporta au deuxième tour de scrutin, par 8.210 suffrages sur 18.544 inscrits et 13.013 votants, contre 4.704 à M. Massenat, républicain.

Dans sa circulaire, il se déclarait l'ennemi du césarisme sous toutes ses formes, et partisan d'une république impersonnelle, égalitaire, réformatrice. Il se prononçait pour la concentration républicaine, la stabilité ministérielle. « Jusque-là, disait-il, pas de révision; ce serait folie de livrer la révision à une majorité hostile ou douteuse. » Il réclamait, sous cette réserve, de nombreuses réformes, notamment : un Sénat élu par le suffrage universel, armé d'un droit de veto suspensif; une Chambre réduite d'un tiers, élue pour six ans, renouvelable par tiers; le service militaire égal pour tous sans distinction; une armée coloniale recrutée par le volontariat; la révision des tarifs dits de pénétration; la taxation des produits similaires des produits français; la défense nationale contre le monopole des grandes compagnies; la réforme de l'assiette de l'impôt; l'or-

ganisation de l'assistance; la suprématie du pouvoir civil sur le pouvoir religieux, etc..

Il fut membre de diverses Commissions spéciales. Il s'intéressa particulièrement aux institutions politiques et administratives locales. C'est ainsi qu'il rédigea le rapport sur une proposition de loi tendant au doublement des conseillers généraux des cantons de plus de 20.000 habitants (1889), puis celui sur une proposition de loi modifiant les conditions d'éligibilité de certains magistrats et juges de paix (1889) (proposition qu'il défendit en séance publique), enfin le rapport sur une proposition de loi ayant pour objet d'étendre les cas d'inéligibilité au Conseil général et au Conseil d'arrondissement (1891). Il prit part, en outre, à la discussion d'une proposition de loi sur les justices de paix (1891).

Son activité s'étendit à d'autres domaines, rédigeant un rapport sur des propositions de loi relatives au placement des ouvriers et employés de toutes professions (1892) et défendant ces propositions en séance publique (1893); prenant part à la discussion d'une proposition de loi tendant à l'organisation du crédit agricole et populaire (1892) et à la discussion du budget de l'exercice 1894.

Il se représenta aux élections générales du 20 août 1893, mais fut battu au premier tour de scrutin par M. Mielvacque de Lacour, par 8.046 voix contre 6.327, sur 14.626 votants.

Nommé percepteur à Clermont-Ferrand, il y mourut le 23 février 1919, à l'âge de 77 ans.

DUBOIS (EMILE, ANDRÉ, Désiné), né le 21 août 1839 à Douai (Nord), mort le 3 février 1905 à Douai.

Député du Nord de 1889 à 1897.

Sénateur du Nord de 1897 à 1905.

Né d'un père fabricant de chandelles, Emile Dubois fit de brillantes études de droit et s'installa notaire à Douai. Il devint vite juge suppléant du Canton de Douai-Sud.

Il fit la campagne de 1870-1871 à la tête d'une batterie d'artillerie de mobiles et son héroïque conduite lui valut la Légion d'honneur qui lui fut remise par le général Faidherbe.

De tels états de service lui ouvrirent les portes du Conseil général où il représenta le canton de Marchiennes.

Secrétaire, puis vice-président de l'Assemblée départementale de 1894 à 1898, il ne sollicita pas le renouvellement de son mandat cette même année.

Il était devenu, entre-temps, député de la deuxième circonscription de Douai, sous l'étiquette de « républicain et protectionniste », à la faveur des élections générales législatives, du 22 septembre 1889, au premier tour de scrutin, où il

obtint 6.988 voix contre 6.119 à M. Morel, sur 13.212 votants.

Au cours de cette législature, il appartint à diverses Commissions et rapporta plusieurs projets de loi d'intérêt local, ainsi que le projet de loi, adopté par le Sénat, concernant la réforme des prisons pour courtes peines (1893) ; il prit part aussi à la discussion du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes (1891).

Le 20 août 1893, il était réélu, au premier tour de scrutin, par 7.065 voix contre 5.963 à M. Lambrecht sur 13.166 votants. Si son activité durant cette législature fut relativement modeste : appartenance à quelques Commissions spéciales, rapports sur des élections et sur un projet de loi d'intérêt local, il présenta cependant, avec plusieurs de ses collègues, une proposition de loi, qu'il rapporta d'ailleurs, créant une disposition additionnelle à l'article 1766 du Code civil sur les baux à ferme (1893 et 1895).

Le 3 janvier 1897, s'étant présenté comme républicain aux élections sénatoriales, il fut élu, au premier tour de scrutin, par 1.348 voix sur 1.385 suffrages exprimés.

Il donna sa démission de député le 16 janvier 1897, et exerça son activité au Sénat, surtout en tant que membre de diverses Commissions.

Il mourut à l'âge de 66 ans, le 3 février 1905, à Douai, en cours de mandat. Le président Armand Fallières prononça son éloge funèbre à la séance du 6 février : « L'homme d'affaires consommé qu'il était, apporta dans l'exercice de chacun de ses mandats, une probité, une ardeur et un dévouement qui rehaussèrent singulièrement le prix de son concours... Il était de ceux qui tiennent à accorder les actes avec les paroles. Il avait une grosse fortune. Si mes renseignements sont exacts, il l'a presque toute distribuée par ses dispositions testamentaires, à des œuvres diverses d'humanité et d'assistance sociale. » Il légua en effet à la ville de Douai son hôtel particulier de la rue Fortier pour la création d'une crèche et d'un ouvroir.

Emile Dubois était également Officier d'Académie et membre de la Société des agriculteurs du Nord.

DUBOIS (EMILE, JULES), né à Saint-Léonard (Haute-Vienne) le 28 décembre 1853, mort le 7 mai 1904 à Paris.

Député de la Seine de 1898 à 1904.

Emile Dubois, après avoir été professeur des Ecoles de la ville de Paris, s'établit dans le 14^e arrondissement comme docteur en médecine, et fut élu conseiller municipal dès 1882, puis président du Conseil général de la Seine, charge qu'il occupa du 3 avril 1897 au 15 juin 1898.

Elu pour la première fois député de la Seine (14^e arrondissement, deuxième

circonscription) aux élections générales législatives du 22 mai 1898, au second tour de scrutin, il réunit alors 3.743 voix sur 6.698 votants contre 2.689 au député sortant « révisionniste » c'est-à-dire boulangiste, Michelin, qu'il avait distancé dès le premier tour (2.358 voix contre 2.044).

Inscrit au groupe républicain socialiste, il fut membre de diverses Commissions, dont celle de l'enseignement puis celle de l'hygiène publique dont il suscita la création en 1900, puis assumait la présidence en 1901 ; il consacra avant et après cette date de nombreuses propositions de loi aux matières relevant de sa compétence professionnelle : prévention des maladies contagieuses (tuberculose surtout), surveillance sanitaire dans les lycées, salles d'isolement pour contagieux dans les hôpitaux, etc.

Réélu dans sa même circonscription de Paris (14^e) aux élections générales du 11 mai 1902, au second tour de scrutin, par 4.784 voix sur 8.736 votants, il avait cette fois pour principal adversaire, sous l'étiquette « nationaliste », le Dr Andriveau qui recueillit 3.791 voix, son ancien adversaire, M. Michelin « nationaliste » n'arrivant cette fois qu'en troisième position (en quatrième au premier tour).

Membre de diverses Commissions, dont celle de l'armée et celle de l'hygiène publique, dont il reprend la présidence, il continue de vouer à celle-ci le meilleur de son activité : propositions de loi ou de résolution, interventions en séance, interpellations, restent généralement vouées à la promotion de l'hygiène, à la lutte contre les maladies professionnelles, et surtout contre la tuberculose (notamment dans l'armée).

Il mourut prématurément, en cours de mandat, le 7 mai 1904, à Paris, à l'âge de 51 ans. Ce décès ayant eu lieu durant l'intersession, il ne fut pas prononcé d'éloge funèbre.

Emile Dubois publia de nombreux travaux scientifiques et littéraires. Il fut membre de la Commission supérieure de l'Exposition universelle de 1900.

DUBOIS (LOUIS, JOSEPH, MARIE), né le 10 juin 1859 au Palais (Morbihan), mort le 20 janvier 1946 à Puteaux (Seine).

Député de la Seine de 1910 à 1932.

Ministre du Commerce et de l'Industrie et des Postes et Télégraphes, chargé des Transports maritimes et de la Marine marchande du 27 novembre 1919 au 20 janvier 1920.

Fils d'un négociant armateur, Louis Dubois accomplit son cycle secondaire à Lamballe et à Dinan (Côtes-du-Nord). Engagé volontaire en 1878, il entra, l'année suivante, à l'Ecole d'administration de Vincennes et devint officier d'administration. Démissionnaire en 1890, il fonda, à Tours, un journal

d'abord hebdomadaire, puis bi-hebdomadaire : *Le Tourangeau* dans lequel il entreprit une campagne en faveur de la reconstitution des vignobles et de l'amélioration des méthodes de culture.

Il fondait en même temps plusieurs syndicats agricoles et viticoles régionaux qui devinrent très prospères et, pour leur offrir les débouchés nécessaires, il créa l'« Union vinicole des propriétaires d'Indre-et-Loire » dont il fut nommé secrétaire général. A la fois publiciste et conférencier, il prit une part active au mouvement appelé « La Loire navigable ».

La publication de son journal et de brochures de propagande l'amènèrent à s'occuper d'imprimerie. Il fit alors la connaissance, vers 1893, de M. P. Prieur, inventeur de procédés de photographie et d'impressions trichromes, résolvant ainsi, en les ramenant à ses éléments essentiels, le problème de la reproduction photographique des couleurs.

Il fonda alors à Puteaux la firme de photogravure et d'impressions trichromes « Prieur et Dubois », dont les impressions de luxe et les reproductions d'œuvres d'art obtinrent des Grands prix à toutes les expositions universelles depuis 1900 : Saint-Louis (1904), Liège (1905), Milan (1906), Londres (1908), Bruxelles (1910), Turin (1911).

Dans le même temps, il fonda à Paris le *Journal de l'Entreprise et de l'Industrie* qui devint le *Moniteur des Travaux publics*.

S'intéressant, de par la nature de ses travaux et des tendances de son esprit, aux questions économiques et sociales, il se présenta en vain en 1904 aux élections pour le Conseil général de la Seine, comme candidat républicain, dans le canton de Puteaux, et le 6 mai 1906 aux élections générales législatives dans la sixième circonscription de Saint-Denis. Mais il n'obtint que 7.866 voix contre 11.161 à M. Féron, radical-socialiste sur 19.695 votants.

Il prend sa revanche aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, dans cette même circonscription de Saint-Denis, battant au deuxième tour de scrutin, avec 5.865 voix, le député sortant Féron (1.736 voix) et M. Ducos de la Haille (5.516 voix) sur 13.357 votants.

Inscrit au groupe républicain progressiste, il devient membre du Comité directeur de la fédération républicaine. Il appartient en outre au groupe de la défense des intérêts économiques de la Seine, de la mutualité, de l'aviation, de la représentation proportionnelle, de l'Ouest-Etat, etc. Il entre à la Commission parlementaire du travail, d'assurances et de prévoyance sociales et à la Commission interparlementaire de Paris-Port de mer.

Il est intervenu fréquemment dans les débats, notamment sur les mesures prises par le Gouvernement contre les inondations, sur l'organisation administrative et financière des chemins de fer de l'Etat, sur le fonctionnement du ser-

vice du même réseau et l'électrification des voies ferrées de banlieue, sur l'interprétation de la loi sur les retraites ouvrières et le rôle des patrons dans son application ; sur le relèvement du crédit pour subventions aux sapeurs-pompiers, etc.

Réélu cette fois dans la septième circonscription de Saint-Denis, aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, au deuxième tour de scrutin, par 8.410 voix contre 8.116 à M. Ducos de la Haille, sur 16.781 votants, le conflit mondial de 1914-1918 lui donne l'occasion de nombreuses interventions sur la conduite de la guerre (1917) et la politique étrangère du Gouvernement. Membre, en 1919, de la Commission chargée d'examiner les divers traités de paix, il est chargé d'un important rapport sur le projet de loi portant ratification du traité de Versailles (Parties VII et IX, Réparations et clauses financières).

Il est enfin nommé Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Postes et Télégraphes, chargé des Transports maritimes et de la Marine marchande dans le deuxième Cabinet Clemenceau, à partir du 27 novembre 1919 et le demeurera jusqu'à sa démission, le 18 janvier 1920.

Il avait retrouvé son siège de député aux élections générales du 16 novembre 1919, qui se déroulèrent au scrutin de liste avec représentation proportionnelle. Inscrit sur la liste de l'Entente républicaine démocratique de la quatrième circonscription de la Seine, il recueillit 148.417 voix sur 285.719 votants. Membre de diverses Commissions, dont celle des finances et de celle chargée d'examiner les divers traités de paix, il rapporte le projet de loi portant application des clauses économiques du traité de Versailles (partie X) et en contrôle le développement en qualité de rapporteur général des Comptes de la guerre et des réparations. Nommé délégué de la France à la Commission internationale des réparations le 19 mai 1920, il en est bientôt nommé président, mais démissionne le 2 septembre 1922.

Réélu à nouveau député de la Seine (quatrième circonscription) aux élections générales du 11 mai 1924, sur la liste d'Union républicaine démocratique, avec 100.953 voix sur 342.554 votants, grâce au quotient électoral, il conserve son siège à la Commission des finances et consacre le meilleur de son activité à la politique des réparations. Il intervient à la tribune sur la Conférence de Londres (23 août 1924), sur le Plan Dawes (22 mars 1926), sur la ratification de l'accord Caillaux-Churchill visant le remboursement de la dette française envers la Grande-Bretagne (24 février 1927).

Il est encore réélu aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, qui marquent le retour au scrutin uninominal. Il représente la dixième circonscription de Saint-Denis, ayant réuni 15.282 voix contre 10.871 à M. Laporte, communiste, député sortant, sur 27.814 votants.

Membre de la Commission des affaires étrangères, il se préoccupe surtout de la liquidation financière de la guerre. Il est chargé du rapport sur la ratification des accords franco-allemand et franco-autrichien portant cessation de la liquidation des biens ex-ennemis séquestrés. Il intervient le 16 juillet 1929 dans le grand débat consacré à la ratification de l'accord de Washington du 29 avril 1926, dit accord Mellon-Béranger. Adversaire de cet accord qui ne consentait à la France aucune réduction de sa dette vis-à-vis de l'Amérique alors qu'il accordait libéralement des crédits à l'Allemagne, il dépose, dès l'ouverture de la discussion, une motion préjudicielle d'ajournement, précédant celle déposée dans le même sens par M. Franklin-Bouillon. Il se fait entendre à nouveau, par voie d'interpellation, dans les débats consacrés au « Moratoire Hoover » (26 juin 1931), puis à la cessation définitive des paiements de réparations par l'Allemagne (21 janvier 1932).

Aux élections générales du 1^{er} et 8 mai 1932, il est battu au deuxième tour de scrutin par M. Grisoni, radical-socialiste, qui obtient 14.830 voix contre 12.053 à lui-même, sur 32.927 votants.

Il retourne alors à ses occupations, à Puteaux, où il meurt le 20 janvier 1946, à l'âge de 87 ans.

DUBOIS (LOUIS, VICTOR), né le 4 décembre 1837 à Dreux (Eure-et-Loir), mort le 12 novembre 1914 à Dreux.

Député d'Eure-et-Loir de 1895 à 1902.

Fils d'un négociant en vins établi à Dreux, Louis, Victor Dubois succéda à son père dans cette profession le 1^{er} janvier 1861, et l'exerça jusqu'au 1^{er} juillet 1891.

Nommé juge suppléant au Tribunal de Commerce en 1868, il est élu en 1870 conseiller municipal. Juge titulaire au Tribunal de Commerce en 1872, conseiller d'arrondissement en 1877, il accède à la mairie de Dreux le 31 janvier 1878, qu'il occupera durant une dizaine d'années. Il est enfin élu conseiller général d'Eure-et-Loir le 6 octobre 1895.

Le décès prématuré, à 40 ans, de Jean Terrier, député, ancien Ministre du Commerce et de l'Industrie, laisse un siège vacant dans la circonscription de Dreux. Louis, Victor Dubois se présente à l'élection partielle du 3 novembre 1895 et est élu au premier tour de scrutin, par 7.676 voix contre 6.317 à M. Maujan, sur 14.194 votants. Il est à nouveau réélu aux élections générales du 8 mai 1898, toujours au premier tour, par 8.150 voix contre 7.957 à M. Maujan, sur 16.296 votants.

Inscrit au groupe des progressistes, et membre de diverses Commissions spéciales, il prend part à la discussion du projet et des propositions de loi relatifs à l'élection des sénateurs (17 novembre 1896). Il intervient le 8 mai 1897

pour déplorer le captage et la dérivation sur Paris des eaux de l'Avre bordant sa circonscription et pour réclamer les indemnités promises. Il défend enfin, de concert avec son collègue Modeste Leroy, un amendement tendant à exempter certains travailleurs de la taxe sur les vélocipèdes.

Au cours de son second mandat, il accède à la présidence de la Commission des octrois, présente une proposition de loi en faveur des sinistres agricoles de sa circonscription (1901) et deux propositions de loi d'intérêt local : perception de certaines surtaxes sur les boissons, à Lille (1901) et suppression des droits d'entrée demandés par la Ville de Dijon avec institution de taxes directes de remplacement (1900).

Aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902, il a au premier tour de scrutin une légère avance sur ses concurrents : il obtient en effet 6.488 voix contre 5.544 à M. Maurice Viollette et 3.520 à M. Renard, sur 15.535 votants. Mais au deuxième tour il est battu par M. Maurice Viollette avec 8.507 voix contre 7.164 à lui-même, sur 16.048 votants.

Il ne tente plus sa chance aux élections générales du 6 mai 1906 et meurt, retiré de la politique, le 12 novembre 1914, à Dreux, à l'âge de 77 ans.

DUBOIS (MARIUS, CASIMIR), dit **MARIUS-DUBOIS**, né le 10 octobre 1890 à Aubenas (Ardèche).

Député d'Oran de 1936 à 1942.

Fils de directeur et de directrice d'école publique ayant activement participé à la laïcisation de l'Ardèche où sévissait encore un certain fanatisme religieux, Marius Dubois fit ses études primaires à l'école dirigée par son père, à Saint-Étienne-de-Fontbellon (Ardèche) qui le conduisit à son certificat d'études. Puis il entra à l'Ecole primaire supérieure d'Aubenas, alors dirigée par Auguste Vincent, futur conseiller général et sénateur de l'Ardèche. Il y passa avec succès le certificat de fin d'études primaires supérieures, le brevet élémentaire et l'examen d'admission en qualité d'élève-maitre à l'Ecole normale d'instituteurs de Privas. A sa sortie, muni de tous ses diplômes d'enseignement, il fut nommé élève-maitre de quatrième année, à l'Ecole normale, Collège Alaoui de Tunis.

Devançant l'appel, il s'engagea ensuite au 4^e Régiment du Génie à Grenoble. Ayant pris un bain forcé, en plein hiver dans l'Isère glacée, qui l'amena à l'hôpital militaire, il fut réformé quelques mois plus tard pour congestion pulmonaire et rhumatisme cardiaque. Le climat de l'Afrique du Nord lui fut alors conseillé pour le rétablissement de sa santé.

Nommé instituteur à Lamoricière, près de Tlemcen, il fut bientôt promu

directeur d'école à La Ténira, près de Sidi-Bel-Abbès, puis à Lalla Marnia, sur la frontière marocaine.

Lorsqu'éclata la guerre de 1914, Marius Dubois fut mobilisé sur place, assurant à la fois les fonctions de directeur d'école et d'instructeur militaire. La paix retrouvée, il fut nommé successivement directeur d'école à Oued-Taria et à Palikao. En 1924, il était muté à Oran à l'Ecole Lamur, en plein village arabe, puis directeur de l'Ecole de la Marine dans les bas-quartiers maritimes et populeux de la ville d'Oran. C'est là que devait commencer sa carrière politique.

Il devait, en effet, créer à Oran, en 1924, la première section socialiste S.F.I.O. de l'Oranie parti auquel il appartenait depuis 1912. A ce titre, il représenta tous les ans l'Oranie socialiste aux congrès nationaux du Parti S.F.I.O. Préchant l'équité, la justice et l'union de tous, sans distinction de race ou de religion, il sut se faire particulièrement estimer dans le quartier juif d'Oran. Aussi fut-il élu, le 15 mars 1931, premier conseiller-général représentant le parti S.F.I.O. à l'Assemblée départementale d'Oran.

Mais, mis en minorité dans son propre canton aux élections municipales du 24 décembre 1934, il se démit le soir même de son siège au Conseil général. L'élection partielle qui eut lieu deux mois plus tard le lui rendit. Il l'occupera jusqu'en 1944.

Propagandiste infatigable, Marius Dubois ne se borna pas à répandre son idéal socialiste en Algérie même. Il donna de nombreuses conférences et réunions publiques au Maroc, à Oujda, Meknès, Fez, Rabat, Port-Lyautey, Casablanca et Marrakech.

Son passé de combat contre la haine et le racisme dans un département où l'antisémitisme avait été poussé à l'extrême, l'amena à se présenter aux élections générales législatives des 28 avril et 3 mai 1936. Au premier tour de scrutin, il obtint 4.051 voix contre 4.836 à M. Gatuïng et 4.674 à M. Lambert sur 27.729 votants. Mais au deuxième tour, il l'emporta par 11.526 voix contre 9.503 à M. Gatuïng et 9.440 à M. Lambert, sur 27.778 votants.

Inscrit au groupe socialiste S.F.I.O., il appartenait à la Commission de l'Algérie, des colonies et des pays de protectorat — dont il devint secrétaire — à celle des boissons, à celle du suffrage universel et à celle de la marine marchande dont il fut le vice-président. Il présida la Commission d'enquête parlementaire qui parcourut la Tunisie après les événements sanglants du Néo-Destour, en juin 1938.

Il rapporta le projet de loi tendant à l'institution de la police d'Etat dans certaines communes d'Algérie, le projet de loi tendant à modifier la loi du 14 avril 1893 sur les sociétés indigènes de prévoyance, et enfin le projet de loi portant abrogation des modifications

apportées par le décret-loi du 30 juin 1934 aux articles 80, 82 (alinéa 1^{er}) et 83 du Code du travail maritime.

Il intervint dans la discussion du projet de loi modifiant la loi du 28 mars 1882 relative à l'obligation de l'enseignement primaire pour la partie qui concernait son application à l'Algérie; en qualité de rapporteur dans la discussion du projet de loi tendant à modifier la loi du 14 avril 1893 sur les sociétés indigènes de prévoyance; dans la discussion du budget général de l'exercice 1938, Ministère des Travaux publics (suppression de voies ferrées en Algérie), et Marine marchande (situation des pêcheurs algérois, développement du crédit maritime, différence de traitement entre les inscrits maritimes de la Métropole et ceux de l'Algérie). On l'entendit également au cours de la discussion d'une proposition de loi portant amnistie pour les fonctionnaires et ouvriers frappés à la suite de faits de grève. Le 20 février 1940, il parle dans la discussion d'un projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1939, sur le chapitre de la Santé publique intéressant les familles de Musulmans mobilisés d'Algérie et les allocations militaires.

Il demanda en outre à interpellier le Gouvernement sur la politique qu'il comptait suivre en Algérie et sur ses intentions réelles en ce qui concernait le projet dit : « Blum-Viollette » dont il fut, en Oranie, le propagandiste courageux. Il dirigea pendant des années l'hebdomadaire *Oran socialiste*. Il participa enfin à la discussion d'interpellations sur la propagande et la censure, et notamment sur la censure algérienne.

Le 10 juillet 1940, au congrès de Vichy, il ne prit pas part au vote accordant les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

Accusé à tort d'avoir voté pour ces pouvoirs, il fut exclu de la S.F.I.O. en 1946, il y fut réintégré le 15 décembre 1956.

Il s'est retiré dans sa ville natale d'Aubenas (Ardèche), sans pour autant se désintéresser de la politique : il est maire de Saint-Andéol-de-Vals, petit village des Cévennes, berceau de sa famille paternelle, après avoir été élu conseiller municipal à la presque unanimité des votants. Il est administrateur de la Caisse primaire de sécurité sociale de Privas depuis 15 ans, vice-président du conseil de surveillance du sanatorium « Les Cèdres », de Rocher (Ardèche); membre du conseil d'administration du Collège technique de filles de Largentièr; secrétaire de l'Union locale des syndicats F.O. d'Aubenas; membre de la Commission exécutive de la Fédération S.F.I.O. de l'Ardèche et secrétaire de la Fédération des vieux travailleurs F.O. de l'Ardèche.

Plusieurs fois candidat après la libération au Conseil général de l'Ardèche et aux élections législatives dans ce même département, il n'a pas réussi à enlever un siège.

DUBOIS (PAUL, LÉON, CASIMIR), né le 22 février 1867 à Jumel (Somme), mort le 16 décembre 1942 à Contay (Somme).

Député de la Somme de 1919 à 1928.

Fils d'agriculteur, agriculteur lui-même, Paul Dubois était devenu vice-président du syndicat des agriculteurs de la Somme.

Attiré par la politique, il se fit élire conseiller municipal, puis maire de Montigny. Du 21 juillet 1901 au 31 juillet 1904, il fut conseiller d'arrondissement de Villers-Bocage, et il accéda au conseil général le 31 juillet 1904, pour y demeurer jusqu'au 14 décembre 1919.

Ayant ainsi fait « ses classes » dans les assemblées locales, il posa sa candidature aux élections générales législatives du 16 novembre 1919, qui eurent lieu au scrutin de liste. Il obtint 45.033 voix sur 101.572 votants et fit gagner un siège de plus à la liste de concentration républicaine. Il fut réélu aux élections générales du 11 mai 1924, sur la liste d'action républicaine, avec 46.703 voix sur 116.340 votants.

Inscrit au groupe radical et radical-socialiste, il appartint, au cours de sa première législature, à la Commission des comptes définitifs et des économies, et dans sa seconde législature à celle des douanes et des conventions commerciales, à celle des régions libérées et à celle des boissons.

Son rôle fut assez effacé. Il se consacra uniquement à ses travaux de commissaire.

Il ne se représenta pas aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 qui marquèrent le retour au scrutin uninominal et, ayant repris ses activités agricoles, mourut à Contay (Somme) le 16 décembre 1942, à l'âge de 75 ans.

Il était Officier de la Légion d'honneur.

DUBOIS DE LA SABLONNIÈRE (PIERRE), né le 9 octobre 1856 à Bourges (Cher), mort le 31 octobre 1935 à Bourges.

Député du Cher de 1919 à 1924.

Petit-fils, fils et neveu de magistrats, Pierre Dubois de La Sablonnière, après avoir fait ses études secondaires à Bourges, vint faire son droit à Paris. Ayant obtenu le diplôme de docteur, il se fit recevoir avocat au barreau de Bourges, dont il devint bâtonnier en 1890.

Membre de la société historique, littéraire et scientifique du Cher depuis le 3 février 1893 et de la société des antiquaires du centre, il publia un certain nombre d'articles, notamment sur Jacques Cœur. Il consacra également plusieurs de ses travaux à la société d'agriculture du Cher, dont il fut mem-

bre, puis vice-président, à partir du 26 mai 1889.

Président du conseil de direction de la Caisse d'épargne de Bourges, président du Conseil d'administration de la mutuelle du Cher et de nombreuses autres sociétés, il fut élu conseiller municipal de Bourges le 17 février 1889, puis maire de Baugy, de 1893 à 1924.

Il entra au conseil d'arrondissement pour y représenter le canton de Baugy, le 15 mars 1896, et accéda au conseil général le 8 octobre 1899, pour y rester pendant vingt-sept ans.

Candidat aux élections générales législatives des 26 avril et 10 mai 1914 dans la circonscription de Bourges, il fut battu, au deuxième tour de scrutin, par M. Debaune qui obtint 10.296 voix, contre 7.780 à lui-même, sur 13.269 votants.

Mais aux élections générales du 16 novembre 1919, qui se déroulèrent au scrutin de liste, il emporta le siège par 16.804 voix, sur 75.997 votants, sur la liste d'Union républicaine.

Inscrit au groupe de l'Entente républicaine démocratique, il appartint à la Commission de la législation civile et criminelle. Auteur d'une proposition de loi tendant à étendre la permission de pêcher à la ligne flottante, à la main, à tous les cours d'eau, il fut chargé de rapporter la proposition de loi de M. Defos du Rau, tendant à modifier l'article 1731 du Code civil et à accorder une indemnité pour plus-value aux fermiers et aux métayers. Il émit en outre un avis au nom de la Commission de législation civile et criminelle sur le projet de loi relatif aux assurances sociales.

Aux élections générales du 11 mai 1924, inscrit sur la liste d'Union nationale et républicaine, il subit un échec, n'obtenant que 13.662 voix sur 79.627 suffrages exprimés.

Il se consacra désormais à ses mandats locaux et mourut à Bourges, le 31 octobre 1935, à l'âge de 79 ans.

DUBON (ANTOINE), né le 11 septembre 1894 à Montanx (Landes), mort le 6 août 1948 à Breilagny-le-Marsan (Landes).

Député des Landes de 1932 à 1942

Issu d'une famille de bourgeoisie landaise, Antoine Dubon fit ses études secondaires au lycée de Mont-de-Marsan.

Mobilisé à 20 ans dès le début de la Première guerre mondiale, il se signala par sa brillante conduite, en première ligne, sur le front de Salonique, et deux fois blessé, fut décoré de la Croix de guerre. Rendu à la vie civile, il retrouva ses occupations de propriétaire foncier pour gérer les biens qu'il avait hérités de sa famille.

Ayant l'audience de ses concitoyens, il fut élu dès le 30 novembre 1919 conseiller municipal de sa commune natale

et en devint maire le 6 janvier 1922. Il accéda au conseil général des Landes le 25 juillet 1925. Ces mandats lui furent renouvelés en 1929 et en 1931.

Très averti des questions agricoles, fervent de la chasse et de la pêche, particulièrement qualifié pour défendre les intérêts de la terre, il fut élu député de la deuxième circonscription de Mont-de-Marsan aux élections générales législatives des 1^{er} et 8 mai 1932. Il obtint au premier tour de scrutin 4.305 voix contre 4.163 à M. Sourbiès sur 14.480 votants; il emporta le siège au deuxième tour, par 9.190 voix contre 4.950 à M. Sourbiès sur 14.496 votants.

Il s'affirmait dans sa profession de foi « républicain ardent mais indépendant, désirant faire partie du bloc des gauches » et ajoutait : « mon programme : révision de la Constitution, élection du Président de la République et des sénateurs au suffrage universel ».

Inscrit au groupe républicain-socialiste, et membre de la Commission de l'hygiène, de celle des douanes et de celle des travaux publics, il n'intervient pas à la tribune et ne dépose aucune proposition de loi, aucun rapport.

Il retrouve cependant son siège aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, obtenant au premier tour de scrutin 5.824 voix contre 2.657 à M. Maison-neuve et, au deuxième tour, 9.843 voix contre 2.547 à ce même adversaire, sur 13.004 votants. Il siège aux mêmes Commissions que sous la précédente législature, auxquelles viennent s'ajouter celle du travail et celle du suffrage universel. Il dépose une proposition de loi relative aux baux à colonat partiaire, et lors de la discussion du projet de réforme du métayage proposé par le Gouvernement Léon Blum, intervient longuement à la tribune sur ce sujet. Il stigmatise l'ancien métayage « transition naturelle entre l'esclavage et l'exploitation libre » et ajoute : « le nouveau métayage que nous allons créer ne doit être qu'une étape vers le fermage. »

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il vote les pleins pouvoirs constitutants au maréchal Pétain, puis regagne Brégagne-le-Marsan, où sa femme est directrice d'école publique. Il y meurt le 6 août 1943, à l'âge de 54 ans.

DUBOSO (ALBERT), né le 7 mars 1874 à Gravelle-Sainte-Honorine (Seine-Inférieure), mort le 22 novembre 1956 à Nice (Alpes-Maritimes).

*Député de la Seine-Inférieure
de 1936 à 1942.*

Issu d'un milieu industriel, Albert Duboso acquiert son expérience sociale en vivant en contact direct et constant avec ses collaborateurs, même les plus modestes.

Membre de la Chambre de commerce du Havre, administrateur du port autonome, il débute dans la politique comme

conseiller municipal de Sainte-Adresse, puis accède au Conseil général de la Seine-Inférieure (5^e canton du Havre) le 8 janvier 1922.

Il se présente aux élections générales législatives du 26 avril 1936 dans la deuxième circonscription du Havre, invoquant discrètement, dans sa profession de foi, le patronage de M. René Coty; il est élu au premier tour de scrutin, par 12.354 voix sur 23.632 suffrages exprimés, tandis que ses trois principaux adversaires recueillent 4.709, 4.550 et 1.243 voix.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique radicale et indépendante, il appartient à la Commission de la marine marchande et à celle des travaux publics et des moyens de communication. Il rapporta : le projet de loi concernant la construction du chemin de fer de Tebessa aux gisements de phosphate du Djebel Onk (Algérie), la proposition de loi tendant à la construction d'urgence d'une deuxième voie ferrée entre Le Havre et Paris, et une proposition de loi tendant à combattre le chômage par la construction d'un canal latéral à l'Allier, tout au long de son cours.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota les pouvoirs constitutants au maréchal Pétain, puis disparut de la scène politique.

Il vécut en Haute-Garonne, puis en dernier lieu à Nice, où il mourut le 22 novembre 1956, à l'âge de 82 ans.

DUBOSO (Louis), né le 6 avril 1901 à Panassac (Gers).

Député du Gers de 1936 à 1942.

Après avoir obtenu son brevet supérieur, Louis Duboso entra dans l'enseignement et fut nommé instituteur.

Membre du parti socialiste S.F.I.O., il se présenta sous son patronage aux élections générales législatives des 26 avril et 3 mai 1936 dans la circonscription de Condom-Lectoure. Il obtint, au premier tour de scrutin, 6.705 voix contre 4.573 à M. Mahagne et 3.317 à M. Ducom, sur 19.398 votants. Au deuxième tour, il emporta le siège de député, avec 11.256 voix contre 7.977 à M. Ducom, sur 19.779 votants.

Inscrit au groupe socialiste, il fit partie de la Commission des travaux publics et des moyens de communication et de celle des boissons. Auteur d'une proposition de loi tendant à établir le scrutin uninominal avec représentation proportionnelle des partis pour l'élection des députés, il fut chargé de rapporter le projet de loi approuvant une convention entre l'Etat et la Compagnie des chemins de fer du Midi, relative à l'alimentation en énergie électrique des chemins de fer transpyrénéens, ainsi qu'une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à intervenir auprès de la S.N.C.F. pour que soit accordée, une fois par an, la gratuité de transport aux personnes accompagnant les parents âgés

ou infirmes se rendant sur la tombe de leur fils mort pour la France. Il intervint à la tribune au cours de la discussion du budget des Travaux publics de l'exercice 1937, sur le point précis de l'achèvement du troisième tronçon de la ligne de chemin de fer Bazas-Auch. Le 13 novembre 1936, il demanda à interpeller le Gouvernement sur les ordres donnés par le consul italien du Gers, aux anciens combattants italiens, de s'abstenir de prendre part au cortège du 11 novembre, organisé à Condom.

Entre temps, en 1937, il fut élu conseiller général du Gers pour le canton de Valence. Il devait le demeurer jusqu'en 1945.

Lorsque éclata la guerre de 1939, il fut mobilisé comme officier. Sa brillante conduite lui valut la Croix de la Légion d'honneur et la Croix de guerre. Il est commandant de réserve honoraire.

Il se rendit le 10 juillet 1940 au congrès de Vichy, où il vota les pouvoirs constituants au maréchal Pétain. Il prit néanmoins une part active à la Résistance et fut décoré de la Médaille de la Résistance.

Exclu du parti socialiste en 1946, il s'affilia aussitôt au parti socialiste démocratique. Il devint ensuite président du cercle national des indépendants de gauche, des républicains socialistes et des socialistes indépendants. Il a été désigné le 28 mars 1957 comme secrétaire général adjoint du Centre républicain.

DUBOST (HENRI, ANTOINE, dit ANTONIN), né le 6 avril 1842 à l'Arbresle (Rhône), mort le 16 avril 1921 à Paris.

Député de l'Isère de 1880 à 1897.

Sénateur de l'Isère de 1897 à 1921.

*Ministre de la Justice
du 3 décembre 1893 au 30 mai 1894.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COHENY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 428.)

Il fut réélu aux élections générales législatives du 22 septembre 1889, au premier tour de scrutin, par 9.748 voix contre 3.922 à M. Biessy, sur 14.142 votants. Au cours de cette législature, il appartint à de nombreuses Commissions, dont celle du budget (1890, 1892 et 1893). Spécialiste des questions financières, rapporteur, entre autres, des projets de loi concernant des ouvertures et annulations de crédits sur les exercices 1889, 1890, 1892 et 1893, rapporteur général des budgets des exercices 1893 et 1894 à la discussion desquels il prit une part active, il s'intéressa aussi au projet de loi, adopté par le Sénat, approuvant la convention franco-belge du 30 juillet 1889 relative au service militaire dans les deux pays et dont il rédigea le rapport, ainsi qu'à des pro-

jets de loi concernant les articles 8 et 9 du Code civil, à la discussion desquels il participa.

Réélu aux élections générales du 20 août 1893 au premier tour de scrutin, par 7.780 voix contre 4.144 à M. Biessy et 2.352 à M. Chenavaz, sur 14.414 votants, il entra, le 3 décembre 1893, dans le Cabinet de Casimir Périer en qualité de Ministre de la Justice. Son court passage aux affaires — le Cabinet ne dura que jusqu'au 30 mai 1894 — fut marqué notamment par l'application des lois sur l'anarchie et par la présentation d'un projet de réforme de la procédure civile.

A la démission du Cabinet, il reprit sa place de député et s'intéressa de nouveau aux questions financières : membre de la Commission du budget pour les exercices 1895 et 1897, rapports sur divers projets de loi, notamment sur la révision des patentes (1895) et discussion du budget de l'exercice 1896.

Il devait donner sa démission de député le 22 janvier 1897, après s'être présenté au renouvellement sénatorial du 3 janvier 1897, dans l'Isère sur une liste républicaine, avec MM. de Rey et Durand-Savoyat ; il fut élu au premier tour, le troisième avec 690 voix sur 1.209 votants. Il ne devait plus quitter le Sénat jusqu'à sa mort. Il fut en effet réélu au renouvellement du 7 janvier 1906, par 986 voix sur 1.206 votants au premier tour de scrutin, ainsi qu'au renouvellement du 11 janvier 1920, au deuxième tour de scrutin, par 748 voix sur 1.180 votants.

Inscrit au groupe de la gauche radicale et radicale-socialiste, son activité dans cette Assemblée fut considérable et tout entière axée sur les questions budgétaires, financières et économiques.

Siégeant à la Commission des finances, dont il devint rapporteur général en 1900, il présenta notamment un rapport sur le privilège de la Banque de France, prit la parole dans la discussion de la proposition de loi sur la réforme du régime de prestations, fut rapporteur de la Commission spéciale chargée de l'examen du projet de loi tendant à modifier certains articles de la loi de 1870 sur les conseils généraux, et prit également part à la discussion du budget général des recettes et des dépenses pour l'exercice 1899.

On lui doit encore un rapport sur le projet de loi ouvrant un crédit extraordinaire pour la reconstruction du Théâtre français et un projet de loi ouvrant un crédit pour l'installation provisoire de la Comédie française et du second théâtre français Odéon.

Devenu rapporteur général, son inlassable activité lui fit présenter, en plus du rapport général, chaque année, de nombreux autres rapports sur tous les projets de loi ayant des incidences financières.

Il intervint ainsi à de nombreuses reprises dans la discussion de divers projets de loi ouvrant des crédits comme suite aux événements de Chine. Il soutint également

une proposition de loi tendant à l'érection d'un monument à la mémoire des Alsaciens-Lorrains morts pour la France, en 1870-1871. On le vit rapporter un projet de loi ouvrant un crédit au ministère des Beaux-Arts pour célébrer le centenaire de Victor Hugo et un autre projet de loi allant dans le même sens pour célébrer le centenaire d'Edgar Quinet.

On le vit encore soutenir une demande de crédits affectés au Ministère des Affaires étrangères pour le voyage en Russie du président de la République Emile Loubet, en 1902. Il s'occupa enfin de l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, de l'exposition de Liège, de la durée de la journée de travail dans les manufactures de l'Etat. Il vota pour le projet de loi portant séparation de l'Eglise et de l'Etat.

M. Armand Fallières ayant été élu Président de la République, le poste de Président du Sénat était devenu vacant. Antonin Dubost fut porté au fauteuil le 16 février 1906 par 241 voix sur 262 votants, sans opposant. Il fut réélu à ce poste sans interruption jusqu'en 1920 et présida presque toutes les séances.

Du haut de sa tribune, il prononça alors de nombreuses allocutions au sujet d'événements importants de la vie nationale et internationale, et, notamment lors de la catastrophe minière de Courrière, lors de la catastrophe de la Jamaïque, lors de la mort du poète italien Carducci, à l'occasion de la perte des sous-marins *Pluviose* et *Vendémiaire* et de la catastrophe de la *Liberté*.

Il dit l'émotion du Sénat lors de l'attentat commis contre la famille royale d'Italie en mars 1912, lors de l'assassinat du roi de Grèce en mars 1913.

En 1914, la France entre dans la guerre pour plus de quatre ans et les allocutions que le président Dubost prononça alors sont toutes marquées de sa foi en la victoire finale.

Dès l'annonce de la déclaration de guerre, répondant à une communication lui par M. Bienvenu-Martin, Garde des Sceaux, au nom du Président de la République, et à une déclaration de M. Viviani, président du Conseil, il assure le Gouvernement et la « Nation armée » du soutien du Sénat. Puis, il ajourna l'assemblée *sine die*.

A partir de la session suivante, et particulièrement au moment de ses réélections successives comme président, il prononça des allocutions marquées d'un haut sentiment patriotique ; se souvenant qu'il fut longtemps rapporteur général de la Commission des finances, il ne manqua jamais de souligner que la nation ne pouvait mieux répondre au courage des combattants qu'en se dotant de finances saines qui pouvaient seules permettre d'intensifier l'effort de guerre.

En 1917, il s'empessa de saluer le retour du sénateur de l'Oise Noël et du sénateur du Nord Dehove, l'un gardé

comme otage, l'autre retenu dans les pays envahis. Il adressa les vœux du Sénat au Gouvernement constitutionnel de Russie et prononça une allocution en l'honneur de la République des Etats-Unis.

En 1918, il salua la libération des provinces françaises envahies, le retour à l'Italie, à la Serbie, à la Grèce, des provinces enlevées. Il put enfin se réjouir, avec la France entière, à l'annonce de l'armistice du 11 novembre et rendit à cette occasion un solennel hommage aux combattants, auquel s'associa le président du Conseil Georges Clemenceau.

Le 13 janvier 1920, il fut réélu sénateur en deuxième position, par 748 voix sur 1.180 votants. Lors du scrutin pour le poste de président du Sénat, il n'obtint au premier tour que 103 voix contre 122 à Léon Bourgeois, alors représentant de la France à la Société des Nations, la majorité absolue requise étant de 124 voix. Au deuxième tour, la majorité absolue étant de 137 voix, Léon Bourgeois en obtint 147, tandis qu'Antonin Dubost ne recueillait que 125 suffrages.

Redevenu simple sénateur, il développa presque aussitôt une interpellation sur la politique financière du Gouvernement, le 14 avril, et fut dès le 19 novembre élu membre de la Commission des affaires étrangères. Il était déjà redevenu membre de la Commission des finances.

Le 16 avril 1921, le président Léon Bourgeois, son adversaire d'hier au fauteuil présidentiel, annonça le décès d'Antonin Dubost survenu le même jour et prononça son éloge funèbre. Il rappela la « longue et admirable carrière » de celui qui « pendant quatorze ans, dirigea les travaux du Sénat avec tant d'autorité et de dévouement... ». Il salua « le républicain de la première heure », « le patriote ardent », et résuma une vie « tout entière vouée à la défense de la République et de la patrie ».

Antonin Dubost, qui avait publié plusieurs ouvrages : *Les suspects* (1858), *Des conditions du Gouvernement en France* (1875), *Danton et la politique contemporaine* (1880), *La situation actuelle et le régime parlementaire* (1889), *Danton et les massacres de septembre* (1884), était alors âgé de 79 ans.

DUBOYS - FRESNEY (GÉNÉRAL ETIENNE), né le 15 août 1808 à Laval (Mayenne), mort le 9 octobre 1893 à Laval.

Député de la Mayenne de 1842 à 1846.

Représentant à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.

Sénateur de la Mayenne de 1876 à 1888.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires*, t. II, p. 432.)

Le général Dubois - Fresney, ayant abandonné la vie politique en 1888, se retira à Laval, où il mourut à l'âge de 85 ans, le 9 octobre 1893.

DUBOYS - FRESNEY (ETIENNE, ALBERT), né le 7 avril 1837 à Laval (Mayenne), mort le 23 juillet 1907 à Paris-6^e.

Sénateur de la Mayenne de 1899 à 1907.

Fils du précédent, Etienne, Albert Dubois-Fresney fut élu comme républicain indépendant, sénateur de la Mayenne à l'élection complémentaire du 10 septembre 1899, en remplacement de M. Tribert décédé le 15 juin précédent. Il obtint au premier tour de scrutin 358 voix sur 677 votants contre 314 au duc d'Abrantès. Il retrouva son siège au renouvellement du 7 janvier 1906, au premier tour, par 378 voix sur 654 votants.

Ce propriétaire - agriculteur, ancien élève de l'Ecole des mines, maire d'Origné dès 1865, fit la campagne de 1870-1871 dans les armées de la Loire, à la tête des Mobiles de la Mayenne et fut fait Chevalier de la Légion d'honneur pour faits de guerre.

Conseiller général depuis 1890, il se préoccupa dans son département des questions agricoles.

Siégeant à la droite de la Haute-Assemblée, et membre de diverses Commissions spéciales, il eut pour principal souci l'amélioration des conditions de travail des agriculteurs et le développement de l'agriculture française. Il intervint dans la discussion du projet de résolution portant fixation du budget du Sénat pour l'exercice 1906.

Fondateur du syndicat agricole de Guélaines, président du Comité de Château-Gontier, fondateur et président du concours agricole départemental, fondateur et président de diverses sociétés d'assurances mutuelles agricoles, de crédits agricoles, coopératives de consommation, de secours mutuels, il mourut en cours de mandat, à l'âge de 70 ans, le 23 juillet 1907, à Paris.

A la séance de rentrée du 22 octobre suivant, le président Antonin Dubost prononça son éloge funèbre, s'exprimant en ces termes : « Grand propriétaire, il avait rendu à son département et au monde agricole des services signalés. Au Sénat, il continuait à s'occuper des mêmes questions dont il avait une connaissance approfondie et la longue pratique. »

Il était également Chevalier du Mérite agricole.

DUBOYS-FRESNEY (JACQUES), né le 17 mai 1873 à Château-Gontier (Mayen-

ne), mort le 17 juin 1956 à Château-Gontier.

Député de la Mayenne de 1914 à 1932 et de 1936 à 1942.

Fils et petit-fils de sénateurs (voir ci-dessus), propriétaire - agriculteur en Mayenne, Jacques Dubois-Fresney était président de la Société de secours mutuels de Château-Gontier. Conseiller municipal et maire d'Origné depuis 1907, il entra au Conseil général, pour ce même canton, à la même époque.

Il posa sa candidature aux élections générales législatives du 26 avril 1914, dans la circonscription de Château-Gontier, et fut élu au premier tour de scrutin, par 9.707 voix contre 6.928 à M. Bossé, sur 16.941 votants. Il se définissait lui-même dans sa profession de foi comme une « candidid d'alliance catholique ». Il ne s'inscrivit à aucun groupe. Membre de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, et de celle des postes et télégraphes, il déposa de nombreuses propositions de loi tendant notamment : à attribuer des bureaux de tabac aux veuves ou orphelins des militaires tués à l'ennemi pendant la durée des hostilités ; à prélever pour les besoins de la défense nationale, sur les indemnités des membres du Parlement et sur les traitements de certains fonctionnaires de l'Etat ; à accorder aux familles nombreuses des billets de chemin de fer à tarif réduit ; à favoriser l'agriculture.

Mobilisé durant la guerre de 1914-1918, sa brillante conduite lui valut la Croix de guerre.

Il fut réélu aux élections générales du 16 novembre 1919 qui se déroulèrent au scrutin de liste. Inscrit sur la liste d'Union nationale et républicaine, il obtint 29.034 voix sur 59.379 votants. Il s'affilia au groupe de l'entente républicaine démocratique. Membre de la Commission des douanes et de celle de l'armée, il déposa plusieurs propositions de loi tendant à assainir les finances publiques et à aider les familles nombreuses.

Réélu aux élections générales du 11 mai 1924 sur la liste du cartel d'union nationale et républicaine, par 39.601 voix sur 58.325 votants, il s'inscrivit au groupe de l'union républicaine démocratique. Membre de la Commission des comptes définitifs et des économies et de celle des douanes et des conventions commerciales, il se consacra principalement, durant cette législature, à ses travaux de commissaire.

Aux élections générales du 22 avril 1928, qui marquèrent le retour au scrutin uninominal, il retrouva sa circonscription de Château-Gontier. Il remporta à nouveau le siège au premier tour de scrutin par 9.985 voix contre 5.956 à M. Gazon et 1.366 à M. Phélipot, sur 18.321 votants. Membre des mêmes Commissions que sous la précédente législature, il déposa une proposition de loi tendant au rétablissement de la sous-

préfecture et du tribunal dans sa ville de Château-Gontier.

Il subit un échec aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932, où il ne recueillit que 8.473 voix contre 9.251 à M. Guy Menant, qui lui succéda, sur 18.350 votants.

Mais il retrouva son siège aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, au deuxième tour de scrutin, par 11.529 voix contre 5.649 à M. Hoog, sur 17.785 votants. Il s'inscrivit au groupe de la fédération républicaine de France. Il siégea à la Commission des comptes définitifs et des économies et à celle des postes, télégraphes et téléphones. Il s'intéressa surtout aux problèmes agricoles.

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il vota les pouvoirs constituants au maréchal Pétain, puis se retira de la politique.

Il mourut le 17 juin 1956, à Château-Gontier, à l'âge de 83 ans.

Il était décoré de la Croix de guerre 1914-1918, et Chevalier de la Légion d'honneur.

DUBREUIL (LOUIS, NOËL), né le 30 décembre 1873 à Canteleu (Seine-Inférieure), mort le 27 novembre 1943 à Canteleu.

*Député de la Seine-Inférieure
de 1924 à 1928.*

Etabli courtier à Rouen, Louis Dubreuil débuta dans la politique comme conseiller municipal de Rouen, puis conseiller général de la Seine-Inférieure, enfin comme maire de Rouen.

Il fit acte de candidature aux élections générales législatives du 11 mai 1924, qui se déroulèrent au scrutin de liste. Inscrit sur la liste d'Union républicaine, il fut élu député par 67.177 voix sur 178.613 votants. Inscrit au groupe de l'Union républicaine démocratique, il siégea à la Commission d'administration générale départementale et communale et à celle de l'hygiène. Il s'intéressa tout spécialement aux travaux budgétaires de l'Assemblée et rédigea, en 1926, le rapport sur la proposition de loi déposée par le futur président de la République, René Coty, tendant à modifier la loi du 29 mars 1918 concernant la police des débits de boissons.

Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, qui marquèrent le retour au scrutin uninominal par arrondissement, il se présenta dans la quatrième circonscription de Rouen. Il obtint, au premier tour de scrutin, 7.012 voix contre 7.918 à M. André Marie et 1.944 à M. Wentzo. Il se retira de la compétition avant le deuxième tour et donna sa démission de maire de Rouen.

Retiré définitivement de la politique, il reprit la direction de ses affaires et s'en fut mourir dans son pays natal, le 27 novembre 1943, à l'âge de 70 ans.

DUBRULLE (LOUIS), né le 26 novembre 1821 à Douai (Nord), mort le 26 août 1890 à Rouvroy (Nord).

*Sénateur du Pas-de-Calais
de 1876 à 1882.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires*, t. II, p. 435.)

Battu au renouvellement triennal du 8 janvier 1882, n'ayant obtenu que 254 voix sur 1.013 votants, Louis Dubrulle abandonna la vie politique et se retira à Rouvroy, où il mourut à l'âge de 69 ans, le 26 août 1890.

DUBUISSON (LOUIS, CHARLES, AIMÉ), né le 12 février 1842 à Lesneven (Finistère), mort le 2 avril 1914 à Paris.

Député du Finistère de 1898 à 1914.

Fils d'un fonctionnaire de l'Etat, Louis Dubuisson fit ses études de médecine à la Faculté de Paris. Elève des professeurs Verneuil, Denonvillers, Tillaux et Tardieu, il fut interne des hôpitaux et lauréat de la Faculté. Regu docteur en 1869 avec une thèse très remarquée sur *L'inoculation des produits septiques et tuberculeux*, il devint, l'année suivante, médecin-major du 3^e bataillon des mobilisés du Finistère, rattaché aux armées de la Loire. Rendu à la vie civile, il installa son Cabinet à Châteauneuf-du-Faou (Finistère). Il exerça sa profession avec compétence et dévouement et l'estime et la gratitude de ses concitoyens le portèrent au Conseil municipal de Châteauneuf.

Maire adjoint de 1888 à 1909, puis maire de 1909 à sa mort, il fonda en cette qualité la première société d'assurance mutuelle agricole du Finistère.

Conseiller d'arrondissement en 1888, puis conseiller général pour le canton de Châteauneuf en 1891 et membre de la Commission départementale, il fut chargé, à ce dernier titre, du rapport sur l'organisation de l'Assistance médicale gratuite dans son département et des rapports sur un second réseau de chemins de fer départementaux, sur un troisième réseau de voies ferrées comportant l'établissement de onze lignes nouvelles, et sur un programme de chemins vicinaux.

Il fut en outre trésorier du Comité agricole de Châteauneuf-du-Faou.

Il brigua un siège de député aux élections générales législatives du 8 mai 1898, dans la circonscription de Châteaulin, et fut élu au premier tour de scrutin par 8.446 voix sur 8.694 votants, pratiquement sans concurrent. Inscrit au groupe de la gauche radicale, il appartint à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales et à celle des économies administratives. Principalement intéressé par les questions sociales, il déposa des propositions de loi tendant à indemniser les ouvriers victimes

d'accidents du travail, et à créer une caisse nationale de chômage et de retraite pour les travailleurs.

Réélu aux élections générales du 27 avril 1902, toujours au premier tour de scrutin, par 6.762 voix contre 4.186 à M. Corbel sur 11.145 votants, il appartenait toujours à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales. Il dépose des propositions de loi tendant à améliorer les retraites, pensions et assurances des travailleurs et à intensifier la lutte contre la tuberculose. Il intervient à la tribune en faveur de la protection des sites et monuments historiques ou naturels. Le 30 juin 1905, lors de la discussion de la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat, il se déclare partisan du maintien du Concordat, faute de quoi la « Société laïque serait livrée sans défense aux entreprises de ses adversaires ». Il dépose un amendement tendant à repousser au 1^{er} janvier 1907 l'application de la loi. Cet amendement est rejeté. Il vote contre la loi de séparation.

Il retrouve son siège aux élections générales des 6 et 20 mai 1906, au deuxième tour de scrutin, par 6.718 voix contre 4.069 à M. de Kercadio, sur 10.905 votants. Il appartient aux mêmes Commissions et entre à celle des usines hydrauliques et à celle de la répression du vagabondage. Il présente une proposition de loi sur l'assistance médicale gratuite.

Aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, il est réélu au deuxième tour de scrutin par 8.303 voix contre 491 à M. Nicol sur 9.190 votants. Il est, durant cette législature, membre de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales et de celle des travaux publics et des chemins de fer. Il s'efforce de faire adopter les lois d'aide aux familles nombreuses et vote contre le projet de loi tendant à établir le scrutin de liste avec représentation proportionnelle pour l'élection des députés.

Il meurt le 2 avril 1914 à Paris, à l'âge de 72 ans. Le président Paul Deschanel prononce son éloge funèbre à la séance du même jour : « Ce breton va d'abord à la protection des sites et des beautés naturelles. Ce médecin traite les questions d'assistance. Ce conseiller général s'empare des problèmes budgétaires. Pendant quinze ans, il est assidu aux séances de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales et ceux de nos collègues qui suivent les travaux de cette grande Commission savent quels services il y a rendus par sa connaissance profonde des souffrances populaires qu'il avait scrutées sur place, et tant de fois soulagées. Il appartenait à la grande famille de ces députés modestes, trop modestes, qui servent le pays sans fracas, sans ostentation, et qui sont vraiment le nerf de nos Assemblées. Je salue en lui avec respect ces existences sérieuses et simples, fermées aux esprits superficiels qui attachent plus d'importance à une affaire bruyante qu'à vingt lois utiles. »

Sur le plan local, Louis Dubuisson s'attacha à défendre les intérêts de ses électeurs, au détriment parfois de l'intérêt général. C'est ainsi qu'il fut à l'origine de la construction du chemin de fer départemental de Plouescat à Rosporden qui, traversant les régions peu peuplées du centre du département, et plus spécialement le canton de Châteauneuf-du-Faou, fut une entreprise désastreuse pour le département du Finistère.

Le docteur Dubuisson était vice-président de l'Union des syndicats médicaux de France et président du Syndicat des médecins du Sud-Finistère.

DUCAROUGE (FRANÇOIS), né le 13 octobre 1859 à Molinet (Allier), mort le 8 mai 1913 à Digoïn (Saône-et-Loire).

*Député de la Saône-et-Loire
de 1908 à 1913.*

François Ducarouge naquit le 13 octobre 1859 à Molinet dans l'Allier, où ses parents étaient propriétaires. Il s'établit potier à Digoïn (Saône-et-Loire), dont il devint maire et où il jouissait d'une grande popularité. Il se présenta à l'élection législative partielle du 20 décembre 1908, dans la circonscription de Charolles, en remplacement de M. Sarrien père, élu sénateur. Il emporta le siège de député au deuxième tour de scrutin, par 6.862 voix contre 5.368 à M. Pierre Sarrien et 308 à M. Magnin, sur 13.162 votants. Il était patronné par la fédération républicaine et socialiste de Saône-et-Loire. Il s'inscrivit au groupe socialiste de la Chambre. Membre de diverses Commissions, dont celle de l'agriculture, il intervint au cours de la discussion des interpellations sur la neutralité de l'enseignement dans les écoles publiques ainsi qu'au débat sur les transports de troupes employées à maintenir l'ordre en cas de grève.

Réélu aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, au deuxième tour de scrutin, par 7.655 voix contre 6.275 à M. Poncet sur 20.899 inscrits, il vota la confiance au deuxième cabinet Briand du 3 novembre 1910 et aux troisième et quatrième cabinets Briand des 21 janvier et 18 février 1913. Il se prononça en faveur de l'urgence des lois scolaires et de l'assurance mutuelle agricole.

Il mourut prématurément en cours de mandat, le 8 mai 1913 à Digoïn. Il n'avait que 54 ans. Son éloge funèbre fut prononcé à la séance du lendemain par le président Paul Deschanel, qui déclara notamment : « Lorsqu'il est intervenu dans nos débats, nous avons apprécié la loyauté de sa parole, nous avons été frappés par la sincérité de ses efforts dans l'étude des problèmes qui nous préoccupent tous et dont la solution doit assurer aux travailleurs des villes et des campagnes un sort meilleur ».

DUCAUD (JOSEPH), né le 4 septembre 1877 à Labavière (Gers).

Député du Gers de 1919 à 1924.

Fils de propriétaire-agriculteur, Joseph Ducaud fait de brillantes études qui se terminent par le diplôme de docteur en droit. Il s'occupe de ses propriétés situées à Montréal (Gers). Il se lance bientôt dans la politique et, en 1908 (il a 31 ans), est élu maire de Montréal. Il accède au conseil général du Gers, pour ce même canton, en 1912. Il ne lui reste plus qu'à affronter le Parlement. Il se présente aux élections générales législatives du 16 novembre 1919, qui ont lieu au scrutin de liste, sur la liste d'Union républicaine et sociale pour la rénovation nationale. Il est élu par 19.164 voix sur 48.494 votants.

Inscrit au groupe radical et radical-socialiste, il est membre de la Commission des comptes définitifs et des économies, de celle des mines et de la force motrice et de celle des spéculations de guerre. Il se fait entendre à la tribune sur l'alimentation nationale en pain (juillet 1920), sur le budget de l'exercice 1921 (janvier 1921), et sur l'avance de l'heure d'été (mars 1922).

Aux élections générales du 11 mai 1924, il n'obtient que 2.436 voix sur 53.492 votants sur la liste du bloc des gauches indépendant.

Il ne fera plus acte de candidature aux élections législatives et se retirera à Montréal-du-Gers, où il vit présentement.

DUCHASSEINT (JEAN-BAPTISTE, FÉLIX DELAPCHIER-), né le 20 janvier 1814 à Lezoux (Puy-de-Dôme), mort le 21 février 1895 à Paris.

Député du Puy-de-Dôme de 1876 à 1895.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 437.)

Réélu aux élections générales du 22 septembre 1889, au premier tour de scrutin dans la circonscription de Thiers, par 10.368 voix contre 4.421 à M. Fouilleul et 3.103 à M. Chevassu sur 24.597 inscrits et 18.034 votants, il se déclarait, dans sa profession de foi, ardemment républicain : « J'aime mieux une Chambre parlementaire que l'antichambre d'un dictateur. » Membre de diverses Commissions dont celle de la santé et de l'hygiène publique, il s'intéressa principalement aux discussions budgétaires.

Aux élections générales du 20 août 1893, il retrouva son siège au premier tour de scrutin, par 9.802 voix contre 7.861 à M. Margnier, sur 24.010 inscrits et 17.093 votants. Mais, alors âgé de 80 ans, ses collègues virent avec chagrin ses forces diminuer de jour en

jour. Il s'éteignit, en cours de mandat, à Paris, le 21 février 1895, à l'âge de 81 ans. A la séance du lendemain, le président Henri Brisson prononça son éloge funèbre, faisant ressortir la constance de ses convictions républicaines et la générosité de ses sentiments démocratiques qui firent de lui « un de ces vieux serviteurs de la République ». « Recueillons l'enseignement de leur vie consacrée à aimer le peuple et à le bien servir. »

DUCHATEL (CHARLES, JACQUES, MARIE, TANNÉGUY, Comte), né le 19 octobre 1838 à Paris, mort à Paris le 25 mai 1907.

Représentant de la Charente-Inférieure à l'Assemblée Nationale de 1871.

Député de la Charente-Inférieure de 1885 à 1889

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II p. 440.)

Hostile au scrutin d'arrondissement rétabli en 1889, il ne se représenta pas aux élections du 22 septembre de la même année et ne fit plus jamais acte de candidature.

Conseiller général de la Charente-Inférieure, il était également maire de Mirambeau depuis 1871, et fut constamment confirmé dans ces fonctions jusqu'à sa mort, survenue à son domicile parisien, le 25 mai 1907 à l'âge de 69 ans.

Pour marquer son attachement à son village de Mirambeau, où il fut inhumé, il avait, en 1891, fait don de son château à la commune, avec une rente importante pour subvenir aux frais de l'hospice auquel il le destinait.

C'était là une marque de cette même générosité qui, en 1878, lui avait fait léguer au musée du Louvre cinq des plus célèbres tableaux des collections de son père.

Chevalier de la Légion d'honneur depuis le 5 juin 1877, il avait reçu la Croix d'Officier le 12 juillet 1880.

DUCHEIN (FABIEN), né le 15 janvier 1869 à His (Haute-Garonne), mort le 3 juin 1936 à Laffitte-Vigordane (Haute-Garonne).

Sénateur de la Haute-Garonne de 1920 à 1932.

Né d'une famille de cultivateurs, lui-même ancien élève de l'Ecole nationale d'agriculture de Montpellier, Fabien Duchéin fut d'abord répétiteur de physique dans cette même école. Professeur d'agriculture de 1892 à 1902, puis directeur de l'Ecole régionale d'agriculture d'Ondes de 1903 à 1920, il fut directeur-

fondateur de l'Ecole d'agriculture annexée à l'Ecole régionale, puis professeur d'agriculture et d'économie rurale à l'Institut agricole de la Faculté des sciences de Toulouse, depuis sa fondation en 1905.

Il collabora à diverses publications locales et fut l'auteur d'un rapport remarqué sur l'organisation de la poudrerie de Toulouse en vue de la fabrication des engrais azotés synthétiques.

Il se présenta aux élections sénatoriales du 11 janvier 1920 et fut élu, au deuxième tour de scrutin, par 557 voix sur 957 votants. Il fut réélu à celles du 6 janvier 1924 au premier tour, par 473 voix sur 931 votants.

Inscrit au groupe de l'Union démocratique et radicale, son activité en 1920, ne se manifesta guère qu'à la Commission de rééducation fonctionnelle et professionnelle des mutilés. A partir de 1921, il s'occupa presque exclusivement de questions agricoles : il fut élu, cette année-là, membre de la Commission plénière de l'Office national du crédit agricole et prit part, pour l'agriculture, à la discussion des budgets des exercices 1921 et 1922. A dater de 1922, il entra aux Commissions de l'agriculture et de l'enseignement. En 1923, il fut élu membre du Conseil national de l'Office national des recherches scientifiques. En 1924, il déposa au nom de la Commission de l'agriculture, un avis, à la discussion duquel il participa, sur le projet de loi, adopté par la Chambre, concernant la fabrication de l'ammuni-que synthétique. En 1925, il parla à propos du budget de l'exercice, s'intéressa aux céréales et farines, rapporta une proposition de loi, à la discussion de laquelle il prit part, sur l'appellation d'origine du Roquefort et intervint au cours de la discussion d'une interpellation sur l'organisation des écoles rurales. En 1926, il déposa des amendements tant à propos des loyers que des bénéfices agricoles et de la Caisse nationale de crédit agricole. En 1927, il accéda à la vice-présidence de la Commission de l'agriculture, fut de nouveau élu membre de la Commission plénière de la caisse nationale de crédit agricole et déposa un rapport sur l'exportation des tourteaux. En 1928, il intervint, en qualité de rapporteur de la Commission de l'agriculture, dans la discussion du projet de loi sur les brevets d'invention. En 1929, il se fit entendre sur le projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice de l'année. En 1930, il déposa un amendement concernant les assurances sociales et prit part à la discussion, au titre de l'agriculture spécialement, du budget de l'année. En 1931, il s'occupa du budget de l'Agriculture pour l'exercice 1931-1932, de l'enseignement post-scolaire agricole ou ménager agricole et du cartel international de l'azote. En 1932, il présenta un certain nombre d'amendements au budget de l'Agriculture de l'exercice 1932, concernant les écoles d'agriculture et l'Institut de recherches agronomiques.

N'ayant pas été réélu aux élections sénatoriales de 1932, il renonça à la vie politique et mourut, à l'âge de 67 ans, le 3 juin 1936, à Lafitte-Vigordane (Haute-Garonne).

DUCHER (CLAUDE), né le 21 octobre 1832 à Cormatin (Saône-et-Loire), mort le 21 août 1909.

Député de l'Ain de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 441.)

Sa carrière parlementaire se termina en 1889. Il reprit ses activités médicales et ne se consacra plus qu'aux intérêts locaux.

Il mourut à l'âge de 76 ans, le 21 août 1909, et fut inhumé à Thoissey (Ain).

DUCHESNE (ALBERT), né à Paris le 21 août 1851, mort à Paris le 14 décembre 1921.

Député de l'Oise de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 442.)

Aux élections générales du 22 septembre 1889, il se présenta dans la première circonscription de Beauvais, comme candidat boulangiste. Il échoua avec 7.060 voix contre 9.304, obtenues par M. Boudeville, candidat républicain, sur 16.744 votants. Ce fut la fin de sa carrière politique.

Il occupa divers postes dans la magistrature d'outre-mer et fut notamment procureur général près la Cour de la Réunion. Il fut nommé le 13 avril 1917 conseiller à la Cour de Paris, puis, en retraite, conseiller honoraire par décret du 22 septembre 1921. Il devait mourir peu après, le 14 décembre 1921 à Paris, à l'âge de 70 ans.

Outre la collaboration qu'il apporta aux ouvrages de son père, on lui doit notamment : *Le nouveau Code du droit français*.

DUCHESNE-FOURNET (PAUL), né le 20 mai 1845 à Lisleux (Calvados), mort le 30 novembre 1906 à Lisleux.

Député du Calvados de 1881 à 1885. Sénateur du Calvados de 1891 à 1906.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 442.)

Après une pause de neuf ans, Paul Duchesne-Fournet posa sa candidature au renouvellement sénatorial du 7 janvier 1894 et fut élu au premier tour de scrutin, par 795 voix contre 352 au baron Brunet, sur 1.144 votants. Il fut réélu le 4 janvier 1903, toujours au premier tour, par 809 voix sur 1.141 votants.

Il appartenait à la gauche républicaine et était inscrit au centre gauche. Attaché à la défense de ses électeurs, au nom desquels il déposa plusieurs pétitions, il exerça surtout son activité au sein des Commissions (4^e et 7^e Commissions des pétitions, 5^e Commission des congés). Il vota contre les périodes de 28 jours, contre le relèvement des salaires dans les arsenaux selon les disponibilités à provenir des réductions d'effectifs et contre la loi de séparation des Eglises et de l'Etat. Il vota la proposition de loi relative à l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables et pour l'organisation municipale de la régie du gaz à Paris.

Il suivit en somme au Palais du Luxembourg la même ligne politique qu'au Palais Bourbon, et quand il mourut à 61 ans, le 30 novembre 1906 à Lisieux, le président Antonin Dubost, en prononçant son éloge funèbre à la séance du 4 décembre suivant, put dire qu'il avait défendu la République « à une époque et dans une région où elle était plus difficilement acceptée qu'ailleurs ». « Au milieu des luttes pour la fondation de la République, il procura ainsi au parti républicain l'un de ses plus brillants succès. »

Il était Chevalier de la Légion d'honneur.

DUCHESNE - FOURNET (PIERRE), né à Lisieux (Calvados) le 1^{er} août 1880, mort à Fauquernon (Calvados) le 8 avril 1965.

Député du Calvados de 1932 à 1941.

Issu d'une vieille famille normande connue depuis le xvi^e siècle, Pierre Duchesne-Fournet était le fils du précédent.

Après avoir suivi les cours du lycée Janson de Sailly, il alla préparer au lycée Saint-Louis le concours de l'Ecole normale supérieure (section sciences). Mais, loin de juger suffisantes ses études mathématiques et physiques, il voulut compléter sa formation par une licence de droit avant de se lancer dans l'industrie à laquelle le vouait son ascendance.

Quoique dirigeant une usine de matériaux de construction, il n'en exerça pas moins les fonctions de propriétaire-exploitant et devint membre du syndicat des agriculteurs du pays d'Ange.

Son intérêt pour les problèmes régionaux devait se manifester par une

très longue carrière d'administrateur local : dès 1907, il est élu conseiller général du canton de Blangy-le-Château, siège occupé par sa famille depuis un siècle, puis en 1908 conseiller municipal de Norolles dans le Calvados avant d'en devenir le maire.

La guerre de 1914 ne devait qu'interrompre cette carrière locale. Comme pilote d'avion de reconnaissance et de bombardement, il participe à l'attaque du Chemin des Dames en avril 1917. Cité à l'ordre de l'armée, il reçoit alors la Croix de guerre.

Après la guerre, il reprend ses activités dans sa circonscription avant de se présenter à la députation en 1932 dans la circonscription de Pont-l'Evêque. Elu au deuxième tour, le 8 mai, par 7.860 voix sur 12.715 votants, contre 4.375 à son adversaire direct : Jean Renaud (républicain indépendant). Son activité parlementaire fut essentiellement tournée vers les problèmes économiques et douaniers. Il est d'ailleurs nommé en 1932 membre de la Commission des douanes et des conventions commerciales ainsi que membre de la Commission des régions libérées. Au cours de la session extraordinaire de décembre 1933, il interpella le Gouvernement sur les mesures qu'il comptait prendre pour rénover le trafic de notre flotte charbonnière et de nos ports, au mieux des intérêts de la consommation française.

Il n'appartenait à aucun groupe parlementaire.

Aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, il est réélu comme républicain de gauche, au deuxième tour de scrutin, sous l'étiquette de l'alliance démocratique républicaine. Candidat de concentration républicaine, il l'emportera par 5.261 voix sur 12.057 votants, contre 3.596 à son principal adversaire. Il eut à faire face à divers membres de l'U.R.D., parti républicain national, dont le plus dangereux devait être André Pinson.

Inscrit au groupe de l'alliance des républicains de gauche et des radicaux indépendants, il est, de nouveau, membre de la Commission des douanes pendant cette législature ainsi que de la Commission des mines et de la force motrice, au sein de laquelle il manifesta une particulière activité.

Essentiellement préoccupé par les problèmes locaux, il interviendra notamment sur le budget de l'exercice 1939, en faveur du rétablissement d'une ligne de chemin de fer utile au développement des stations balnéaires.

Comme beaucoup de ses collègues, il votera le 10 juillet 1940 en faveur des pouvoirs constituants au maréchal Pétain et abandonnera la carrière politique avec l'avènement de la IV^e République.

Il est mort le 8 avril 1965 à Fauquernon (Calvados), à l'âge de 85 ans. Il était titulaire de la Croix de guerre et Chevalier de la Légion d'honneur.

DUCLAUD (ANDRÉ, MARIE, PIERRE, AUGUSTE), né le 8 avril 1824 à Confolens (Charente), mort le 6 août 1890 à Biarritz (Basses-Pyrénées).

Député de la Charente de 1876 à 1885 et de 1889 à 1890.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 444.)

Préfet du Cher depuis le 18 octobre 1887, il donna sa démission pour se présenter à nouveau aux élections générales de 1889. Le 22 septembre, au premier tour de scrutin, il retrouvait son siège dans son ancien arrondissement de Confolens, battant M. Gellibert des Seguins, député sortant, candidat bonapartiste, par 8.841 voix contre 6.354 sur 15.377 votants.

Considéré comme un des membres importants de la fraction opportuniste, il fut élu questeur de la Chambre le 16 novembre 1889 et réélu le 16 janvier 1890. A la séance du 17 mai 1890, il proposait l'affichage du discours du Ministre des Finances sur les Caisses d'épargne.

Mais le 10 juin, sa santé s'étant altérée, il obtenait un congé et partait se reposer à Biarritz. Il devait y mourir le 6 août suivant, à l'âge de 66 ans.

Il avait été décoré de la Légion d'honneur le 29 décembre 1886.

DUCLAUX-MONTEIL (JULES), né le 31 juillet 1848 à Vernaison (Rhône), mort le 2 avril 1939 à Paris.

*Député de l'Ardèche de 1902 à 1930.
Sénateur de l'Ardèche de 1930 à 1938.*

M. Duclaux-Monteil appartenait à une famille ardéchoise : son père fut longtemps maire et conseiller général des Vans. Il fit ses études classiques à Lyon. En 1870, il servit comme lieutenant-adjudant-major dans les Mobiles de l'Ardèche. Il était propriétaire.

Catholique et conservateur, il devint à son tour en mai 1888 maire des Vans et conseiller général de ce canton en 1889. Invalidé en mars 1890 et remplacé par M. Odilon Barrot, il fut réélu en juillet 1901. Invalidé en janvier 1902, il retrouva son siège le 28 février suivant. Il demeura conseiller général des Vans de décembre 1919 au 19 mai 1930, date à laquelle il démissionna. Il présida le Conseil général de l'Ardèche du 24 octobre 1928 au jour de sa démission.

Adversaire malheureux d'Odilon Barrot aux élections générales législatives des 20 août et 3 septembre 1893 et des 8 et 22 mai 1898, il triompha de son concurrent le 27 avril 1902, au premier tour de scrutin, par 12.228 voix contre 11.900 voix à M. Odilon Barrot, sur 24.374 votants.

Il s'inscrivit au groupe des progressistes et fit partie au Palais-Bourbon des Commissions de la comptabilité, des comptes définitifs et de la Commission du suffrage universel. Il vota en 1902 pour l'application de la loi Millerand-Colliard instituant une législation protectrice des adultes. Lors du premier vote politique émis par la nouvelle chambre de 1902, il vota contre l'affichage du programme d'action du ministère Combes qui définissait l'esprit dans lequel devait être faite l'application de la loi sur les associations et contre les décrets qui ordonnaient la fermeture des écoles congréganistes soumises à la loi de 1901. Des grèves ayant éclaté en France au cours de l'année 1902, il vota contre le principe de l'arbitrage qui avait été posé dans un ordre du jour signé notamment par Jaurès. Il vota en 1905 contre la politique générale de Combes et Rouvier et contre l'augmentation des bourses à accorder aux élèves des écoles nationales professionnelles. Le 12 juillet 1905, il vota contre l'institution d'un impôt sur le revenu.

Il s'intéressa particulièrement aux problèmes agricoles et demanda en particulier l'institution d'un système de secours en faveur des agriculteurs victimes de calamités atmosphériques.

Il fut réélu le 6 mai 1906, au premier tour de scrutin, par 13.114 voix contre 11.063 à M. Vincent sur 24.634 votants et 30.239 inscrits et le 8 mai 1910, au deuxième tour, par 12.016 voix contre 11.162 à M. Vincent sur 23.543 votants et 29.468 inscrits.

Les problèmes sociaux retinrent aussi son attention, non pas seulement en faveur des agriculteurs, mais encore du monde ouvrier tout entier. C'est ainsi qu'il s'intéressa au mode de distribution des indemnités d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables (1909), au problème des retraites ouvrières et paysannes (1913) et aux retraites des ouvriers mineurs (1914).

Il fut réélu le 26 avril 1914, au premier tour, par 11.140 voix contre 9.834 à M. Thomas sur 22.002 votants ; le 16 novembre 1919 par 32.426 voix à la liste d'Union républicaine sur 71.302 votants ; le 11 mai 1924 sur la liste d'Union républicaine par 36.235 voix sur 78.588 votants ; le 22 avril 1928 (retour au scrutin uninominal) par 8.835 voix contre M. Froment (S.F.I.O.) sur 15.137 votants.

Il fit partie, pour ces dernières législatures, des Commissions des comptes définitifs et du suffrage universel. Il s'inscrivit au groupe de la fédération républicaine et ensuite au groupe de l'entente républicaine et démocratique.

Au cours de ces mandats, il déposa plusieurs propositions de loi tendant à accorder des secours et des indemnités aux cultivateurs victimes de calamités agricoles (1914, 1922). En 1917, il déposa une proposition de résolution tendant à modifier la procédure exceptionnelle des projets de loi urgents intéressant la défense nationale.

Il fut l'auteur d'une proposition de loi ayant pour objet d'assurer l'impression et la distribution gratuites par l'administration des bulletins de vote et des circulaires électorales aux élections législatives (1919). Il s'intéressa aux problèmes financiers et présenta un article additionnel, concernant les droits de timbre pour les registres de l'état civil, au projet de loi relatif à la création de nouvelles ressources fiscales (1920).

Il fut élu questeur de la Chambre des députés en 1920. Connaissant les services éminents rendus par les administrateurs des communes, il déposa une proposition de loi tendant à accorder au Ministère de l'Intérieur un contingent annuel de croix de Commandeur, d'Officier et de Chevalier de la Légion d'honneur destinées à récompenser les services rendus par les administrateurs des communes, ayant exercé leurs fonctions pendant au moins vingt ans (1922).

Il fut réélu questeur de la Chambre des députés en 1924.

M. Duclaux-Monteil demeura député de la circonscription de Largentière jusqu'au 10 février 1930, date à laquelle il se démit de son mandat. Il venait d'être élu sénateur de l'Ardèche le 20 octobre 1929, au troisième tour de scrutin, par 384 voix sur 779 votants et 782 inscrits.

Au Sénat, il s'inscrivit au groupe de l'Union républicaine et fit partie de la Commission de l'Administration générale départementale et communale.

Il signa le contreprojet de M. Damecour sur les bouilleurs de cru (1932).

M. Duclaux-Monteil ne se représenta pas aux élections sénatoriales du 23 octobre 1938. Il mourut à Paris le 2 avril 1939, à l'âge de 91 ans.

DUCLOS (JACQUES), né le 2 octobre 1896 à Louey (Hautes-Pyrénées).

Député de la Seine de 1926 à 1932 et de 1936 à 1940.

Délégué à l'Assemblée Consultative provisoire en 1944.

Député aux première et deuxième Assemblées Nationales Constituentes de 1945 à 1946.

Député de la Seine de 1946 à 1958.

Sénateur de la Seine depuis 1959.

Fils de A. Duclos, artisan charpentier, Jacques Duclos naquit à Louey, en Bigorre, le 2 octobre 1896. Dès l'âge de 12 ans, aussitôt passé son certificat d'études, il fit son apprentissage de pâtissier, mais délaisa bientôt le pays natal pour aller exercer ses talents dans les hôtels parisiens. Il avait alors 16 ans.

Le 1^{er} avril 1915, il est mobilisé ; blessé à Verdun, il connaît toutes les épreuves puisqu'au Chemin des Dames, le 16 avril 1917, il sera fait prisonnier et envoyé

en Allemagne où il travaillera chez des paysans jusqu'à la fin de la guerre.

A son retour, il entre à l'Association républicaine des anciens combattants (A.R.A.C.) fondée par H. Barbusse et P. Vaillant-Couturier. Son activité y est inlassable : secrétaire de rédaction du journal, membre du comité directeur (en 1925), vice-président (en 1932)...

Mais pacifiste plus que socialiste, libérateur même, il n'eut pas à prendre parti en 1920 lors du congrès de Tours, et c'est seulement le 31 décembre 1920 qu'il adhéra à la X^e section de ce qui allait devenir le Parti communiste. Entré à 25 ans au Parti, il devait graver rapidement le *curriculum honorum* : Ecole des cadres de Bobigny, comité central en 1926, puis en 1931, le Bureau politique et le secrétariat où il joua le rôle de second aux côtés de Thorez (son benjamin de 4 ans).

Son éloquence et son esprit mordant le destinaient certainement davantage à la vocation de parlementaire qu'à celle de militant ; une première fois aux élections générales législatives du 11 mai 1924 (sous le régime de la représentation proportionnelle avec scrutin de liste) il est battu, mais à la faveur d'une élection partielle dans la deuxième circonscription de la Seine le 28 mars 1926, il bat, après une campagne électorale mémorable, Paul Reynaud et H. de Kérilis de *L'Echo de Paris*, membres de la liste d'Union républicaine, sociale et nationale. Homme du regroupement, les socialistes assurèrent son succès au second tour de scrutin par 63.254 voix contre 61.758 à la liste adverse.

Deux ans plus tard, le 29 avril 1928, il sera réélu dans le 20^e arrondissement au scrutin uninominal, l'emportant au second tour avec 8.199 voix sur 21.829 votants sur Léon Blum qui n'en obtint que 6.801. Mais aux élections du 8 mai 1932, avec 7.561 voix, il sera battu par M. Daut, encore socialiste à l'époque, qui en obtint 7.909. Enfin, aux élections générales de 1936, il devançait au premier tour le député sortant Paul Poncet du rassemblement républicain et devait définitivement s'installer dans son fief de Montreuil le 3 mai 1936, en éliminant son adversaire par 14.776 voix sur 25.296 votants (Paul Poncet n'ayant regroupé autour de son nom que 9.595 voix).

Son activité parlementaire, dès 1926, reflète ses préoccupations : membre de la Commission des pensions civiles et militaires, il déposera de nombreuses propositions dans ce domaine. Mais le membre de l'A.R.A.C. s'intéresse surtout à la politique étrangère du Gouvernement et interpelle souvent celui-ci, notamment en 1926, sur la conclusion de la paix au Maroc et en Syrie, puis sur l'attitude gouvernementale devant le conflit italo-yougoslave en 1927. Son attitude pacifiste a des prolongements dans la presse. Chargé de l'action antimilitariste, responsable de la *Caserne* et du *Conscrit*, il sera poursuivi pour provocation à la désobéissance à la suite d'une campagne pour la paix au Maroc. L'immunité parlementaire le protégera, mais ce

leitmotiv jalonnait sa carrière et, selon J. Fauvet : « en fait de Chambre, le nouveau député fréquente surtout la correctionnelle ». Il manque d'être arrêté à Saint-Denis en 1928, mais « s'évanouit dans les ténèbres » tandis que J. Doriot est arrêté à Valenciennes.

En janvier 1931 il « fait surface », lorsque la Chambre vote l'amnistie pour lui et A. Marty, son colistier qui se morfond en prison depuis 1927. Sa carrière au Parti est alors fulgurante : secrétaire en 1931, il prend la direction de la « section technique spéciale », c'est-à-dire du service d'information et de renseignements du Parti. Responsable de la formation des cadres et de la propagande, avec toutefois une interruption en 1931 quand il se rendra à Moscou, il lancera avec Thorez dont il est, dès lors, le second, le mot d'ordre « d'unité d'action » qui devait aboutir au Front populaire.

Les attaques des milieux parlementaires ne lui sont pas épargnées, d'autant plus qu'il entre en 1935 au Comité exécutif de l'Internationale communiste réuni en son septième congrès.

Après les événements du 6 février 1934, il sera entendu comme témoin par la Commission d'enquête. Porte-parole du Parti communiste, il expliquera les raisons de la participation communiste au 6 février. Lors de la journée du 14 juillet 1935, ce fut (aux dires de A. Chamson) « le discours de J. Duclos qui apporta l'étincelle d'où jaillit ce moment de communion ». Dès octobre 1935, il est, avec M. Thorez, l'instigateur de la politique de la « main tendue » aux catholiques.

Sa réélection en 1936 lui permet d'apporter toute son ardeur à la défense de l'Espagne républicaine et à la condamnation de la politique munichoise. Vice-président de la Chambre, il n'en continuera pas moins à interpeller le Gouvernement dans le cadre de sa lutte contre l'inégalité fiscale. Il voulait alors le « prélèvement sur les grosses fortunes », la réduction d'impôts des petits propriétaires, la suppression du loyer des chômeurs, etc.

Mais par un enchaînement presque naturel des choses, il quittera la politique financière française pour passer en Suisse en 1939, après son refus de désavouer le pacte germano-soviétique. Comme la plupart des députés communistes, il sera déchu de son mandat le 20 février 1940.

Bientôt, il rentre secrètement en France pour créer avec Politzer (qui sera fusillé en 1943) les services de propagande du Parti communiste clandestin. Thorez et Marty sont alors à Moscou et il assumera avec Benoît Frachon la direction de l'activité clandestine, aidés ensuite, à la Libération, par Marty venu d'Algérie.

Délégué à l'Assemblée consultative provisoire, il sera élu député de la sixième circonscription de la Seine aux deux Assemblées nationales constituantes de 1945 et 1946, avec, comme second

de liste, Ch. Tillon qui sera exclu par la suite de la direction du Parti communiste. Membre de la Commission des finances et vice-président de la Chambre, il réclame alors la nationalisation des grandes banques et des assurances, sans pour cela négliger la discussion sur le recrutement des fonctionnaires. Lors de la seconde Assemblée nationale constituante en 1946, il est également proclamé vice-président et demande, entre autres, le vote du statut des fonctionnaires avant la séparation de l'Assemblée, la modification des organismes de crédit et l'institution de la représentation proportionnelle intégrale.

Les élections générales législatives du 10 novembre 1946 à la représentation proportionnelle lui permettent d'emporter par 146.573 voix sur 311.215 votants un siège dans la sixième circonscription de la Seine, qu'il ne devait pas quitter jusqu'à la fin de la IV^e République.

Chef du groupe parlementaire communiste, il est élu vice-président de la Chambre. Son style bonhomme mais souvent caustique avait fait de lui un des meilleurs orateurs du Parti. Vice-président de la Commission des finances, ses interventions dans le domaine de la politique fiscale seront, à ce titre, nombreuses. Mais il n'en continuera pas moins les interpellations sur la politique étrangère du Gouvernement en Indochine dénonçant les scandales de la guerre du Vietnam et réclamant la paix inlassablement.

Ses interventions au Parlement sont très fréquentes ; il prend la parole à chaque nouvelle investiture gouvernementale et lors de la mise en question d'un Gouvernement, en tant que porte-parole du groupe communiste.

Il demande notamment à interpeller sur l'arrestation de parlementaires du Finistère en 1950, et prend part à la discussion sur les événements de Brest. Mais il intervient également dans la discussion du projet de ratification de la C.E.C.A., et dépose des demandes d'interpellation sur l'arrestation du secrétaire général de la C.G.T. et des dirigeants de l'union de la jeunesse républicaine de France.

Outre cette abondante activité parlementaire, J. Duclos est éditorialiste à *l'Humanité* et dirige des journaux comme : *Démocratie Nouvelle* ou le *Journal de Montreuil* : *La Voix de l'Est*, sans toutefois renoncer aux réunions du Kominform où il se rend avec Fajon en 1947, 1948 et 1949, et aux voyages à Moscou lors des congrès et anniversaires importants.

Réélu ainsi que Ch. Tillon le 17 juin 1951 par 131.530 voix, sur 307.662 votants (les communistes ont alors 43,9 % des suffrages) il sera arrêté le 28 mai 1952 en « flagrant délit » lors d'une violente manifestation contre le général Ridgway, nouveau chef des Forces alliées en Europe. L'immunité parlementaire étant inopérante, il fut emprisonné à Fresnes, ce qui contribua à accroître sa popularité. Les *Écrits de prison* parus

en 1952 relatent les diverses étapes de sa défense, comme la *Bataille pour la République* retraçant, à travers ses discours, son action en 1946 lors des Assemblées nationales constituantes.

Libéré en juillet par la Chambre des mises en accusation (les réactions de la presse, à l'époque, vont de la stupeur indignée à l'enthousiasme triomphant) les poursuites engagées contre lui se confondent dès lors avec celles dites « du complot », qui visent également MM. Billoux, Fajon et Guyot. En novembre 1953, la levée de l'immunité parlementaire est repoussée, ce qui met fin aux poursuites.

Il n'avait d'ailleurs pas cessé ses activités au sein du P.C. et fit, notamment, partie des délégations allant en U.R.S.S. aux obsèques de Staline et aux fêtes commémoratives du 40^e anniversaire de la Révolution. En effet, le retour d'U.R.S.S. de Thorez ne l'avait pas dépossédé de son rôle dirigeant ; la maladie de Thorez tenait celui-ci à l'écart et A. Marty avait été éliminé ; il devint donc secrétaire général par intérim.

Mais déjà les problèmes se succèdent : après l'Indochine c'est l'Algérie, pour laquelle il réclame le droit à l'indépendance et à la paix. La législature se termine par la dissolution, ce qui lui permet une intervention brillante sur la nécessité d'élections proches, et une diatribe contre les apparentements et les « Arrondissementiers ».

Aux élections anticipées du 2 janvier 1956, il est donc réélu comme chef de liste avec 169.644 voix sur 387.612 votants.

Membre de la Commission des finances et de la Commission des lois, il demandera notamment l'établissement de la représentation proportionnelle dans les élections cantonales, la nationalisation de l'industrie pétrolière et de la sidérurgie et déposera de nombreuses propositions de loi tendant à une meilleure justice fiscale. Il prend part à toutes les interpellations importantes de l'époque, comme celles concernant le Marché commun, la poursuite de la guerre en Algérie et le bombardement de Sakiet en Tunisie...

Enfin, le 1^{er} juin 1958, il manifeste son hostilité au général de Gaulle ; celle-ci se traduira d'ailleurs dans les écrits, bien significatifs de ses préoccupations, qu'il fera paraître quelques années plus tard vers 1962 : *L'Avenir de la Démocratie, Gaullisme, technocratie et corporatisme, De Napoléon à de Gaulle*. Au nombre de ses œuvres, il faudrait ajouter ses études historiques sur la commune de Paris *A l'assaut du ciel* et sur la 1^{re} Internationale, ainsi que sa collaboration à *L'Histoire du P.C.*, manuel du Parti.

Les 23 et 30 novembre 1958, les élections générales législatives marquent le retour au scrutin uninominal à 2 tours. Victime de la prise de position communiste au référendum, il est battu dans son fief de Montreuil avec 21.252 voix au second tour contre 29.662 voix à un

médecin de l'Union des républicains, J.-P. Profichet.

Cependant, dès les élections sénatoriales d'avril 1959, il emporte un siège (il avait obtenu 2.176 voix sur 6.046 votants) et devient membre de la Commission des finances, puis membre de la Commission des affaires économiques du Luxembourg.

Président du groupe communiste, il réclame alors le rétablissement de la retraite du combattant et la construction d'un million de H.L.M. L'Algérie reste d'ailleurs le sujet essentiel de ses préoccupations au Sénat, et il interviendra chaque fois que seront discutées les mesures relatives au maintien de l'ordre et à la pacification. Après l'indépendance de l'Algérie, il réclamera l'application loyale des Accords d'Evian.

Défenseur des manifestants, il plaidera successivement au Sénat en faveur des travailleurs algériens luttant contre la discrimination (octobre 1961), des anciens combattants luttant pour leurs pensions (décembre 1962), et des travailleurs luttant pour le maintien de leur niveau de vie.

En 1963, il proposera un nouveau statut de la R.T.F. et, outre ses interventions lors des débats budgétaires, prendra parti lors de la discussion sur la Cour de Sécurité de l'Etat (février 1963) et la modification d'articles de la Constitution.

Ces dernières années lui donnèrent l'occasion de monter à la tribune pour protester contre les pratiques électorales de la Réunion et le procès des journaux martiniquais, tandis qu'il participait également aux deux récents débats concernant la réforme administrative de la région parisienne et la nouvelle loi électorale.

DUCLÓS (JEAN), né le 15 février 1895 à Louey (Hautes-Pyrénées), mort le 28 juin 1957 à Louey.

Député de Seine-et-Oise de 1936 à 1942.

Député de Seine-et-Oise
aux deux Assemblées nationales
constituantes de 1945 et 1946.

Député de Seine-et-Oise de 1946 à 1951.

Frère du précédent, Jean Duclos après avoir commencé son apprentissage à 12 ans, devient horticulteur.

Mobilisé pendant la guerre 1914-1918 aux 49^e, 34^e puis 73^e R.I., il prit part aux combats de Champagne, de la Somme et de Verdun où il fut très grièvement atteint à la face en septembre 1916. Opéré 23 fois, hospitalisé pendant trente-neuf mois, réformé à 100 %, la vue compromise à jamais, il garda toute sa vie des traces douloureuses de ses blessures.

Incapable de reprendre son métier d'horticulteur, il travailla après la guerre dans une usine à Pantin. Se consacrant particulièrement à la défense

des droits et des intérêts des anciens combattants, il milita activement au sein de l'Association républicaine des anciens combattants dont il fut le secrétaire national de 1934 à 1939 et de 1944 à 1951 et dont il dirigea l'organe, le *Réveil des Combattants*.

Ayant adhéré, avec son frère, au Parti communiste en décembre 1920, il fut élu député de la cinquième circonscription de Versailles le 3 mai 1936, au deuxième tour de scrutin, par 12.640 voix contre 9.142 à M. Denis, sur 22.318 votants.

Inscrit au groupe communiste, membre des Commissions de l'armée et des pensions civiles et militaires, il se spécialisa tout naturellement dans les questions intéressant les anciens combattants et victimes de la guerre. Il déposa à ce titre deux propositions de loi concernant les pupilles de la Nation (1936 et 1937) et intervint fréquemment au cours des discussions budgétaires de 1936, 1937 et 1938 relatives aux anciens combattants et pensionnés. En janvier 1939, il demanda à interpeller sur les raisons pour lesquelles le Gouvernement ne s'était pas fait représenter aux obsèques du colonel Raynal, défenseur du fort de Vaux.

Arrêté le 9 octobre 1939 sous l'inculpation d'infraction au décret du 26 septembre 1939 portant dissolution des organisations communistes, déchu de son mandat le 26 février 1940, il fut condamné le 3 avril 1940 à quatre ans de prison avec sursis et 4.000 F d'amende. Il dut le bénéfice des circonstances atténuantes et du sursis à sa qualité de grand mutilé de guerre. Interné à Baillet, puis à l'île d'Yeu, ramené à la Santé, de nouveau interné à Aincourt, il fut libéré le 1^{er} mai 1941.

Il fut rétabli dans ses droits par la décision du Conseil des Ministres du 28 octobre 1944 qui, en vertu de l'ordonnance du 9 août 1944, annula la déchéance dont il avait été frappé.

Elu à la première Assemblée nationale constituante le 21 octobre 1945 en troisième position sur la liste communiste présentée dans la deuxième circonscription de Seine-et-Oise qui obtint 118.109 suffrages sur 366.325 votants, il fut réélu dans les mêmes conditions à la deuxième Constituante par 117.834 suffrages sur 368.888 votants. Membre de la Commission des pensions civiles et militaires et des victimes de la guerre et de la répression, il déposa des propositions de loi en faveur des invalides de guerre, de leurs ayants cause et des anciens combattants. Il intervint à la tribune sur ces questions, notamment comme rapporteur.

Toujours troisième sur la liste communiste de la deuxième circonscription de Seine-et-Oise, il entra à l'Assemblée Nationale, sa liste ayant recueilli, aux élections du 10 novembre 1945, 124.915 suffrages sur 363.807 votants. De nouveau membre de la Commissions des pensions, il fut désigné pour les fonctions de juré à la Haute Cour de justice

le 27 décembre 1946, le 26 janvier 1948 et le 4 mai 1948. Il déposa des propositions de loi relatives aux pensions et retraites des anciens combattants et à la protection des droits de ceux-ci en matière d'expulsion de leur appartement. Il participa, en séance publique, aux discussions des budgets des Anciens combattants, de propositions de loi relatives au statut des déportés et internés de la Résistance (1948), du projet de loi portant statut provisoire de la S.N.E.C.M.A. (1948), d'interpellations sur les incidents du 11 novembre 1948, de propositions de loi sur le statut des anciens combattants volontaires de la Résistance (1948), du projet de loi portant amnistie relative aux faits de collaboration (1950).

Pratiquement aveugle, son état de santé l'empêcha de se présenter aux élections générales de 1951. Il mourut à Louey le 28 juin 1957 à l'âge de 62 ans.

Il était Officier de la Légion d'honneur, médaillé militaire, décoré de la Croix de guerre et de la Croix du Mérite combattant.

DUCOS (HIPPOLYTE, ROCH, ARISTIDE), né le 3 octobre 1881 à Saint-André (Haute-Garonne).

*Député de la Haute-Garonne
de 1919 à 1942.*

*Député de la Haute-Garonne
à l'Assemblée Nationale de 1951 à 1958.*

*Député de la Haute-Garonne
à l'Assemblée Nationale depuis 1958.*

*Sous-Secrétaire d'Etat
à l'Education Nationale
du 3 juin 1932 au 26 octobre 1933.*

*Ministre des Pensions
du 26 octobre 1933 au 9 février 1934.*

*Sous-Secrétaire d'Etat
à la Défense nationale
du 10 avril 1938 au 21 mars 1940.*

Fils d'un cultivateur père de cinq enfants, Hippolyte Ducos fait toutes ses études secondaires comme boursier au collège de Revel (Haute-Garonne) où il est le condisciple de Vincent Auriol. Boursier de licence, puis « agrégatif », à la Faculté des lettres de Montpellier, il affronte avec succès le concours de l'agrégation des lettres, exerçant ensuite effectivement la carrière professorale à Carcassonne, Montauban, Foix, Albi et Toulouse. Comme étudiant et comme professeur, il donne de nombreuses conférences dans les universités populaires.

Mobilisé dès le premier jour de la guerre de 1914, comme caporal d'infanterie, il fait brillamment toute la campagne dans cette arme (21^e puis 81^e R. I.), nommé successivement sous-lieutenant, puis lieutenant, dans une compagnie de mitrailleuses, cinq fois blessé, quatre fois cité dans les termes les plus élogieux, décoré en 1916 de la Légion d'honneur sur le champ de bataille.

Elu dès son retour de la guerre conseiller général du canton de Barbazan, en Haute-Garonne, il se présente dans ce département aux élections générales législatives du 16 novembre 1919, en troisième position sur la liste d'Union républicaine radicale et radicale-socialiste. Partisans de réformes, les candidats souhaitent qu'elles s'accomplissent sans bouleversement de l'ordre social et dans le respect de la propriété, préconisant notamment une décentralisation administrative, la réduction du nombre des fonctionnaires, la taxation des trafiquants, un changement des méthodes de travail parlementaire, la reconnaissance des droits des anciens combattants, la défense de l'agriculture et le développement de l'éducation nationale. H. Ducos est élu en compagnie de son colistier Gheusi, sa liste obtenant en moyenne 28.542 voix sur 93.624 suffrages exprimés, lui-même en recueillant 30.013.

Inscrit au groupe radical-socialiste, comme tout au long de sa carrière et autant que ce groupe conservera une existence propre, il est membre de la Commission de l'enseignement et des beaux-arts et de celle des mines et de la force motrice. Sa première proposition de loi (1921) concerne l'organisation de l'enseignement postsecondaire. La France « a besoin de clairs cerveaux, de caractères bien trempés et de corps robustes ». « Éduqués, les travailleurs comprendront que progresser, pour un peuple, veut dire s'harmoniser et, rejetant comme une absurdité la conception de l'ordre enfanté par le désordre, de la santé provenant des pires convulsions, de la civilisation la plus parfaite résultant des plus terribles éruptions des instincts primitifs, ils mettront la puissance du nombre au service de la raison et chercheront la justice dans une adaptation de plus en plus exacte de notre société au rythme universel. » Ces lignes, extraites de l'exposé des motifs, pourraient servir d'exergue à l'œuvre parlementaire de H. Ducos, presque tout entière consacrée à la défense d'une conception de l'éducation directement issue de l'enseignement des anciens.

Sa première interpellation (1922), elle aussi relative aux problèmes de l'enseignement, et plus particulièrement à la réforme en cours, n'est pourtant pas placée sous le signe exclusif du grec et du latin puisque, dénonçant le caractère de classe de l'enseignement classique, il se prononce pour le « maintien intégral des humanités modernes à côté des humanités classiques » et affirme que « ce n'est pas de latin et de grec, mais de sciences et de langues vivantes que nous avons besoin pour nous relever économiquement ». Il se déclare par ailleurs adversaire de la militarisation de l'université et, dans un autre ordre d'idées, du bachotage. Porte-parole du Parti radical en la matière — il avait rapporté sur la question de la réorganisation de l'enseignement au congrès du Parti de 1922 — il signe en juillet 1923, à la conclusion du débat, un ordre du jour invitant le ministre à « laisser

subsister, de la 6^e à la 1^{re}, la branche moderne à côté de la branche classique ».

Il était auparavant intervenu en séance publique dans la discussion d'un projet de loi ayant trait à l'éducation physique et à la préparation militaire obligatoire (1921). Il s'y présentait comme un fervent défenseur de l'éducation physique, qu'il souhaitait rendre obligatoire pour les garçons jusqu'à leur incorporation militaire et pour les filles jusqu'à l'âge de 16 ans, le sport devant être pratiqué dans un esprit désintéressé et non comme un spectacle.

Au cours de ce mandat, il est également rapporteur d'une proposition de loi relative à la nationalisation des fonctions des contremaîtres et des maîtres d'atelier des écoles pratiques d'industrie (1920), rapporteur pour avis d'un projet de loi portant ouverture des crédits nécessaires à la création d'écoles pratiques de commerce et d'industrie ou d'écoles de métiers (1921), rapporteur d'un projet de loi autorisant la vente aux enchères publiques de quatre joyaux appartenant au Louvre (1922). Il intervient dans les discussions budgétaires à propos de l'enseignement et des pensions civiles et militaires (1923) et dans des débats sur des projets de loi relatifs à l'organisation générale de l'armée (1924) et aux assurances sociales (1924).

Aux élections générales du 11 mai 1924, il conduit la liste du Parti républicain radical-socialiste et du Parti socialiste français, menant une campagne hostile au bloc national et promettant aux électeurs de faire payer l'Allemagne, de faire rendre gorge aux profiteurs de la guerre et de soutenir, au cas où il faudrait dégager des ressources exceptionnelles, le recours à un prélèvement équitable sur les grosses fortunes. Il est élu, mais cette fois seul de la liste, avec 30.507 voix sur 109.567 suffrages exprimés.

Il entre à la Commission des finances, qui le porte à sa vice-présidence en 1926.

Son activité politique est intense. Au Parti radical, dont il devient vice-président en 1926, il est un militant écouté, souvent rapporteur dans les congrès. À la Chambre, il est un parlementaire qui se dépense sans compter.

Il dépose des propositions de loi relatives à la création d'un office national autonome des allumettes (1924), à l'emploi obligatoire des mutilés de guerre (1924), à l'enseignement postsecondaire (1925), à l'institution d'une banque d'amortissement (1926). Il est rapporteur de projets ou de propositions concernant la création de l'Institut international de coopération intellectuelle à Paris (1924), l'agrandissement du Collège de France (1926), les pupilles de la Nation (1926), des constructions scolaires dans la banlieue parisienne (1927), les professeurs de gymnastique (1927), la responsabilité des membres de l'enseignement public (1927), sans oublier la réparation des trop fréquents dommages

causés par des calamités naturelles survenues dans sa région.

Il prend part en séance publique à des discussions concernant l'amnistie — où il intervient en faveur de Joseph Caillaux — (1923), la poste aérienne (1925), la dette flottante (1925), les retraites de l'Etat (1925), les tarifs des chemins de fer (1926), les travaux de génie rural (1926), etc. Il demande à interpellier sur les intentions du Gouvernement à l'égard du projet de cession du monopole des allumettes à une société privée (1926) et sur la mévente du cheptel bovin (1927).

Mais il reste principalement attaché aux questions d'enseignement. En 1926, il demande à interpellier « sur les mesures que le Ministre de l'Instruction publique compte prendre pour que l'indispensable organisation des humanités modernes, édictées par le décret du 9 août 1924, ne se fasse pas au détriment des humanités classiques, présentement menacées, et par le projet de suppression du grec obligatoire ». Surtout, nommé rapporteur du budget de l'Instruction publique, il se consacre passionnément à sa tâche. Les huit volumineux rapports qu'il fournit pour les budgets des exercices 1925 à 1932 attestent l'œuvre accomplie. Documents précieux sur la situation de l'enseignement en France pendant cette période, ils sont aussi le reflet du vif débat d'idées alors mené sur l'école, et dans lequel H. Ducos prend vigoureusement parti. Schématiquement, ses thèses peuvent se résumer dans les propositions suivantes : le problème de l'enseignement est, au fond, le problème capital; il exige, pour sa solution, la création d'un grand Ministère de l'Education nationale; l'enseignement doit être démocratique, et pour ce faire, totalement gratuit; l'école unique qu'il préconise n'est autre chose que l'égalité de tous les petits Français devant le droit à l'instruction, cette égalité étant assurée, d'une part par un système de bourses, d'allocations familiales et de prêts d'honneur, d'autre part par un assouplissement des structures de l'enseignement permettant l'accès à l'enseignement supérieur d'étudiants non titulaires du baccalauréat; le caractère traditionnel de l'enseignement secondaire doit être préservé, les humanités classiques maintenues, l'éducation physique, l'enseignement de la musique et le chant mis en honneur; l'enseignement public, dont le caractère laïque est intangible, ne doit pas tendre au monopole; la liberté de l'enseignement doit être respectée.

Il intervient naturellement dans toutes les discussions intéressant l'instruction publique, se trouvant au premier rang des promoteurs de l'extension progressive de la gratuité de l'enseignement secondaire.

Aux élections générales de 1928, marquées par le retour au scrutin uninominal majoritaire à deux tours, il se présente dans la circonscription de Saint-Gaudens. Il est élu le 29 avril, au deuxième tour,

l'emportant sur le socialiste Labatut par 12.482 voix contre 10.185, 23.290 suffrages étant exprimés.

Il ajoute à ses fonctions de la précédente législature celles de membre des Commissions des pensions civiles et de l'aéronautique.

Il dépose diverses propositions de loi, dont une relative aux services de l'éducation physique (1932). Il est l'auteur de très nombreux rapports et avis concernant, entre autres sujets, des fouilles en Egypte (1929), le scoutisme, les pupilles de la nation (1929), les bibliothèques publiques (1930), la célébration du centenaire de Jules Ferry et la commémoration des lois qui ont créé l'enseignement public (1931), le personnel de l'Instruction publique (1932), la personnalité civile et l'autonomie financière à accorder au collège de France (1932). Outre ses interventions touchant l'Instruction publique, il prend part à des discussions concernant la crise de l'habitation (1928) et les dépenses en vue de la participation de la France aux Jeux olympiques (1931). Il demande à interpellier en 1929 et en 1931 sur la crise et la protection de l'élevage.

Ses électeurs lui renouvellent leur confiance aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932 où, au deuxième tour de scrutin, il bat le candidat communiste Arriou par 15.593 voix contre 1.069 sur 17.407 suffrages exprimés.

Il inaugure sa carrière ministérielle le 3 juin 1932 en participant comme sous-secrétaire d'Etat à l'Education nationale, chargé de l'enseignement technique, au cabinet formé après les élections par Edouard Herriot. Il ne quittera pas les Gouvernements qui lui succéderont jusqu'au 9 février 1934, dans lesquels il restera sous-secrétaire d'Etat à l'Education nationale (cabinets Paul-Boncour et Daladier) et deviendra Ministre des Pensions (cabinets A. Sarraut, Chaumets et deuxième cabinet Daladier). C'est au titre de sous-secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement technique qu'il participe à la discussion budgétaire de 1933.

Redevenu simple député, il est membre des Commissions de l'enseignement et des pensions et de l'hygiène. Il dépose une proposition de loi relative à la création d'une Caisse des pensions de guerre (1935) dont il rédige le rapport (1936). Il participe à la discussion du budget de l'exercice 1935, s'intéressant toujours aux questions d'éducation physique et d'enseignement. Il est élu vice-président de la Chambre le 7 février 1936.

Se représentant aux élections des 26 avril et 3 mai 1936, il invite les électeurs à « confier les destinées de la République, non à des perturbateurs et à des révolutionnaires, mais à des hommes d'ordre et de progrès, non à des négateurs et à des destructeurs, mais à des réalisateurs et à des constructeurs ». Il est entendu et réélu au deuxième tour de scrutin par 11.867 voix contre 11.215 au socialiste Labatut sur 23.364 suffrages exprimés.

Membre de la Commission de l'enseignement et des beaux-arts, il en assure la présidence, qu'il cumule avec la vice-présidence de la Chambre. Il participe en ces qualités aux séances publiques mais intervient aussi, notamment comme rapporteur pour avis de la Commission du commerce sur le projet de loi tendant à l'institution d'un office national professionnel du blé (1936), et comme interpellateur relativement à la réparation des dommages causés par les inondations en Haute-Garonne (1937). Il dépose une proposition de résolution tendant à créer à Paris un institut d'université des sciences domestiques (1937).

Ses compétences lui font attribuer la présidence du Palais de l'Enseignement à l'exposition universelle de 1937.

Il renoue avec les fonctions ministérielles le 13 septembre 1939 en devenant sous-secrétaire d'Etat à la Défense nationale dans le troisième cabinet Daladier, portefeuille qu'il conserve dans le cabinet Paul Reynaud, jusqu'au 10 mai 1940. C'est à ce titre qu'il répond, le 1^{er} mars 1940 aux interpellations sur la politique agricole du Gouvernement en matière de permissions agricoles, réquisitions, etc.

Le 10 juillet 1940, il vote, avec la majorité de ses collègues, la délégation de pouvoirs à Philippe Pétain. Il deviendra par la suite l'un des premiers et des principaux animateurs de la Résistance dans la partie méridionale de la Haute-Garonne.

Affilié au réseau Combat, il diffuse et fait lui-même imprimer des journaux clandestins, puis crée la section locale du M.U.R., réalisant ainsi l'intégration de la plupart des mouvements de résistance du Comminges.

Il donne l'hospitalité, à Saint-Gaudens puis à Albi, aux réunions clandestines des dirigeants du M.U.R., puis à l'E.M. de l'Armée régulière réfugié dans la région de Carmaux, organise des filières d'évasion vers la frontière espagnole, ravitaille en armes le maquis local et, fait un instant prisonnier par les Allemands, réussit à leur échapper sous le feu des mitrailleuses.

Affilié à l'organisation des Parlementaires Résistants présidée par le docteur Mazé (ancien secrétaire général du parti radical), il est reçu avec ce dernier par Georges Bidault, président du C.N.R. le 14 janvier 1944, en vue d'organiser la liaison et l'extension des maquis.

Cette activité de résistant lui vaut d'être relevé de l'incapacité parlementaire dès le 1^{er} février 1945, par arrêté préfectoral.

Candidat à la première Assemblée Nationale constituante, il est battu aux élections du 21 octobre 1945, sa liste n'obtenant que 17.308 voix sur 229.719 suffrages exprimés. Mais il est élu maire de Lihac en 1947 et conseiller général de l'Isle-en-Dodon en 1949, mandats qui lui seront renouvelés comme l'avait été

celui de conseiller général de Barbazan de 1919 à 1945.

Il fait sa rentrée parlementaire à la suite des élections du 17 janvier 1951 où il figure au deuxième rang, après Maurice Bourguès-Maunoury, sur la liste présentée par le Rassemblement des gauches républicaines, le Parti républicain radical et radical-socialiste et l'U.D.S.R. et apparentée aux listes socialiste et M.R.P. Sa liste recueille 58.953 voix de moyenne sur 228.534 suffrages exprimés, lui-même en totalisant 58.996.

Il retrouve sa place au groupe républicain radical et radical-socialiste et est membre des Commissions de la défense nationale, des pensions, de l'éducation nationale et de celle formée spécialement pour examiner les problèmes intéressant les Etats associés d'Indochine.

Il est l'auteur de diverses propositions tendant notamment à la réparation des dommages causés par les calamités naturelles en Haute-Garonne (1952), à la protection du musée Delacroix (1952), à la révision de l'article 83 de la Constitution relatif au Conseil supérieur de la magistrature (1953) et à la retraite du combattant (1955). Il intervient au cours des discussions budgétaires intéressant l'éducation nationale, l'agriculture, la défense nationale et les travaux publics, particulièrement pour réclamer une augmentation des crédits affectés au Centre national de la recherche scientifique et défendre l'industrie aéronautique. Il dépose des demandes d'interpellation sur la réforme de l'orthographe (1952) et les licenciements dans les usines d'aviation (1953) et prend part à la discussion d'interpellations visant la politique agricole du Gouvernement (1953). Mais c'est en développant, en juillet 1953, une demande d'interpellation sur la réforme de l'enseignement qu'il reprend son grand combat parlementaire pour une éducation humaniste. Il met en garde contre toute atteinte à l'organisation de l'enseignement secondaire français, mieux conçu que tout autre pour dispenser une culture générale désintéressée. Reconnaissant la valeur des humanités modernes, il proclame la préexcellence de la tradition culturelle gréco-latine et s'élève contre les « méthodes actives », le principe d'une agrégation des lettres modernes, le règne des orienteurs et psycho-techniciens et l'influence de la pédagogie américaine.

Le 9 novembre 1955 il refuse, avec la majorité de ses collègues, la confiance au Gouvernement Edgard Faure, vote qui provoque la dissolution de l'Assemblée Nationale.

Il est réélu aux élections générales du 2 janvier 1956 dans les mêmes conditions qu'en 1951, sa liste, apparentée cette fois à celles des socialistes et des républicains sociaux, obtenant 62.277 voix sur 259.520 suffrages exprimés, lui-même en recueillant 63.680.

Il fait partie de la Commission de la défense nationale et de celle de l'éducation nationale. Celle-ci l'élit vice-président et le désigne pour représenter

l'Assemblée Nationale au sein de la Commission de la République française pour l'UNESCO. Il est en outre président du groupe parlementaire de défense de l'agriculture et des industries agricoles.

Il est l'auteur de plusieurs propositions de loi et de résolution parmi lesquelles une tendant à prolonger l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans (1956) et une autre tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi portant création d'une Caisse nationale des calamités agricoles. La présentation des budgets lui donne l'occasion de prendre de nouveau la défense de l'agriculture et de l'enseignement, tandis que la discussion d'une interpellation sur la politique scientifique du Gouvernement lui permet d'exposer ses vues sur la matière et d'insister sur le besoin de renforcer le rôle du C.N.R.S. (1957). Mais c'est encore comme rapporteur, en 1957, d'un projet et de propositions de loi de réforme de l'enseignement qu'il intervient longuement, faisant l'historique de la question, rappelant les principes pour lui essentiels de la nécessité d'une culture humaine dans une civilisation technicienne, de la démocratisation par la gratuité réelle et — élément nouveau — le versement d'une allocation-salaire aux étudiants, soulignant le danger des innovations intempestives, exaltant la valeur de l'éducation du peuple pour la vie de la nation.

Il vote le 2 juin 1958 les pleins pouvoirs au général de Gaulle et fait campagne pour le oui au référendum du 28 septembre 1958, entrant ainsi en opposition avec une partie de la fédération radicale de la Haute-Garonne, conduite par Maurice Bourguès-Mau-noury.

C'est fort des 82 % de « oui » qui se sont manifestés dans sa circonscription de Saint-Gaudens qu'il s'y présente aux élections des 23 et 30 novembre 1958 comme candidat républicain radical-socialiste et de défense paysanne. Il est élu au deuxième tour de scrutin, totalisant 19.393 voix contre 11.213 au socialiste Lasserre, 4.380 au candidat de la Convention républicaine Lioux et 3.477 au communiste Champinot, sur 38.463 suffrages exprimés. Seul parlementaire radical de la Haute-Garonne réélu, partisan du Gouvernement Debré, ses dissentiments avec la majorité de la fédération radicale du département l'amènent à créer une « fédération orthodoxe du parti radical » en janvier 1959.

Avec ses collègues radicaux, en nombre insuffisant selon le nouveau règlement pour constituer un groupe autonome, il s'inscrit à l'Assemblée Nationale à la formation administrative des non-inscrits, puis au groupe de l'Entente démocratique. Il fait partie de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Il dépose une proposition de loi tendant à interdire à tous les établissements scolaires et universitaires publics de se donner ou de continuer à porter le nom d'une personne vivante (1959)

et une autre relative au baccalauréat et à la date des vacances (1960). Il prend part à la discussion du budget de l'exercice 1960, s'intéressant particulièrement à l'électrification rurale, s'oppose dans une question avec débat à la création d'une aggrégation de lettres modernes (1959) et participe à la discussion d'un projet de loi complémentaire à la loi d'orientation agricole (1962). Il se prononce, le 4 octobre 1962, pour la motion de censure dont l'adoption entraînera la dissolution de l'Assemblée Nationale par le Président de la République.

Les électeurs de la circonscription de Saint-Gaudens l'élisent une fois de plus le 25 novembre 1962, au deuxième tour de scrutin, lui accordant 19.137 voix contre 18.501 au socialiste Lasserre et 2.590 à Jean Blanc, M.R.P. indépendant, sur 40.228 suffrages exprimés. Il se présentait sous l'étiquette de « républicain radical-socialiste de l'Entente démocratique, de la défense agricole et de défense des contribuables ».

Il est membre du groupe du rassemblement démocratique et de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Il est aussi le plus ancien parlementaire siégeant à l'Assemblée.

Il intervient dans les discussions budgétaires de 1963 et 1964, notamment en faveur des rapatriés d'Algérie, et prend part à un débat sur une question orale concernant les difficultés économiques du Sud-Ouest (1963). Mais les problèmes de l'enseignement restent au centre de ses préoccupations. Ses inquiétudes quant à une réforme projetée de l'orthographe sont exposées dans une question écrite en 1965. Et sa voix se fait de nouveau inlassablement entendre au cours de trois débats sur l'éducation nationale, en 1963, 1964 et 1965. Dans le premier, il termine son intervention en pressant le ministre de réaliser la seule vraie réforme qui vaille, celle conduisant à la démocratisation de l'enseignement par la gratuité qui « ne peut être effective que si l'on instaure un régime nouveau et plus réaliste pour l'attribution des bourses, si l'on prévoit l'allocation d'un présalaire au troisième cycle du premier degré, si l'on considère enfin l'étudiant comme le travailleur qu'il est en réalité et qu'on lui alloue un salaire en rapport avec les services qu'il rend et qu'il est appelé à rendre à la collectivité ». Dans le second, provoqué par le dépôt de plusieurs questions orales dont la sienne, il exprime ses craintes quant à l'abaissement des études secondaires et des études supérieures en vue de l'acquisition de la licence. Dans le troisième, s'adressant au ministre de l'Éducation nationale, il illustre sa protestation par ces mots : « Quoi qu'il en soit, nous n'admettrons pas que l'enseignement général supérieur devienne un enseignement purement technique et — permettez-moi de vous le dire — nous n'admettrons pas que Minerve et Apollon soient chassés de leurs autels par Vulcain et Mercure, et encore moins qu'ils soient scandaleusement honorés sur ceux qui leur resteront. »

Hippolyte Ducos est Commandeur de la Légion d'honneur, Croix de guerre 1914-1918 (5 citations), Commandeur du Mérite hongrois, Commandeur du Mérite maritime (de la République espagnole), Commandeur de la Distinction d'honneur (de la République autrichienne).

Il est l'auteur de plusieurs ouvrages : *Pourquoi l'école unique ?*, *Paroles en province*, *Le service de santé militaire en France*, 13 septembre 1939-10 mai 1940, *Marxisme ou liberté ?*

DU COS (JOSEPH, PIERRE, LOUIS, EDOUARD), né le 14 octobre 1833 à Auch, mort le 21 juillet 1910 à Châteauneuf-du-Pape (Vaucluse).

Député du Vaucluse de 1893 à 1898.

Cet ancien élève de l'Ecole polytechnique devint chef de bataillon du génie, mais ne poussa pas plus loin dans l'armée de métier. Au fil de l'épée, au prestige de l'uniforme, dès 1877 il préféra le soc de la charrue. Il acquit le domaine de la Nerthe et, à l'étonnement de tous, en reconstitua les vignobles de la façon la plus efficace et rentable. Ces succès lui valurent de présider avec autorité et compétence aux destinées de la Société d'agriculture du Vaucluse, puis à celles de Châteauneuf-du-Pape, dont il devint maire.

C'est à la faveur d'une situation électorale confuse qu'il se porta candidat au deuxième tour de scrutin des élections générales législatives des 20 août et 3 septembre 1893, dans la circonscription d'Orange. Les voix républicaines se dispersant sur deux candidats dont le moins bien placé, M. Barbier, radical-socialiste, avait refusé de se désister en faveur du candidat radical arrivé en tête, il profita de la discordance chez l'adversaire et l'emporta, élu par les conservateurs, sous l'étiquette de progressiste, avec 5.514 voix sur 15.256 votants, contre 5.071 et 4.543 suffrages à ses rivaux. Sa profession de foi était celle d'un « rallié », prêt à lutter pour une République ouverte, libérale et décentralisatrice en face d'un parti de République fermée et autoritaire, et, s'il acceptait le maintien intégral de la Constitution républicaine et celui des lois militaires et scolaires, il proposait, curieusement, qu'une fois entrés dans le sacerdoce, les prêtres de toutes religions soient uniquement employés aux services hospitaliers.

Républicain libéral indépendant, il représentait à la Chambre la droite constitutionnelle qui sortait vaincue de la consultation et ne comptait que 33 élus. Au nombre des Commissions dont il fut membre, figurent notamment celle de la réforme générale de l'impôt et celle des chemins de fer. Il rapporta de nombreux textes intéressant le réseau de la vallée du Rhône et se fit le défenseur tenace des intérêts de cette petite région : sériciculture, bouilleurs de cru, restauration du théâtre

d'Orange, dégagement du Pont-Saint-Esprit, canal d'irrigation de Pierrelatte, digues de la Motte et de Mondragon. En 1896, dans un long discours sur les contributions directes, il posait déjà, avec beaucoup de pertinence, le problème des finances locales. Sur le plan national, il réagissait toujours avec du caractère, et ce fut lui qui proposa, contre les conclusions de la Commission, un vote de blâme à l'encontre de M. Raynal, ancien Ministre des Travaux publics, accusé d'avoir passé, sur la garantie d'intérêts qui leur était due, un accord secret avec les Compagnies d'Orléans et du Midi.

Il ne fut pas suivi par ses collègues, pas plus que par les électeurs d'Orange quand il sollicita de nouveau leurs suffrages en mai 1898. Les républicains de la circonscription lui opposaient de sérieux adversaires. Un congrès, tenu à Orange le 17 avril et composé de 250 délégués républicains de toutes les communes de l'arrondissement, prit en considération quatre candidatures et demanda à chacun des quatre candidats l'engagement solennel de désistement en faveur du candidat le mieux placé pour éviter une nouvelle victoire de la droite. Au premier tour, M. Ducos arriva en tête avec 7.810 voix sur 17.216 votants, tandis que M. Faure, radical, n'en obtenait que 3.273. Au deuxième tour la lutte fut plus vive, la participation plus importante, mais la discipline convenue entre les groupes des opposants de gauche fit échec à la candidature des conservateurs. M. Ducos obtint 8.382 voix, mais fut battu par M. Paul Faure, avocat à Paris, qui totalisa 9.022 suffrages sur 17.685 votants.

Il ne se représenta pas aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902 mais se porta à nouveau candidat à celles des 6 et 20 mai 1906, au deuxième tour de scrutin comme en 1893, pour tenter de réunir sur son nom les voix radicales et modérées dispersées sur six candidatures, et faire pièce à M. Blanc, candidat socialiste-unifié. Cette initiative profita au contraire au parti socialiste, qui passa de 3.326 voix à 8.665, tandis que M. Ducos n'en rassemblait que 6.589.

Ce devait être la fin de son activité politique. Il mourut quatre ans plus tard, le 21 juillet 1910, dans sa propriété de Châteauneuf-du-Pape. On lui doit deux études sur les tarifs de transport des produits agricoles. Il était Officier de la Légion d'honneur.

DU COUDRAY (FRANÇOIS, FÉLIX, EMERY), né le 19 août 1842 à Issoudun (Indre), mort le 21 mai 1898 au Château de Bourras l'Abbaye, commune de Saint-Malo-en-Donziois (Nièvre).

Député de la Nièvre de 1885 à 1893. Sénateur de la Nièvre de 1897 à 1898.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 448.)

Aux élections générales législatives du 22 septembre 1889, qui marquèrent le retour au scrutin uninominal, il se représenta dans l'arrondissement de Cosne, et fut réélu au premier tour de scrutin par 9.674 voix contre 9.201 au baron de Bourgoing, candidat bonapartiste, sur 19.200 votants.

Il fit partie de la 15^e Commission d'intérêt local et de la 25^e Commission d'initiative parlementaire. Il continua, sous cette législature, son action en faveur de l'agriculture et de l'équipement des communes. C'est ainsi qu'il présenta, le 3 juillet 1890, un rapport sur le projet de loi tendant à proroger pendant deux années la loi relative aux mesures à prendre contre les incendies de la région boisée des Maures et de l'Esterel. Il fut aussi le rapporteur de la proposition de M. Montaut, ayant pour objet le captage, la dérivation et l'adduction d'eau potable dans les communes (1892).

Il ne se représenta pas aux élections générales des 20 août et 3 septembre 1893.

Mais il fit acte de candidature au renouvellement sénatorial du 3 janvier 1897 et fut élu sénateur de la Nièvre, au troisième tour de scrutin, par 411 voix sur 738 votants. Il remplaçait le comte de Savigny de Montcorps, sénateur sortant, appartenant à la droite.

Républicain progressiste, inscrit au groupe de la gauche démocratique, il n'eut pas le temps de participer aux travaux de la Haute Assemblée.

Il mourut prématurément, en cours de mandat, à l'âge de 56 ans, le 21 mai 1898, à Saint-Malo-en-Donziois (Nièvre).

Son éloge funèbre fut prononcé à la séance du 1^{er} juin suivant par le président Emile Loubet : « La fermeté inébranlable de ses convictions républicaines était connue de tous ses collègues et la part qu'il avait prise à la Chambre des Députés à l'étude et à la discussion des questions économiques nous donnait la certitude que ses connaissances et son activité rendraient dans notre Assemblée de réels services au pays. La sûreté de ses relations et son aménité étaient appréciées de tous les membres du Sénat. »

DUCHROZ (ALBERT), né le 21 mai 1820 à Sallanches (Haute-Savoie), mort le 21 juin 1891 à Bonneville (Haute-Savoie).

Député de Haute-Savoie de 1876 à 1891.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 450.)

Aux élections générales du 22 septembre 1889, il l'emporta aisément au premier tour de scrutin sur M. Perret, candidat conservateur, par 8.441 voix contre 4.713 sur 13.321 votants. L'arrondissement de Bonneville avait été sen-

sible au ton modéré mais résolu de sa profession de foi républicaine : « Mon passé, mieux que des promesses, est un sûr garant que mon drapeau sera toujours le même, celui de la République démocratique, du progrès, de la marche en avant, de l'ordre et de la liberté. »

Il reprit sa place au centre gauche, au sein du groupe de l'Union républicaine. Très vite cependant, dès le 12 juin 1890, sa santé le contraignit à se faire mettre en congé. Il ne devait plus intervenir en séance publique et mourut en cours de mandat, le 21 juin 1891, à Bonneville (Haute-Savoie), à l'âge de 71 ans.

Prononçant son éloge funèbre, le président Charles Floquet rappelait en ces termes, à la séance du lendemain, la continuité de son action politique : « Fidèle à sa parole, après le 16 mai 1877 comme au mois d'octobre 1889, il soutint le bon combat contre les coalitions ouvertes ou déguisées qui se nouèrent, mais en vain, contre la République. »

M. Ducroz représentait également le canton de Cluses au Conseil général de la Haute-Savoie.

DUDOUYT (PIERRE), né le 24 octobre 1851 à Tourville (Manche), mort le 27 septembre 1936 à Coutances (Manche).

Député de la Manche de 1904 à 1910.

Sénateur de la Manche de 1920 à 1936.

Docteur en médecine de la Faculté de Paris, ancien interne des hôpitaux de Rennes, Pierre Dudouyt exerça sa profession dans son département d'origine. Il fut longtemps médecin-chef des hôpitaux de Coutances. Membre du Conseil d'hygiène, il a donné une collaboration intéressante aux journaux médicaux.

Il fut conseiller municipal de Coutances après 1890 et conseiller d'arrondissement.

Il fut élu le 6 novembre 1904 député de la circonscription de Coutances, au cours d'une élection partielle destinée au remplacement de M. Le Marc, décédé. Il obtint 11.248 voix contre 4.471 à M. Chauvet sur 20.125 votants.

Membre de diverses Commissions spéciales, il prononça le 17 mars 1905 un discours sur le service militaire de deux ans ; il vota contre la politique générale du Ministère Combes. Toujours au cours de la même année, il vota contre l'institution de l'impôt sur le revenu, contre l'augmentation du nombre des bourses aux élèves des écoles nationales d'enseignement professionnel. Il s'abstint lors du vote sur la politique générale du Gouvernement Rouvier.

Réélu aux élections générales du 6 mai 1906, au premier tour de scrutin par 14.933 voix contre 5.600 à M. Hoslingue sur 20.987 votants, il s'inscrivit au groupe de l'Union républicaine.

Membre de la Commission de la marine et de celle de l'hygiène, il suggéra, à propos de l'application de la loi du 15 février 1902 sur la vaccination antivaricelle obligatoire, de ne pas procéder à des séances collectives de vaccination, mais de laisser les familles s'adresser aux médecins et sages-femmes de leur choix (1906). Il présenta un rapport sur la proposition de loi de M. Guilfollaux et plusieurs de ses collègues, tendant à organiser l'enseignement préparatoire aux brevets de mécanicien de la marine marchande dans les écoles d'hydrographie (1908), et un rapport sur le projet de loi portant organisation des services de l'armurerie des troupes coloniales et de la flotte (1909).

Il se prononça contre la suppression des conseils de guerre, contre la politique générale du Gouvernement Clemenceau, et, à la suite de l'enquête menée par la Commission spéciale présidée par M. Delcassé, sur le bilan de la marine nationale, vota contre le Cabinet Clemenceau (1909).

Il subit un échec aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, où il n'obtint que 10.245 voix, contre 11.516 à M. Boissel-Dombrevail, sur 21.865 votants.

Mais, après dix années passées hors du Parlement, il obtint un siège de sénateur de la Manche au renouvellement triennal du 24 avril 1910. Il obtint, au deuxième tour de scrutin, 688 voix sur 1.144 votants et 1.155 inscrits. Il fut réélu aux élections du 6 janvier 1924 au premier tour, par 711 voix sur 1.148 votants et 1.153 inscrits, et à celles du 16 octobre 1932 (renouvellement du 10 janvier 1933) par 830 voix sur 1.154 votants et 1.157 inscrits.

Membre du groupe de l'Union républicaine, il appartenait à la Commission de la marine et à celle de l'hygiène, de l'assistance, de l'assurance et de la prévoyance sociales. Représentant d'un département à la fois agricole et maritime, il se consacra à la défense des intérêts ruraux et aux questions navales. Il s'efforça d'obtenir le renforcement de notre flotte et l'amélioration du sort des inscrits maritimes. De par sa profession, il s'intéressa également aux questions sociales et fut élu membre de la Commission supérieure des maladies professionnelles, le 3 février 1921.

Cette même année, il déposa un rapport au nom de la Commission de la marine sur le projet de loi relatif au corps des ingénieurs de l'artillerie navale et, l'année suivante, un rapport au nom de la Commission de l'hygiène sur le projet de loi rendant applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, la loi du 26 mai 1921 relative à la surveillance et au contrôle des entreprises d'assurance-mutualité (1923). Il participa à la discussion du projet de loi réformant le régime des pensions (1924) et à celle du budget de l'exercice 1926.

Son activité en Commission fut importante. Il déposa notamment au nom de la Commission de l'hygiène, de l'as-

sistance, de l'assurance et de la prévoyance sociales un rapport sur le projet de loi portant ratification du décret du 25 novembre 1925 concernant la prise en charge pour les institutions sociales alsaciennes et lorraines des rentes du Code d'assurances sociales du 19 juillet, au profit des personnes revenues en France après le 1^{er} juillet 1921 (1927) ; un rapport sur le projet de loi étendant la législation sur les accidents du travail au personnel médical des hôpitaux et autres établissements d'assistance et de bienfaisance publics et privés (1927). En 1932, il signa le contre-projet de M. Damecour sur les bouilleurs de cru.

Il mourut en cours de mandat, le 27 septembre 1936, à Coutances, à l'âge de 85 ans.

Son éloge funèbre fut prononcé à la séance du 28 septembre par le président Jules Jeanneney : « Ce n'est qu'avec appréhension qu'il se lança dans la vie politique, son tempérament l'éloignait des luttes ardentes et des compétitions violentes. Elu député de Coutances en 1904, réélu en 1906, il déclarait à cette époque et déjà que « le pays avait besoin plus que jamais de concorde et d'union » ... Toujours obligeant et aimable, il s'était concilié l'estime et l'amitié de ses collègues. Elles l'entouraient au cours de la longue et cruelle maladie à laquelle il vient de succomber. Elles lui survivront fidèlement. »

Ses obsèques eurent lieu le 2 octobre à Coutances, présidées par Mgr l'Evêque, au milieu d'une affluence considérable. De nombreux discours furent prononcés. A la sortie du cimetière Saint-Nicolas, la famille reçut d'innombrables marques de sympathie.

Pierre Dudouyt était Chevalier de l'Ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand.

DUEZ (ARMAND), né le 18 août 1872 à Rezé (Loire-Inférieure), mort à Nantes (Loire-Inférieure) le 13 août 1943.

Député de la Loire-Inférieure de 1932 à 1936.

Fils du général Armand-Lucien Duez, Armand Duez entra très jeune, à la mort de sa mère, chez les Jésuites de Vannes où il fit ses études secondaires. Il eut aimé, à l'exemple de son père, embrasser la carrière militaire, mais sa mauvaise vue l'empêcha de se présenter à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr. Il dut se résigner à d'autres études et choisit de faire son droit, à Rennes. Regu docteur en droit, il alla s'installer à Nantes, où il s'occupa de ses propriétés.

Conseiller général, maire de Saint-Sébastien-sur-Loire depuis 1912, il se présenta aux élections générales législatives du 1^{er} mai 1932, dans la troisième circonscription de Nantes dont le

député sortant était Aristide Briand, décédé deux mois auparavant. Sous l'étiquette de républicain de gauche, et l'invocation de l'amitié et de la confiance de son prédécesseur, il battit ses trois adversaires dès le premier tour de scrutin, réunissant, sur 15.557 votants, 8.188 suffrages contre 3.953 à M. Tiéphaine, 2.710 à M. Grandjouan et 323 à M. Babin. Il se déclarait républicain radical, anti-socialiste et anti-cartelliste.

Il ne s'inscrivit à aucun groupe mais s'apparenta à celui des républicains de gauche. Il devint membre de la Commission de la marine marchande.

Il fut rapporteur d'une proposition de résolution tendant à réglementer l'entrée en France des vieux bateaux de pêche, et participa à la discussion du projet de loi ayant pour objet de déclarer d'utilité publique les travaux de déplacement des voies ferrées dans la traversée de la ville de Nantes (1934) et d'une proposition de loi relative à la création d'un fonds national de chômage (1936).

Les électeurs de la troisième circonscription de Nantes ne lui renouvelèrent pas leur confiance aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936. Il n'y obtint, au deuxième tour de scrutin, que 7.459 voix contre 8.150 à M. Tiéphaine (socialiste S.F.I.O.) sur 15.709 suffrages exprimés.

Il se retira alors de la vie politique, reprit la gestion de ses propriétés à Nantes où il mourut le 13 août 1943, à l'âge de 71 ans.

DUFAURE (AMÉDÉE), né le 27 novembre 1851 à Paris, mort le 12 juin 1915 à Paris.

Député de Seine-et-Oise de 1889 à 1893.

Fils de l'ancien Garde des Sceaux, plusieurs fois président du Conseil depuis 1871, et petit-fils du Chevalier Jaubert, Pair de France et célèbre orientaliste, Amédée Dufaure naquit à Paris le 27 novembre 1851.

Tandis qu'il était secrétaire de Ferdinand Duval, préfet de la Seine, il fit ses études de droit avant d'embrasser la carrière diplomatique : attaché d'ambassade près le Vatican, puis à Madrid il continua ses activités au quai d'Orsay comme directeur de la presse sous l'autorité du duc Decazes, puis du marquis de Banneville. Il devint, par la suite, devenir le chef de Cabinet de son père, Jules Dufaure, alors Ministre de la Justice et président du Conseil.

En 1879, il abandonna le service public pour se consacrer aux écoles libres des Congrégations et devint administrateur des Assurances générales. C'est alors qu'il se présenta comme candidat conservateur aux élections municipales de Paris. Élu dans le quartier de la Madeleine le 4 mai 1884, par 1.809 voix sur 3.292 votants, il y fut réélu en 1887 et devint ainsi conseiller

général de la Seine avant de briguer un mandat de député.

Aux élections générales législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889, il fut élu dans l'arrondissement d'Etampes en Seine-et-Oise, élection difficile puisque au premier tour de scrutin il recueillit 2.317 voix contre 2.143 au général Rebillat, boulangiste, et 1.803 voix au député sortant de Jouvenel, républicain radical. Après un regroupement des voix au second tour, le 6 octobre, il triompha néanmoins par 4.437 voix contre 4.223 au député sortant radical de Jouvenel sur 8.815 votants.

Nommé secrétaire de la Chambre dès l'ouverture de la session en 1889, il fit partie de diverses Commissions, notamment de Commissions de pétitions, et déposa une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à procéder au remboursement de la Compagnie de Panama.

Le 20 août 1893, il se présenta de nouveau devant les électeurs d'Etampes, mais s'il réunit au premier tour 4.182 voix contre 3.744 à son adversaire républicain Amodru, et 1.553 voix au radical de Jouvenel, il échoua cependant, lors du scrutin de ballottage le 3 septembre suivant, en ne réunissant que 4.437 voix contre les 5.085 voix obtenues par le candidat républicain L. Amodru.

Victime du glissement à gauche de l'opinion, ce conservateur libéral se retira dès lors de la vie politique et mourut à Paris, le 12 juin 1915, à 64 ans. Il était vice-président de la Société artistique des amateurs, Commandeur de Charles d'Espagne et Chevalier de Pie IX.

DUFAURE (GABRIEL), né le 17 août 1846 à Anvers-Saint-Georges (Seine-et-Oise), mort le 1^{er} avril 1914 à Paris.

Député de la Charente-Inférieure de 1893 à 1898.

Jules Dufaure, ministre qui eut son heure de gloire, devait léguer à ses deux fils la passion de la politique. L'aîné Gabriel naquit le 17 août 1846 au Château de Gillevoisin près d'Etampes.

Élevé à l'Ecole des mines, en 1870, il s'engagea pour la durée de la guerre et combattit dans les rangs du 8^e bataillon de mobilisés pour la défense de Paris. Puis, réintégrant l'Ecole des mines, il en sortit ingénieur en 1871 et fut nommé rapidement ingénieur des Chemins de fer à la compagnie des Charentaises.

Ses propriétés familiales le firent s'intéresser rapidement à l'agriculture et plus particulièrement à la reconstitution du vignoble saintongeais. Il en a donné le dernier exemple dans la terre ancestrale de Vizelles où il résidait. Ses préoccupations agricoles l'amènèrent à participer à de nombreuses

associations, telles que la société des agriculteurs de France, la société d'économie rurale et les comices agricoles de Saintes dont il fut même le vice-président. Et, toujours passionné par ces problèmes, il publia plusieurs brochures, notamment sur la condition des ouvriers agricoles.

C'est aux élections générales des 20 août et 3 septembre 1893 qu'il se présentait pour la première fois à la députation comme candidat conservateur dans l'arrondissement de Saintes. Sur 11.959 votants, il devait recueillir 3.951 voix au premier tour de scrutin contre 3.393 à son adversaire immédiat Denis, républicain libéral, et 3.261 à Nicolle, républicain.

Au deuxième tour, il fut élu par 6.052 voix contre 5.619 à son rival Denis. Il remplaçait ainsi M. Jolibois, conservateur qui ne s'était pas représenté.

En 1895, il fut élu conseiller général du canton de Cozes dans la Charente-inférieure et devait le rester jusqu'en 1906.

Aux élections générales législatives des 8 et 22 mai 1898, il fut battu au deuxième tour de scrutin avec 6.294 voix par son ancien adversaire Denis qui en obtint 7.384 sur 13.801 votants. Il avait bénéficié de la stabilité conservatrice, mais un léger glissement à gauche lui fut fatal. Il ne devait pas se représenter.

À la Chambre, il s'affirma comme conservateur libéral, réclamant la décentralisation communale et luttant farouchement pour la défense de l'agriculture.

Il fit partie de diverses Commissions, notamment en 1894 de la Commission pour la réforme générale de l'impôt.

Il intervint lors de l'interpellation de E. Lockroy sur la marine française, et lors du budget de l'exercice de 1895 en faveur d'une proposition de résolution tendant à la nomination d'une Commission sur la décentralisation de l'organisation judiciaire.

Mais il devait surtout s'intéresser aux Chemins de fer (en tant qu'ingénieur), à l'agriculture et à la décentralisation. Il intervint en effet de nombreuses fois sur le statut du personnel des Chemins de fer, et sur leur réorganisation elle-même.

Il prit également part à la discussion sur l'ajournement de la répartition des contributions directes et des centimes additionnels pour 1898, et sur les réclamations faites aux communes concernant l'impôt de 4 % sur les prêts du Crédit foncier. Toujours dans le domaine fiscal, il fut entendu dans le projet de réforme des patentes, mais c'est aux bouillieurs de cru qu'il devait se consacrer à plusieurs reprises : d'abord en 1895, lors de la discussion sur la réforme de l'impôt des boissons, puis en 1896 contre les vins artificiels, et enfin sur le régime des sucres.

Il fut enfin un des premiers à protester contre les Sociétés de Crédit

agricole qui avaient été constituées ; il les estimait illégales et pensait que le crédit devait être distribué aux victimes de la sécheresse.

Ayant abandonné toute charge publique en 1906, il devait s'éteindre à Paris le 1^{er} avril 1914, sans avoir connu le début du premier conflit mondial. Il avait 68 ans.

DUFAY (JEAN, CHARLES, FRANÇOIS), né le 24 juin 1815 à Blois (Loir-et-Cher), mort le 6 juillet 1898 à Blois.

*Député du Loir-et-Cher de 1876 à 1879.
Sénateur du Loir-et-Cher de 1879 à 1897.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNIX, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 456.)

Le docteur Dufay, qui avait été réélu lors du renouvellement triennal du 5 janvier 1888, ne se représenta pas lors des élections sénatoriales du 3 janvier 1897. Son grand âge en effet, il avait 82 ans à cette époque, avait déjà considérablement ralenti son activité qui ne s'était guère manifestée, durant son dernier mandat, que dans les Commissions.

Il mourut à Blois, le 6 juillet 1898, à l'âge de 83 ans.

Il avait été président de l'Association médicale de Loir-et-Cher, vice-président de l'Association générale des médecins de France, membre de la Commission de surveillance de l'asile départemental d'aliénés, membre de la Société d'anthropologie de Paris, de la Société de psychologie physiologique, de l'Association française pour l'avancement des sciences, etc...

DUFFAU (JEAN, FRANÇOIS, SIGISMOND), né le 24 février 1853 à Fieux (Lot-et-Garonne), mort le 24 mai 1939 à Fieux.

*Député du Lot-et-Garonne
de 1910 à 1914.*

En 1898, Duffau maire et notaire de Moncrabeau, conseiller général de Francescas, radical, se présentait contre Jean Darlan, Ministre de la Justice en 1896-1897. Le 3 mai 1898, dans l'arrondissement de Nérac, Duffau obtenait 1.661 voix contre 4.512 à Darlan et 4.806 à Lagasse qui fut finalement élu au scrutin de ballottage du 22 mai. Duffau ne se représenta pas en 1902, mais seulement en 1906 où il fut à nouveau battu par Lagasse.

Aux élections générales du 24 avril 1910, Duffau obtenait 4.667 voix contre 5.373 à Lagasse, député sortant qui devait être battu le 8 mai, par 6.004 voix contre 6.607 à Duffau qui se présentait comme « républicain radical agricole », et s'engageait en particulier à défen-

dre les intérêts des régions agricoles du Midi, contre ceux des régions industrielles du Nord.

Inscrit au groupe de la gauche radicale et membre de la Commission de législation fiscale et de la Commission des économies, il prit part notamment à la discussion du budget de l'Agriculture de l'exercice 1911 et à celle du budget de 1912, sur plusieurs points de politique fiscale. Il intervint en 1914 au sujet de l'aménagement du régime douanier des produits marocains importés en Algérie.

Aux élections générales du 26 avril 1914 il n'arriva qu'au second rang avec 2.842 voix sur 11.873 votants derrière Rontin qui obtenait 3.243 voix ; il y avait encore ballottage. Au second tour, le 10 mai, Duffau réduisit quelque peu son retard, mais il fut battu en définitive avec 4.053 voix contre 4.260 à Rontin, sur 12.744 votants.

Il ne se présenta plus aux élections législatives. Il mourut à l'âge de 86 ans. le 24 mai 1939 à Fieux, où il était né.

DUFFO (JEAN-PAUL), né le 24 décembre 1838 à La Barthe-de-Neste (Hautes-Pyrénées), mort le 15 décembre 1895 à Toulon (Var).

*Député des Hautes-Pyrénées
de 1876 à 1877.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II p. 457.)

Après avoir échoué aux élections de 1877, Jean-Paul Duffo ne brigua plus de mandat de député. Nommé trésorier-général du département du Var, il mourut prématurément à Toulon le 15 décembre 1895 à l'âge de 57 ans et fut enterré à La Barthe-de-Neste. Un de ses fils, Joseph, fut comme lui maire de Sailhon et conseiller général de Vieille-Aure.

DUFOUR (EUGÈNE, FLORENTIN), né le 30 mars 1844 à Grenoble (Isère), mort le 18 juillet 1925 à La Motte-d'Aveillans (Isère).

Député de l'Isère de 1898 à 1902.

La famille d'Eugène Dufour était originaire de La Motte-d'Aveillans. Elève du lycée puis de l'école de médecine de Grenoble, il obtint son titre de docteur à la faculté de Montpellier en 1866. Il fut successivement médecin des asiles publics d'aliénés de Dijon, Armentières, Saint-Gemme, Brou, puis, de 1874 à 1898, médecin en chef et directeur de l'asile de Saint-Robert près de Grenoble.

Conseiller municipal de Saint-Egrève, il devint en 1892 maire de La Motte-d'Aveillans, et le demeura jusqu'en 1912.

Conseiller d'arrondissement du canton de La Mure de 1880 à 1883, il fut ensuite conseiller général de la même circonscription de 1883 à 1888.

Il se présenta au second tour de scrutin des élections générales de 1898, le 22 mai, dans la troisième circonscription de Grenoble, afin de « faciliter la liberté du choix » des électeurs, devant « les divisions » manifestées au premier tour le 8 mai, le député sortant Vogeli n'ayant obtenu que 6.164 voix sur 13.498 votants, les autres voix se répartissant entre trois autres candidats. Eugène Dufour obtint 7.220 voix, battant ainsi Vogeli qui n'en eut que 6.363, sur 13.697 votants. Dans sa profession de foi il rappelait qu'il avait été « un des organisateurs de la Défense nationale et de la République naissante ». Engagé en 1871 il avait été en effet médecin-major des mobilisés du Nord et fait à ce titre Chevalier de la Légion d'honneur en 1892. Il signalait même qu'il avait été « frappé pour cela par l'ordre moral ». Il se présentait comme un « propriétaire terrien cultivateur », défenseur de la propriété individuelle dont il voulait que bénéficient tous les citoyens. Il écrivait : « en certains cas la liberté seule et l'initiative privée sont impuissantes. Il appartient à l'Etat d'imposer les solutions justes ». Inscrit au parti radical, il devint membre de la Commission de décentralisation et de la Commission des économies administratives. Il déposa un certain nombre de propositions de loi concernant, notamment, l'inscription des noix à huile au tarif des douanes (1893), la nomination au concours du personnel dépendant des administrations de l'Etat et des départements et la publicité à donner aux nominations en général (1899) ; et la révision de la législation sur les mines (1901).

Dès le premier tour de scrutin des élections générales de 1902 Vogeli prit sa revanche et retrouva son siège de député avec 7.625 voix sur 13.851 votants, Dufour n'en obtenant que 4.129, les électeurs étant cette fois, selon Vogeli, « revenus sur un effet de surprise habilement préparé ». Il fut un des fondateurs de la *Dépêche dauphinoise*, organe radical. Comme médecin, il a publié de nombreuses monographies dans les *Annales médico-psychologiques*. Il s'est distingué dans les Commissions d'hygiène et de salubrité de l'Isère et comme vice-président de la Commission administrative de l'hôpital-hospice de Saint-Laurent-du-Pont. Sous sa direction, l'importance de l'asile de Saint-Robert a presque doublé ; il y a créé une ferme modèle et a apporté dans le fonctionnement de l'établissement des méthodes nouvelles, plus hygiéniques et plus humanitaires.

Il s'est activement occupé aussi des intérêts de l'agriculture : comme président du Conseil départemental d'agri-

culture, comme directeur du journal *Le Sud-Est*, comme fondateur et président du Syndicat agricole de La Mure, Corps et Valbonnais, comme membre ou président de nombreux jurys agricoles et de la Société d'agriculture de Grenoble.

Il mourut à La Motte-d'Aveillans le 18 juillet 1925, à l'âge de 81 ans.

DUFOUR (FRANÇOIS, BERTRAND, MARIE, DÉSIRÉ, AUGUSTE, BARON), né le 3 avril 1824 à Lanzac (Lot), date et lieu de décès inconnus.

Député du Lot de 1876 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 460.)

De nouveau candidat dans le canton de Gourdon lors des élections générales du 22 septembre 1889, François Dufour fut battu dès le premier tour de scrutin, n'obtenant que 9.742 voix contre 11.035 à son concurrent Lachèze, sur 20.949 votants. Il ne se présenta plus aux élections.

Il serait mort à Paris à une date qu'il a été impossible de préciser.

DUFOUR (JACQUES), né le 2 janvier 1850 à Issoudun (Indre), mort le 27 avril 1913 à Paris.

Député de l'Indre de 1898 à 1913.

Négociant, conseiller municipal depuis 1881, puis maire d'Issoudun et conseiller général depuis 1892, Jacques Dufour fut élu député de l'Indre, dans la circonscription d'Issoudun, le 8 mai 1898, au premier tour de scrutin, avec 6.501 voix sur 12.742 votants, contre 2.044 à Dumont, 1.987 à Doré et 1.518 à Labonne. Il s'était présenté comme « franchement socialiste » contre « toutes les réactions coalisées » et pour « la République démocratique et sociale ». Il fut le premier député socialiste d'Issoudun.

N'appartenant à aucune Commission, il déposa une proposition de loi d'intérêt local (aide aux sinistrés) (1901) et fut rapporteur de l'élection d'un de ses collègues.

Aux élections générales du 27 avril 1902, il n'obtint, au premier tour de scrutin, que 5.601 voix sur 12.256, mais il arrivait cependant en tête des candidats. Il fut élu au second tour, le 11 mai, avec 6.383 voix sur 12.429 votants.

Nommé membre de diverses Commissions spéciales, il déposa une proposition de loi tendant à la suppression des sous-

préfectures (1902) et une autre sur l'aide aux sinistrés de sa région (1905).

Comme en 1902, il arriva en tête au premier tour de scrutin des élections générales le 6 mai 1906, avec 5.967 voix sur 13.266 votants; il fut élu au scrutin de ballottage le 20 mai avec 7.004 voix sur 12.652 votants contre 5.482 à Dumont : il augmentait donc assez sensiblement le nombre de ses suffrages.

Il fut nommé membre de diverses Commissions spéciales. En 1907, il fut l'objet d'une demande en autorisation de poursuites, qui donna lieu à un intéressant débat juridique, dans la deuxième séance du 11 juin 1907, sur le sens à donner à cette autorisation. Malgré les conclusions de la Commission, et sans doute pour éviter de donner l'impression de traiter défavorablement un membre de l'opposition, l'Assemblée décida d'ajourner sa décision afin de laisser le procureur de Bourges engager les poursuites au cours de l'intersession. Au cours du débat, Jacques Dufour prit la parole avec dignité pour assurer sa défense, ainsi que celle de son père.

Il déposa deux questions écrites sur des faits d'intérêt local.

Réélu aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, au second tour de scrutin, avec seulement 5.667 voix sur 12.613 votants contre 4.487 à Guilpin et 2.382 à Dumont (au premier tour il arrivait encore en tête mais avec 4.867 voix seulement), il fut nommé membre de diverses Commissions, notamment de celle du commerce et de l'industrie; il déposa une proposition de loi tendant à venir en aide aux sinistrés de sa région.

Il mourut en cours de mandat, le 27 avril 1913, à Paris, à l'âge de 63 ans. Ce décès ayant eu lieu pendant l'intersession, l'éloge funèbre d'usage ne fut pas prononcé.

DUFOUR (PAUL, GUILLAUME), né le 23 février 1846 à Paris, mort le 17 août 1902 à Fontainebleau (Seine-et-Oise).

Député de l'Indre de 1876 à 1877 et de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 460.)

Candidat aux élections générales du 22 septembre 1889, toujours dans la deuxième circonscription de Châteaurox, Paul Dufour fut battu dès le premier tour de scrutin, avec seulement 3.250 voix contre 5.970 à son concurrent, David, sur 10.782 votants.

Il se désintéressa désormais de la politique et se retira à Fontainebleau où il mourut le 17 août 1902, à l'âge de 56 ans.

DUFOUSSAT (JEAN-BAPTISTE, LÉONARD), né le 10 juillet 1843 à Maissonisses (Creuse), mort le 24 septembre 1914 à Soumans (Creuse).

Sénateur de la Creuse de 1894 à 1912.

Jean-Baptiste Dufoussat fit ses études de droit à Paris. Pourvu du diplôme de licencié, il revint dans son département et se fit recevoir avocat au barreau de Chambon en 1868. En 1871, il se rendit acquéreur d'une étude de notaire à Soumans (canton de Boussac) et exerça cette charge jusqu'en 1891, époque à laquelle il fut nommé notaire honoraire.

Républicain de la première heure, il avait commencé sous l'Empire à manifester ses opinions libérales et s'était signalé dans son département comme un des plus ardents propagateurs des idées républicaines. Nommé conseiller municipal et maire de Soumans en 1871, il fut élu membre du Conseil général de la Creuse en 1881 pour représenter le canton de Boussac. Il a appartenu à l'Assemblée départementale jusqu'aux élections de 1876.

Candidat aux élections sénatoriales du 7 janvier 1894, il fut élu deuxième de la liste républicaine, au troisième tour de scrutin, par 263 voix sur 642 votants. Il remplaçait M. Laroche.

Républicain très progressiste, adversaire du cumul sous toutes ses formes, il refusa, après cette élection, de se représenter au Conseil général et, pour les mêmes raisons, ne se fit pas réélire maire de Soumans au renouvellement des conseils municipaux de 1896.

Inscrit aux groupes de l'Union républicaine et de la gauche démocratique de la Chambre Haute, il fut membre de Commissions importantes, notamment celles de la comptabilité et des finances. Lors de la discussion du budget de l'exercice 1896, il prononça, à la séance du 2 avril 1895, un discours dans lequel il demandait l'établissement d'un impôt sur la rente et sur les prêts hypothécaires, impôt qui fut accepté l'année suivante par le Gouvernement.

Il intervint fréquemment en séance publique, notamment sur les successions (1901). Son activité au sein des Commissions fut intense. Les nombreux rapports qu'il a déposés en témoignent.

Au cours de ces neuf années, en effet, il en rédigea près de quarante concernant, pour la plupart, des questions d'intérêt local d'ordre financier ou relevant des travaux publics. La discussion des divers budgets des exercices 1895, 1898, 1899, 1900 et 1901 lui donna l'occasion d'intervenir souvent ; en 1896, il remplaça Charles Floquet, décédé, à la Commission chargée de l'examen de la proposition de loi sur le fonctionnement parlementaire en temps de guerre ; en 1897, il parla sur une proposition

de loi modifiant la loi du 21 février 1852 privant des droits électoraux les officiers ministériels destitués ; en 1898, il fut nommé secrétaire de la Commission examinant le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, modifiant la loi du 10 août 1871 sur les Conseils généraux ; en 1899, il intervint dans la discussion du projet de loi tendant à la suppression des offices notariaux et, en 1900, dans celle du projet de loi, adopté par la Chambre, modifiant le régime fiscal des successions, donations et ventes de meubles ; en 1901 il rapporta favorablement une proposition de loi tendant à déclarer férié le lendemain de la fête nationale et, sommairement, une autre proposition de loi permettant aux notaires de déposer aux archives départementales les minutes antérieures à 1790 ; en 1902, son appartenance à des Commissions et le dépôt de deux rapports sur des projets de loi d'intérêt local furent les seules manifestations de son activité.

Il fut réélu le 4 janvier 1903, au second tour de scrutin, par 328 voix sur 334 votants.

Il semble que pendant la durée de ce nouveau mandat, son activité se soit surtout manifestée au sein des Commissions, où les mesures d'intérêt local ont continué à retenir son attention ; toutefois, en 1903, il intervint dans la discussion du budget de l'année et rapporta, pour l'exercice 1904, le projet de loi sur le budget annexe des monnaies et médailles à propos duquel, d'ailleurs, il intervint en séance publique ; en 1905, il prit la parole dans la discussion de la proposition de loi concernant la réorganisation des justices de paix ; en 1907 il est élu secrétaire du Sénat ; en 1910, il déposa plusieurs rapports, à la discussion desquels il participa, sur une proposition de loi apportant des modifications à la loi du 22 frimaire an VII sur les droits d'enregistrement ; il intervint aussi en séance publique à propos de la proposition de loi relative à la liquidation des congrégations et, enfin, déposa une proposition de loi tendant à modifier les articles 158 et 159 du Code civil ; en 1911, la dernière année de son mandat, il prit seulement la parole sur des questions de travaux publics dans la discussion du budget de l'exercice. C'est grâce à son concours que fut créé, dans la Creuse, le camp militaire de La Courtine.

Il ne se représenta pas aux élections sénatoriales de 1912 et se retira à Soumans (Creuse) où il mourut, le 24 septembre 1914, à l'âge de 71 ans.

Il avait écrit plusieurs brochures politiques, où il avait exposé ses idées progressistes : *Le Cahier des doléances de la société* (1894), ayant trait à la question sociale ; *Quelques questions politiques, économiques et sociales* (1894) ; *La réforme au système fiscal des successions* (1896) ; *Sur quelques droits d'enregistrement* (1896) ; *Neuf ans au Sénat* (1902).